

Comité syndical

Dossier de présentation



JEUDI 6 FÉVRIER 2025 - 14 H 30

À L'ESPACE MALRAUX
DE JOUÉ-LÈS-TOURS



SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
D'ÉNERGIE
D'INDRE-ET-LOIRE



territoire
d'énergie
INDRE-ET-LOIRE

Le SIEIL est régi par les dispositions de ses statuts, du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et des textes relatifs aux concessions et à la distribution d'énergies.

Article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 art. 34 JO du 13 juillet 1999) (Loi n° 2000-295 du 5 avril 2000 art. 7 JO du 6 avril 2000)

[...] Les dispositions du chapitre II du titre II du livre premier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au Président et aux membres de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre.

[...] À l'exception des dispositions des deuxièmes à quatrièmes alinéas de l'article L. 2122-4 du CGCT (dispositions relatives aux incompatibilités des fonctions de maire).

Article L.5211-8 du Code général des collectivités territoriales (Loi n° 96-393 du 13 mai 1996 art. 2 V JO du 14 mai 1996) (Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 art. 37 JO du 13 juillet 1999) (Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 art. 36 JO du 13 juillet 1999) (Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 art. 8 JO du 17 décembre 2010) (Loi n°2011-525 du 17 mai 2011 art. 82 JO du 18 mai 2011)

Sans préjudice des dispositions des articles L. 2121-33, le mandat des délégués est lié à celui du conseil municipal de la commune dont ils sont issus. Ce mandat expire lors de l'installation de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

(...)

À défaut pour une commune d'avoir désigné ses délégués, cette commune est représentée au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale par le maire si elle ne compte qu'un délégué, par le maire et le premier adjoint dans le cas contraire. L'organe délibérant est alors réputé complet.

Article L5211-39 du CGCT (Modifié par la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 - art. 37)
(Modifié par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 - art. 76)

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

Article L2131-11 du CGCT (Créé par la loi 96-142 1996-02-21 JORF 24 février 1996)

SONT ILLÉGALES LES DÉLIBÉRATIONS AUXQUELLES ONT PRIS PART UN OU PLUSIEURS MEMBRES DU CONSEIL INTÉRESSÉS À L'AFFAIRE QUI EN FAIT L'OBJET SOIT EN LEUR NOM PERSONNEL, SOIT COMME MANDATAIRES.

(Combiné à l'article 432-12 du Code pénal par la jurisprudence – «prise illégale d'intérêt»)

Il en résulte qu'il serait préférable, pour les personnes en poste dans des structures placées sous la surveillance du SIEIL ou prestataires de celui-ci (entreprises ou concessionnaires), de ne pas prendre part au vote de délibération présentant un lien avec leur activité professionnelle, leur employeur ou l'entreprise pour laquelle elle travaille, compte tenu du risque de recours contre ladite délibération.

Sommaire

Comité syndical / Jeudi 6 février 2025 - 14h30

Glossaire des abréviations	6
Administration générale	8
a) Approbation du compte rendu du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2025 du 10 décembre 2024.....	8
b) Approbation du compte rendu du Comité syndical du 10 décembre 2024	8
c) Compte rendu de l'exercice de la délégation du Président et du Bureau	8
d) Mise à jour de la liste des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).....	8
Finances	9
a) Ajustement et création d'autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) – Exercice 2025	9
b) Approbation du budget primitif 2025 – budget principal	9
c) Reprise anticipée des résultats 2024 – budget annexe PCRS	14
d) Approbation du budget primitif 2025 – budget annexe PCRS.....	15
e) Autorisation de lancement d'une consultation – Souscription d'une ligne de trésorerie	18
Électricité	19
a) Information - Barème des prestations Enedis - travaux sous tension et groupes électrogènes.....	19
Éclairage public	19
Gaz.....	19
EneR Centre-Val de Loire	20
a) Validation de la création de la société de projets : VAL DE LOIRE SOLAIRE 2.....	20
b) Validation de la création de la société de projets : VAL DE LOIRE SOLAIRE 3.....	21
c) Validation de la prise de participation de la SAEML EneR CENTRE-VAL DE LOIRE dans le projet d'Ombrières Photovoltaïques des Varennes	22
d) Validation de l'octroi d'une garantie d'emprunt au bénéfice de la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE.....	23
Communications diverses	23
Questions diverses	23

Annexes	25
1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
Compte rendu du Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2025 du 10 décembre 2024	26
2 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
Compte rendu du Comité syndical du 10 décembre 2024.....	31
3 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
Tableau de suivi des décisions 2024 et 2025 prises en application de la délibération 2020-39	48
4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
Liste des membres de la CCSPL	50
5 - FINANCES	
Tableau AP/CP	52
6 - FINANCES	
Budget primitif 2025 du budget principal	76
7 - FINANCES	
Note synthétique : Budget primitif 2025 - Budget principal.....	155
8 - FINANCES	
Budget primitif 2025 du budget annexe PCRS.....	159
9 - FINANCES	
Note synthétique : Budget primitif 2025 – Budget annexe PCRS	182
10 - ÉLECTRICITÉ	
Barème des prestations Enedis - travaux sous tension et groupes électrogènes.....	185
11 - ÉCLAIRAGE PUBLIC	
Carte des collectivités adhérentes EP	188
12 - GAZ	
Carte des communes adhérentes à la compétence Gaz	190
13 - EneRCVL	
Proposition de financement.....	192
14 - EneRCVL	
Plan d'affaires	197

Glossaire des abréviations

A

ADAC :	Agence départementale d'aide aux collectivités locales
ADEME :	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADIL :	Agence départementale d'information sur le logement
AEC :	Association pour l'expertise des concessions
AMEET :	Aide au maintien des énergies électriques et des télécommunications
AMOA :	Assistance à maîtrise d'ouvrage
AOD :	Autorité organisatrice de la distribution
AP :	Autorisation de programme
APD :	Avant-projet définitif
AREC :	Agence régionale énergie climat

B

BPU :	Bordereau des prix unitaires
B/L :	Bénéfice sur investissement
BOAMP :	Bulletin officiel des annonces des marchés publics

C

CAO :	Commission d'appel d'offres
CAP :	Commission administrative paritaire
CAS :	Compte d'affectation spécial
CAUE :	Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
CC :	Communauté de communes
CCAG :	Cahier des clauses administratives générales
CCAP :	Cahier des clauses administratives particulières
CCSPL :	Commission consultative des services publics locaux
CCTP :	Cahier des clauses techniques particulières
CDCI :	Commission départementale de coopération intercommunale
CDG :	Centre de gestion (de la fonction publique territoriale)
CDSP :	Commission de délégation de service public
CEE :	Certificats d'économie d'énergie CEP : Conseil en énergie partagée
CIA :	Complément indemnitaire annuel
CGCT :	Code général des collectivités territoriales

CCP :	Code de la commande publique
CCP :	Commission consultative paritaire (auprès du centre de gestion)
CP :	Crédit de paiement
CPTE :	Commission de programmation des travaux d'électricité
CPTEP :	Commission de programmation des travaux d'éclairage public
CRAC :	Compte rendu d'activité du concessionnaire
CSPE :	Contribution au service public de l'électricité
CST :	Comité social territorial

D

DETR :	Dotation d'équipement des territoires ruraux
DGFIP :	Direction générale des finances publiques
DICT :	Déclaration d'intention de commencement de travaux
DT :	Déclaration de travaux
DOB :	Débat d'orientation budgétaire
DPE :	Diagnostic de performance énergétique
DR :	Demande de renseignements
DSP :	Délégation de service public

E

ELD :	Entreprise locale de distribution (d'énergies)
EMP :	Effectif moyen pondéré
Enr-MDE :	Énergies renouvelables et maîtrise de l'énergie
EP :	Éclairage public
EPCI :	Établissement public de coopération intercommunale

F

FACÉ :	Fonds d'amortissement des charges d'électrification
FCTVA :	Fonds de compensation de la TVA
FNCCR :	Fédération nationale des collectivités concédantes et régies
FPT :	Fonction publique territoriale
FSL :	Fonds de solidarité logement

Glossaire des abréviations

Comité syndical / Jeudi 6 février 2025 - 14h30

G

- GED :** Gestion électronique des documents
GNL : Gaz naturel liquéfié
GNV : Gaz naturel vert
GPL : Gaz de pétrole liquéfié
GRDF : Gaz réseau distribution France

H

- HSCT :** Hygiène, sécurité et conditions de travail
HTA : Haute tension A (moyenne tension < 50 000 Volts)
HTB : Haute tension B (> 50 000 Volts)
HQE : Haute qualité environnementale

I

- IHTS :** Indemnités horaires pour travaux supplémentaires
IPC : Indice des prix à la consommation
IRVE : Infrastructures de recharge pour véhicules électriques
ISS : Indemnité spécifique de service

J

- JOUE :** Journal officiel de l'Union Européenne

M

- MDE :** Maîtrise de l'énergie
MOA : Maîtrise d'ouvrage
MOE : Maîtrise d'œuvre
MWh : Mégawatts heure (= 1 000 Kwh)

N

- NOME (loi) :** Loi sur la Nouvelle Organisation des Marchés de l'Électricité

P

- PCAET :** Plan climat-air-énergie territorial
PCRS : Plan corps de rue simplifié

R

- RIFSEEP :** Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
RGPD : Règlement général sur la protection des données
RODP : Redevance d'occupation du domaine public

S

- SAEML :** Société anonyme d'économie mixte locale
SDAL : Schéma directeur d'aménagement lumière
SDIRVE : Schéma directeur pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques
SIE : Syndicats intercommunaux d'énergie
SIG : Système d'information géographique
SPL : Société publique locale

T

- TECVL :** Territoire Énergie Centre-Val de Loire
TICFE : Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité
TPN : Tarif de première nécessité
TST : Travaux sous tension
TURPE : Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité

V

- VTH :** Val Touraine Habitat

Z

- ZA :** Zone d'aménagement
ZAC : Zone d'aménagement concerté



Administration générale

a) Approbation du compte rendu du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2025 du 10 décembre 2024

Le Président demande aux délégués s'ils ont des remarques à formuler sur la rédaction du compte rendu du Débat d'Orientation Budgétaire du 10 décembre 2024 remis en annexe et sollicite l'approbation du Comité syndical.

Cf. Annexe 1 – Compte rendu du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2025 du 10 décembre 2024

b) Approbation du compte rendu du Comité syndical du 10 décembre 2024

Le Président demande aux délégués s'ils ont des remarques à formuler sur la rédaction du compte rendu du Comité syndical du 10 décembre 2024 remis en annexe et sollicite l'approbation du Comité syndical.

Cf. Annexe 2 – Compte rendu du Comité syndical du 10 décembre 2024

c) Compte rendu de l'exercice de la délégation du Président et du Bureau

Conformément à l'article L5211-10 et à la délibération n°2020-39 du Comité syndical du 10 septembre 2020, donnant délégation au Président et la délibération n°2020-40 donnant délégation au Bureau, vous trouverez en annexe la liste des décisions prises par le Président et les délibérations prises par le Bureau.

Cf. Annexe 3 – Tableau de suivi des décisions 2024 et 2025 prises en application de la délibération 2020-39

d) Mise à jour de la liste des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Le Président rappelle que la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) est prévue à l'article L 1413-1 du CGCT. Elle est compétente pour examiner annuellement le fonctionnement des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière ou de partenariat et donner un avis consultatif sur tout projet de délégation de service public, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière ou de partenariat.

Elle peut être consultée et formuler des avis sur toute question qui a une incidence directe pour les usagers des services publics concernés.

Cette commission a été mise en place au SIEIL en 2002, et comprend, outre les associations de consommateurs et d'usagers du département référencées auprès de la DDCCRF, des représentants des organismes consulaires (CCI, Chambre des métiers, Chambres d'agriculture...) et de l'administration (DDA, DDE, Préfecture...). Elle est présidée par le Président du SIEIL et comprend en plus des membres de la liste annexée au dossier, des membres du Comité syndical désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle.

Le Président ajoute que la liste des membres a été validée par le Comité syndical en date du 27 juin 2023.

Le Président précise que l'Organisation Générale des Consommateurs (ORGECO), dont le Président était convié lors des réunions, a cessé toute activité depuis le 1er novembre 2024, il convient donc de mettre à jour la liste des membres invités.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver cette nouvelle liste.

Cf. Annexe 4 – Liste de membres de la CCSPL

2 Finances

a) Ajustement et création d'autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) – Exercice 2025

Le Président explique qu'au vu des montants réalisés sur l'exercice 2024 pour les dépenses et les recettes des compétences éclairage public et électrification gérées en autorisations de programme (AP) / crédits de paiement (CP), il convient de modifier la répartition des crédits de paiement pour le budget primitif 2025.

Il est à noter que le compte administratif 2024 pour le budget principal n'a pas encore été approuvé et que cette délibération a seulement pour objet de différer les crédits non consommés en 2024 sur les CP 2025.

La clôture et l'ajustement des AP/CP se fera au moment de l'intégration du résultat du compte administratif 2024 au budget supplémentaire 2025, au Comité syndical de juin 2025.

Les montants des crédits de paiement non utilisés sur l'exercice 2024 et reportés en 2025, sont les suivants :

- **En dépenses :** 3 774 146,35 €,
- **En recettes :** 8 060 510,34 €.

Les ajustements entre les CP 2024 et les CP 2025 sont détaillés dans les tableaux établis en annexe du dossier du Comité syndical. Les montants des crédits de paiement sont précisés par année comme suit :

- **En « blanc » :** les montants délibérés lors du Comité syndical du 10 décembre 2024,
- **En « vert clair / bleu clair » :** les ajustements (variations) proposés lors du présent Comité syndical,
- **En « vert foncé / bleu foncé » :** les montants qui seront in fine délibérés à l'issue du présent Comité syndical.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver la nouvelle répartition faite des crédits de paiement de chacune des autorisations de programme existantes conformément à la répartition présentée en séance et jointe au dossier du Comité syndical.

Textes de référence :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier les articles L 2311-3 et R2311-9

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la délibération n°2023-79 du Comité syndical du 3 octobre 2023 portant sur l'adoption du règlement budgétaire et financier du SIEIL,

Vu la délibération n°2024-89 du Comité syndical du 10 décembre 2024 portant sur l'ajustement des AP/CP pour les budgets 2024 et 2025.

Cf. Annexe 5 – Ajustement des AP/CP

b) Approbation du budget primitif 2025 – budget principal

Le Président rappelle que lors du débat sur les orientations budgétaires, il a été présenté au Comité syndical un budget prévisionnel pour l'exercice 2025, dans l'attente du vote du budget primitif.

Il présente aujourd'hui le budget primitif pour l'exercice 2025 du budget principal du SIEIL, conformément aux masses budgétaires présentées dans le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB). Le Président précise que ce budget reste dans l'attente des dispositions du budget de l'État pour 2025.

Le Président présente les montants par chapitre, en comparant les crédits inscrits pour le budget primitif 2025 aux crédits votés lors du budget primitif 2024, pour les dépenses et recettes réelles (hors mouvements d'ordre).

Conformément à la décision du SIEIL de mettre en place les autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP), le projet de budget ci-dessous tient compte des montants précédemment présentés dans la délibération relative aux AP/CP.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réelles de fonctionnement :

CHAPITRES	BP 2024 EN €	BP 2025 EN €	ÉVOLUTION BP 2025 / BP 2024	COMMENTAIRES
013 - Atténuations de charges	50 000	50 000	0 %	Recettes atténuant certaines charges du SIEIL (indemnités journalières ...).
70 - Produits des services	293 000	298 000	1,7 %	Refacturations des charges du SIEIL pour le compte du PCRS et de Modulo, Recettes de mutualisation avec d'autres syndicats (achats d'énergie ...), Certificats d'économies d'énergie.
73 - Impôts et taxes	0	1 000	ns	Remboursement taxe aménagement et redevance archéologique.
731 - Fiscalité locale	11 500 000	11 200 000	-2,6 %	Accise sur l'électricité.
74 - Participations	1 985 000	1 986 000	0,1 %	Cotisations pour la compétence éclairage public : 1,83 M€ Participations du programme ACTEE pour les audits et la maîtrise d'œuvre pour les économies d'énergie : 150 k€.
75 - Autres produits de gestion courante	3 405 000	3 160 000	-7,2 %	Redevances R1 et R2 versées par Enedis, en lien avec les travaux réalisés en 2023. Redevance R1 versée par les concessionnaires gaz.
78 - Reprises sur provisions	10 000	10 000	0 %	En lien avec les provisions pour dépréciation d'actif.
TOTAL	17 243 000	16 705 000	-3,1 %	

Dépenses réelles de fonctionnement :

CHAPITRES	BP 2024 EN €	BP 2025 EN €	ÉVOLUTION BP 2025 / BP 2024	COMMENTAIRES
011 - Charges à caractère général	4 100 000	3 532 000	-13,9 %	Dont : 1,420 M€ pour les dépenses de l'éclairage public, 1,173 M€ pour le fonctionnement du SIEIL, 550 000 € pour l'exploitation des IRVE, 172 000 € pour la communication, 217 000 € pour l'informatique.
012 - Charges de personnel	2 815 000	2 940 000	4,4 %	Stabilité des effectifs prévue. Prise en compte du glissement vieillesse technicité (GVT). Augmentation de la cotisation CNRACL. Augmentation de la cotisation pour l'assurance statutaire. Provision pour remplacements et surcroits d'activité.
014 - Atténuations de produits	1 460 000	1 500 000	2,7 %	Reversement de l'accise sur l'électricité aux communes concernées.
65 - Autres charges de gestion courante	813 000	898 000	10,5 %	Dont : Indemnités, charges sociales, déplacements et formation des élus (162 000 €), Dépenses d'informatique en nuage : 215 000 €, Subventions versées (FSL, ADIL ...) : 196 000 €, Reversements dans le cadre du programme ACTEE pour les économies d'énergie : 105 000 €, Part redevance R1 gaz reversée aux communes : 60 000 €, Subvention d'équilibre versée au budget PCRS : 78 000 €.
66 - Charges financières	225 000	225 000	0 %	Frais et intérêts de la ligne de trésorerie et emprunts en cours. Pas de nouvel emprunt contracté en 2024. Provision pour de nouveaux emprunts si nécessaire.
67 - Charges exceptionnelles	150 000	150 000	0 %	Dotation pour titres annulés sur exercices antérieurs.
68 - Dotations aux provisions	10 000	10 000	0 %	Dotation aux provisions pour dépréciation d'actif.
TOTAL	9 573 000	9 255 000	-3,3 %	

AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement réel correspond à l'épargne dégagée par la section de fonctionnement qui permet de couvrir en partie les dépenses d'investissement et de réduire ainsi le recours à l'emprunt pour équilibrer le budget.

Pour le budget primitif 2025, l'autofinancement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement) est de 7,450 M€, soit -2,9% par rapport au BP 2024.

BP 2024 EN €	BP 2025 EN €	ÉVOLUTION BP 2025 / BP 2024
7 670 000	7 450 000	-2,9 %

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget primitif 2025 intègre notamment les crédits de paiement (CP) 2025 tels qu'ils ont été présentés dans la délibération précédente sur l'ajustement des autorisations de programme / crédits de paiement pour l'exercice 2025.

Recettes réelles d'investissement :

CHAPITRES	BP 2024 EN €	BP 2025 EN €	ÉVOLUTION BP 2025 / BP 2024	COMMENTAIRES
10 - FCTVA	645 000	558 000	-13,5 %	FCTVA au titre des IRVE, des travaux EP et des acquisitions réalisées par le SIEIL en 2023.
13 - Subventions	18 356 165	21 299 274	16 %	21 M€ de participations dans le cadre des AP/CP, 260 000 € au titre des fonds verts 2023 et 2024.
21 et 23 – Immobilisations corporelles et en cours	50 000	65 000	30 %	Dotations pour annulations de mandats sur exercices antérieurs.
27 - Autres immobilisations financières	45 000	50 000	11,1 %	Remboursement des subventions d'équilibre pour les concessions Gaz (part communes).
4582 – Opérations sous mandat	633 000	1 900 000	200,2 %	Opérations de dissimulation des réseaux télécom réalisés sous maîtrise d'ouvrage temporaire du SIEIL.
024 – Produits des cessions d'immobilisations	0	10 000	ns	Produits des cessions d'immobilisations.
TOTAL - HORS EMPRUNT	19 729 165	23 882 274	21,1 %	
16 - Emprunt nouveau	4 000 000	1 000 000	-75 %	Emprunt nouveau - équilibre du BP 2025.
TOTAL	23 729 165	24 882 274	4,9 %	

Dépenses réelles d'investissement :

CHAPITRES	BP 2024 EN €	BP 2025 EN €	ÉVOLUTION BP 2025 / BP 2024	COMMENTAIRES
13 - Subventions d'investissement	200 000	300 000	50 %	Dotation pour annulation de titres émis sur exercices antérieurs.
16 - Remboursement du capital de la dette	600 000	600 000	0 %	Remboursement du capital des emprunts en cours. Provision pour remboursement nouveaux emprunts selon la prospective financière présentée lors du DOB.
204 - Subventions d'investissement versées	1 095 134	1 506 805	37,6 %	Dont : 436 000 € fonds de concours ELEC gérés en AP, 425 000 € reversements fonds verts aux communes, 106 000 € subventions d'équilibre des concessions Gaz (part SIEIL), 300 000 € fonds de concours transition énergétique, 40 000 € fonds de concours pour les véhicules électriques et hybrides H2.
20 - Immobilisations incorporelles	1 326 000	596 582	-55 %	Dont : 126 000 € études pour le programme Territoires Intelligents géré en AP. 100 000 € projet hydrogène, 100 000 € audits, études et géolocalisation EP, 75 582 € études dissimulations deuxième ligne tramway gérée en AP, 65 000 € acquisition de logiciels et de certificats électroniques (dont suivi des affaires et refonte du site internet).
21 - Immobilisations corporelles	18 476 965	17 703 500	-4,2 %	Dont : 16 513 500 € programmes ELEC gérés en AP et les réhabilitations de postes, 450 000 € programme Methycentre géré en AP, 170 000 € pour les travaux et le renouvellement de mobilier pour le siège social, 70 000 € pour le renouvellement du matériel informatique.
23 - Immobilisations en cours	8 361 914	9 020 489	7,9 %	Dont : 6 307 489 € programmes ELEC et EP gérés en AP, 1 000 000 € programme Territoires Intelligents géré en AP, 913 000 € mise en œuvre du SDIRVE et modifications de câblages des bornes IRVE, 400 000 € versement avances sur marchés.
26 - Participations et créances rattachées	50 000	258 898	417,8 %	Dotation pour d'éventuels apports en capital.
27 - Autres immobilisations financières	656 152	446 000	-32 %	Dont : 200 000 € apports en comptes courants d'associés à HY Touraine et SAS BioGNV, 46 000 € subventions d'équilibre des concessions Gaz (part communes), 200 000 € provision pour d'autres apports en capital et comptes courants associés éventuels.
4581 - Opérations sous mandat	633 000	1 900 000	200,2 %	Opérations de dissimulation des réseaux télécom réalisés sous maîtrise d'ouvrage temporaire du SIEIL.
TOTAL	31 399 165	33 332 274	6,2 %	

SYNTHÈSE

	DÉPENSES BP 2025 EN €		RECETTES BP 2025 EN €	
FONCTIONNEMENT	Dépenses réelles	9 255 000,00	Recettes réelles	16 705 000,00
	Dépenses d'ordre	12 650 000,00	Recettes d'ordre	5 200 000,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT	21 905 000,00	TOTAL FONCTIONNEMENT	21 905 000,00
INVESTISSEMENT	Dépenses réelles	32 332 273,53	Recettes réelles	24 882 273,53
	Dépenses d'ordre	8 700 000,00	Recettes d'ordre	16 150 000,00
	TOTAL INVESTISSEMENT	41 032 273,53	TOTAL INVESTISSEMENT	41 032 273,53

Les mouvements d'ordre sont composés :

En dépenses de fonctionnement / recettes d'investissement :

- Du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement : 2 650 000 €,
- Des dotations aux amortissements réalisés sur le patrimoine du SIEIL : 10 000 000 €.

En recettes de fonctionnement / dépenses d'investissement :

- Des reprises de subventions perçues par le SIEIL et amorties : 4 500 000 €,
- Des dotations pour la reconduction de la procédure de neutralisation des subventions versées et amorties pour leur totalité : 700 000 €.

Pour mémoire, par la délibération n°2016-151, le SIEIL a fixé à 30 ans la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées aux collectivités pour le financement des bâtiments et installations. Dans cette même délibération, le SIEIL a opté pour la neutralisation des dotations aux amortissements de ces subventions d'équipement versées.

- Des opérations patrimoniales (recettes/dépenses d'investissement) : 3 500 000 €.

Le Président sollicite l'approbation du Comité syndical :

- Pour ce budget primitif 2025, conformément aux éléments présentés ci-dessus et à la maquette budgétaire présentée en annexe, le budget primitif est équilibré en dépenses et en recettes :
 - > En fonctionnement à : 21 905 000,00 €
 - > En investissement à : 41 032 273,53 €
- Pour la reconduction de la procédure de neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées, adoptée par la délibération n°2016-151, pour leur totalité, soit 700 000 € pour 2025.
- Pour procéder, le cas échéant, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Textes de référence :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M57,
Vu la délibération n°2016-89 du Comité Syndical du 13 décembre 2016 relative à la procédure de neutralisation budgétaire de l'amortissement de ces subventions d'équipement,
Vu la délibération n°2023-79 du Comité syndical du 3 octobre 2023 portant sur l'adoption du règlement budgétaire et financier du SIEIL,
Vu la délibération n°2024-92 du Comité syndical du 10 décembre 2024 portant sur l'engagement des dépenses dans l'attente du vote du budget primitif 2025

Cf. Annexe 6 – Budget primitif 2025 du budget principal
Cf. Annexe 7 – Note synthétique - Budget primitif du budget principal 2025 – Budget principal,
à retrouver sur : www.sieil37.fr/téléchargement/publications

c) Reprise anticipée des résultats 2024 – budget annexe Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS)

Le Président rappelle que l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, l'assemblée délibérante peut alors, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre visés par le comptable public.

Si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif, et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2025.

Les résultats de l'exercice 2024 du budget annexe « Plan Corps de Rue Simplifié » sont les suivants :

		DÉPENSES EN €	RECETTES EN €	SOLDE (+ OU -)
FONCTIONNEMENT	Résultat de l'exercice 2024	299 417,92	312 555,81	13 137,89
	Résultats antérieurs reportés (compte 002)	0,00	0,00	0,00
	Résultat à affecter			13 137,89
INVESTISSEMENT	Résultat de l'exercice 2024	107 222,54	48 565,26	-58 657,28
	Résultats antérieurs reportés (compte 001)		208 374,41	208 374,41
	Résultat à affecter			149 717,13
RESTES À RÉALISER AU 31/12/2024	Fonctionnement			0,00
	Investissement			0,00
REPRISE ANTICIPÉE				SOLDE (+ OU -)
	Affectation à l'investissement (compte 1068)			0,00
	Report en investissement (compte 001)			149 717,13
	Report en fonctionnement (compte 002)			13 137,89

Le Président sollicite l'approbation du Comité syndical :

- Pour inscrire les résultats de l'exercice 2024 dans le budget primitif pour l'exercice 2025 du budget annexe « Plan Corps de Rue Simplifié »,
- Précise que la délibération d'affectation définitive des résultats 2024 interviendra après le vote du compte administratif.

Textes de référence :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2311-5 et R2311-13,
Vu l'instruction comptable M4,
Vu les pièces justificatives prévues à l'article R2311-13 du Code général des collectivités territoriales.

d) Approbation du budget primitif 2025 – budget annexe Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS)

Le Président présente au Comité syndical le budget primitif pour l'exercice 2025 du budget annexe PCRS, avec quelques ajustements par rapport à la présentation réalisée dans le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), qui seront détaillés ci-après.

Il présente les montants par chapitre, en comparant les crédits inscrits pour le BP 2025 aux crédits votés au budget 2024 (budget primitif 2024 + budget supplémentaire 2024 + décision modificative 2024), pour les dépenses et recettes réelles (hors mouvements d'ordre).

Il rappelle au Comité syndical que le budget supplémentaire voté lors du Comité syndical du 11 juin 2024 a approuvé l'augmentation du montant global de la subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe, établie initialement pour un montant total de 577 500 € sur 3 ans. Cette dernière a été réévaluée à 1 028 236,94 € sur 6 ans, en lien avec :

- La crise sanitaire qui a entraîné un décalage de la montée en puissance du service et des recettes de prestations de services qui en découlent ;
- L'évolution de la réglementation qui a prolongé les échéances obligeant les collectivités à se doter d'un plan corps de rue simplifié : 2026 pour les communes urbaines et 2031 pour les communes rurales ;
- La réflexion sur l'évolution des modalités d'adhésion des communes en lien avec les points précédents, dont les tarifs ont finalement été adoptés fin 2023.

Au regard des éléments ci-dessus et des prévisions de recettes pour 2025, il est proposé de prolonger d'une année supplémentaire le versement de la subvention d'équilibre.

Il était initialement prévu dans le ROB 2025 un montant de subvention de 40 000 €. Toutefois, après prise en compte des dotations aux amortissements (dépense d'ordre de fonctionnement) estimées à 54 200 € pour 2025, ainsi que de l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 estimé à 13 137,89 €, il convient de réviser ce montant et de le porter à 77 862,11 € pour permettre l'équilibre de la section de fonctionnement.

EXERCICE	VERSION INITIALE	AJUSTEMENT	VERSION RÉVISÉE
2019	304 500,00 €	-20 506,46 €	283 993,54 €
2020	193 500,00 €	48 033,27 €	241 533,27 €
2021	79 500,00 €	104 029,13 €	183 529,13 €
2022	0,00 €	60 181,00 €	60 181,00 €
2023	0,00 €	169 542,92 €	200 000,00 €
2024	0,00 €	59 000,00 €	59 000,00 €
2025	0,00 €	77 862,11 €	77 862,11 €
TOTAL	577 500,00 €	498 141,97 €	1 075 641,97 €

Le Président présente les inscriptions des mouvements réels pour le budget primitif 2025.

Au stade du BP 2025, les résultats définitifs de 2024 ne sont pas encore votés. Les comptes de gestion et administratif seront présentés ultérieurement, lors du Comité syndical de juin 2025.

Toutefois, comme indiqué dans la délibération précédente, les résultats de l'exercice 2024 ont pu être déterminés et validés par le comptable public. Le BP 2025 est ainsi présenté avec la reprise anticipée des résultats 2024.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réelles de fonctionnement :

CHAPITRES	BP 2024 EN €	BP 2024 APRÈS DM1 EN €	BP 2025 EN €	ÉVOLUTION BP 2025 / BP 2024	ÉVOLUTION BP 2025 / BP 2024 APRÈS DM1
70 – Produits des services	200 000,00	210 000,00	215 000,00	+7,5 %	+2,4 %
74 – Participations	50 000,00	50 000,00	20 000,00	-60 %	-60 %
77 – Produits exceptionnels	44 000,00	59 000,00	77 862,11	+77 %	+52,5 %
002 – Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	13 137,89	ns	ns
TOTAL	294 000,00	319 000,00	326 000,00	+10,9 %	+1,9 %

Dépenses réelles de fonctionnement :

CHAPITRES	BP 2024 EN €	BP 2024 APRÈS DM1 EN €	BP 2025 EN €	ÉVOLUTION BP 2025 / BP 2024	ÉVOLUTION BP 2025 / BP 2024 APRÈS DM1
011 – Charges à caractère général	59 000,00	59 000,00	59 000,00	0 %	0 %
012 – Charges de personnel	172 000,00	197 000,00	200 000,00	+16,3 %	+1,5 %
66 – Charges financières	10 000,00	10 000,00	9 000,00	-10 %	-10 %
65 – Autres charges de gestion courante	1 500,00	1 500,00	1 500,00	0 %	0 %
67 – Charges exceptionnelles	2 900,00	2 900,00	2 500,00	-13,8 %	-13,8 %
TOTAL	245 400,00	270 400,00	272 000,00	+10,8 %	+0,6 %

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réelles d'investissement :

CHAPITRES	BP 2024 EN €	BP 2024 APRÈS DM1 EN €	BP 2025 EN €	ÉVOLUTION BP 2025 / BP 2024	ÉVOLUTION BP 2025 / BP 2024 APRÈS DM1
001 - Résultat d'investissement reporté	208 374,41	208 374,41	149 717,13	-28,1 %	-28,1 %
16 - Emprunts	0,00	0,00	0,00	0 %	0 %
45 - Opérations pour compte de tiers	200 000,00	200 000,00	200 000,00	0 %	0 %
TOTAL	408 374,41	408 374,41	349 717,13	-14,4 %	-14,4 %

Dépenses réelles d'investissement :

CHAPITRES	BP 2024 EN €	BP 2024 APRÈS DM1 EN €	BP 2025 EN €	ÉVOLUTION BP 2025 / BP 2024	ÉVOLUTION BP 2025 / BP 2024 APRÈS DM1
16 - Remboursement du capital de la dette	66 700,00	66 700,00	66 700,00	0 %	0 %
20 - Immobilisations incorporelles	40 274,41	60 274,41	67 017,13	+66,4 %	+11,2 %
21 - Immobilisations corporelles	150 000,00	130 000,00	70 000,00	-53,3 %	-46,2 %
45 - Opérations pour compte de tiers	200 000,00	200 000,00	200 000,00	0 %	0 %
TOTAL	456 974,41	456 974,41	403 717,13	-11 %	-11 %

Outre le remboursement de l'emprunt contracté par le PCRS, les dépenses budgétées incluent des crédits pour l'acquisition de logiciels et le renouvellement de matériel.

MOUVEMENTS D'ORDRE

Les mouvements d'ordre sont équilibrés en dépenses et en recettes et sont composés :

- Des amortissements réalisés sur le patrimoine du SIEIL : 54 000 €
- Des opérations patrimoniales : 3 000 €

SYNTHÈSE

En synthèse, le budget primitif 2025 du budget annexe s'établit comme suit :

	DÉPENSES BP 2025 EN €		RECETTES BP 2025 EN €	
FONCTIONNEMENT	Dépenses réelles	272 000,00	Recettes réelles	326 000,00
	Dépenses d'ordre	54 000,00	Recettes d'ordre	0,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT	326 000,00	TOTAL FONCTIONNEMENT	326 000,00
INVESTISSEMENT	Dépenses réelles	403 717,13	Recettes réelles	349 717,13
	Dépenses d'ordre	3 000,00	Recettes d'ordre	57 000,00
	TOTAL INVESTISSEMENT	406 717,13	TOTAL INVESTISSEMENT	406 717,13

Le Président sollicite l'approbation du Comité syndical :

- Pour ce budget primitif 2025 du budget annexe du PCRS, conformément aux éléments présentés ci-dessus et à la maquette budgétaire présentée en annexe, le budget primitif est équilibré en dépenses et en recettes :
 - > Section de fonctionnement : 326 000,00 €
 - > Section d'investissement : 406 717,13 €

Textes de référence :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M4,
Vu la délibération n°2018-92 du Comité syndical du 11 décembre 2018 approuvant la création d'un budget annexe PCRS et le vote du budget primitif 2019,
Vu la délibération n°2024-91 du Comité syndical du 10 décembre 2024 approuvant la décision modificative n°1 de 2024,
Vu la délibération n°2024-93 du Comité syndical du 10 décembre 2024 portant sur l'engagement des dépenses dans l'attente du vote du budget primitif 2025 – budget annexe PCRS

Cf Annexe 8 - Budget primitif 2025 du budget annexe PCRS

Cf. Annexe 9 - Note synthétique – Budget primitif 2025 – Budget annexe PCRS, à retrouver sur :
www.sieil37.fr/téléchargement/publications

e) Autorisation de lancement d'une consultation – Souscription d'une ligne de trésorerie

Le Président informe le Comité syndical qu'une consultation sera lancée courant avril pour le renouvellement de la ligne de trésorerie pour une nouvelle période d'un an (juillet 2025 à juin 2026), afin de :

- Réduire au maximum les risques financiers et juridiques,
- Optimiser la charge des frais financiers,
- Assurer de la lisibilité sur les décaissements à venir.

Il est proposé de fixer le montant maximum de cette ligne à 4 500 000 €. Toutefois, le montant retenu pourra être revu à la baisse après actualisation du plan de trésorerie prévisionnel qui aura lieu préalablement au lancement de la consultation.

Les taux proposés pourront être : le taux fixe ou les indices monétaires de la zone Euro (Euribor, €STR ...).

Les résultats de cette consultation et les conditions financières de l'offre retenue seront présentés au Comité syndical de juin 2025.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir l'autoriser à lancer une consultation auprès de plusieurs établissements bancaires pour le renouvellement de la ligne de trésorerie du budget principal du SIEIL, dont les conditions financières définitives seront délibérées par le Comité syndical de juin 2025.

3 Électricité

a) Information - Barème des prestations Enedis - travaux sous tension et groupes électrogènes

Le Président indique que lors de la réalisation des travaux sous maîtrise d'ouvrage du SIEIL et pour limiter les temps de coupure des usagers, Enedis intervient régulièrement avec ses équipes de travaux sous tension (TST) sur le réseau haute tension de type A (HTA) ou / et met en œuvre des groupes électrogènes (GE) sur le réseau de distribution publique d'énergie électrique. Ces prestations spécifiques sont uniquement effectuées par Enedis. Le barème avait évolué en octobre 2023. Enedis a transmis au SIEIL le barème actualisé.

Le Président informe le Comité syndical de ce barème actualisé applicable à compter du 1^{er} janvier 2025.

Cf. Annexe 10 - Barème des prestations Enedis - travaux sous tension et groupes électrogènes

4 Éclairage public

À ce jour, 197 communes et 6 communautés de communes ont transféré leur compétence éclairage public au SIEIL, ce qui représente 54 286 points lumineux. La dernière commune ayant transféré sa compétence est Montreuil-en-Touraine à compter du 01/01/2025.

Cf. Annexe 11 - Carte des collectivités adhérentes EP

5 Gaz

À ce jour, 115 communes ont transféré leur compétence gaz au SIEIL pour 117 concessions accordées.

Les concessionnaires sont Butagaz (1 commune), GRDF (42 communes), Primagaz (1 commune) et Sorégies (73 communes).

Cf. Annexe 12 - Carte des communes adhérentes à la compétence gaz

6 EneR Centre-Val de Loire

Créé en 2012 par le SIEIL, EneRSIEIL a initié le développement des énergies renouvelables en Indre-et-Loire. Grâce à son expérience et aux nombreux projets aboutis, les différents syndicats d'énergie de la région Centre-Val de Loire ont souhaité élargir son périmètre d'action à la région entière. En 2018 EneRSIEIL devient EneR CENTRE-VAL DE LOIRE et porte des projets de méthanisation, de photovoltaïque, d'éolien et d'hydroélectricité dans toute la région et au-delà. Cette Société Anonyme d'Économie Mixte Locale (SAEML) propose, développe et investit dans des projets réellement bénéfiques pour le territoire. Elle accompagne les syndicats d'énergie dans le conseil et l'assistance auprès des collectivités désireuses d'investir dans les énergies renouvelables et d'accélérer la transition énergétique.

a) Validation de la création de la société de projets : VAL DE LOIRE SOLAIRE 2

Le Président explique qu'après trois années d'existence de la SAS VAL DE LOIRE SOLAIRE, le Conseil d'Administration de la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE a déjà validé deux grappes de projets pour un apport en Compte Courant d'Associés (CCA) total de 1 000 K€ et une puissance cumulée de 10 MWc.

Le Président ajoute que devant les difficultés pour mettre en œuvre plusieurs financements en même temps sur une société de projets étant donné le nombre de nouveaux projets en portefeuille mis en « attente », et dans l'objectif de pouvoir mettre en concurrence les banques pour le financement des opérations, les deux actionnaires EneR CENTRE-VAL DE LOIRE et SEE YOU SUN ont décidé de créer une société dédiée par grappe de projets, sous la forme d'une SAS et donc une SAS par financement bancaire.

Actuellement 30 projets sont en portefeuille pour une puissance de 7,4 MWc.

La création d'une nouvelle SAS n'interviendrait qu'à partir du moment où les conditions économiques conformes aux attentes du Conseil d'Administration de la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE seraient atteintes.

Compte tenu de la dynamique actuelle, VAL DE LOIRE SOLAIRE 2, devrait être créée au 1^{er} trimestre 2025, pour une mise en place du financement à mi-2025.

La détention au capital :

- EneR CENTRE-VAL DE LOIRE : 50 %
- SEE YOU SUN : 50 %

Le capital social sera de 5 000 € divisé en 5 000 actions de 1 €.

La gouvernance de la société :

- Mise en place d'un comité stratégique
- Un représentant pour chaque structure
- Décisions prises à l'unanimité.

Les informations chiffrées sur les projets VAL DE LOIRE SOLAIRE 2 :

- CAPEX (frais financiers inclus) : 10 400 K€
- Financement par la dette : 8 800 K€
- Apport en CCA : 1 600 K€

Pour la SEM EneRCVL :

- Apport en CCA : 800 K€ à verser mi-2025
- Apport d'affaire : 150 K€ fin 2025
- Fees gestion d'exploitation : 18 K€ / an à partir de 2026

Le Président demande au Comité syndical de se positionner sur l'intérêt de la création de la SAS VAL DE LOIRE SOLAIRE 2 selon les modalités de partenariat présentées en séance et de valider les documents sociaux, notamment les Statuts, en vue de la création d'une société de projet avec SEE YOU SUN.

Textes de référence :

*Vu l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de la SAEML EneR CENTRE-VAL DE LOIRE.*

b) Validation de la création de la société de projets : VAL DE LOIRE SOLAIRE 3

Le Président explique qu'après trois années d'existence de la SAS VAL DE LOIRE SOLAIRE, le Conseil d'Administration de la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE a déjà validé deux grappes de projets pour un apport en Compte Courant d'Associés (CCA) total de 1.000 K€ et une puissance cumulée de 10 MWc.

Le Président explique que devant les difficultés pour mettre en œuvre plusieurs financements en même temps sur une société de projets étant donné le nombre de nouveaux projets en portefeuille mis en « attente », et dans l'objectif de pouvoir mettre en concurrence les banques pour le financement des opérations, les deux actionnaires EneR CENTRE-VAL DE LOIRE et SEE YOU SUN ont décidé de créer une société dédiée par grappe de projets, sous la forme d'une SAS et donc une SAS par financement bancaire.

Actuellement 30 projets sont en prospection pour une puissance de 8 MWc.

La création d'une nouvelle SAS n'interviendrait qu'à partir du moment où les conditions économiques conformes aux attentes du Conseil d'Administration de la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE seraient atteintes.

Compte tenu de la dynamique actuelle, VAL DE LOIRE SOLAIRE 3, devrait être créée courant 2026.

La détention au capital :

- EneR CENTRE-VAL DE LOIRE : 50 %
- SEE YOU SUN : 50 %

Le capital social sera de 5 000 € divisé en 5 000 actions de 1 €.

La gouvernance de la société :

- Mise en place d'un comité stratégique
- Un représentant pour chaque structure
- Décisions prises à l'unanimité.

Les informations chiffrées sur les projets VAL DE LOIRE SOLAIRE 3 :

- CAPEX (frais financiers inclus) : 11 250 K€
- Financement par la dette : 9 500 K€
- Apport en CCA : 1 750 K€

Pour la SEM EneRCVL :

- Apport en CCA : 875 K€ à verser mi-2026
- Apport d'affaire : 150 K€ fin 2026
- Fees gestion d'exploitation : 19 K€ / an à partir de 2027

Le Président demande au Comité syndical de se positionner sur l'intérêt de la création de la SAS VAL DE LOIRE SOLAIRE 3 selon les modalités de partenariat présentées en séance et de valider les documents sociaux, notamment les Statuts, en vue de la création d'une société de projet avec SEE YOU SUN.

Textes de référence :

*Vu l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de la SAEML EneR CENTRE-VAL DE LOIRE.*

c) Validation de la prise de participation de la SAEML EneR CENTRE-VAL DE LOIRE dans le projet d'Ombrières Photovoltaïques des Varennes

Le Président explique que dans le cadre de sa politique de développement, la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE a entamé des discussions avec l'Agglomération de Bourges souhaitant développer un projet d'ombrières poids lourds photovoltaïques sur le parking des Varennes situé sur la commune de Bourges (18). Le projet fait suite d'une volonté de rénovation du parking par l'Agglomération. Deux phases sont attendues pour répondre aux enjeux de l'Agglomération : une première phase répondant aux spécificités du S21 (500 kWc) et permettant de proposer de l'autoconsommation collective aux entreprises avoisinantes. Une seconde phase sur le reste de la surface pourrait bénéficier d'un appel d'offre de la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

Les caractéristiques techniques de la centrale sont les suivantes :

	PHASE 1	PHASE 2	TOTAL
Puissance estimée	500 kWc	2.5 MWc	3 MWc
Technologie	Ombrières PL	Ombrières PL	Ombrières PL
Production estimée la première année	570 MWh	2 280 MWh	2850 MWh
Équivalent consommation habitant	250	1 010	1 260
Mode de valorisation de l'énergie envisagé	S21	AO CRE	
CAPEX	690 000 €	3 450 000 €	4 140 000 €
TRI actionnaire	7,2 %	7 %	
Gearing bancaire	82/18	80/20	
Apports en fonds propres	124 000 €	690 000 €	814 000 €

Pour porter ce projet, une société sera créée sous la forme d'une SAS. Celle-ci sera détenue à :

- 80 % par EneR CENTRE-VAL DE LOIRE
- 20 % par Bourges Plus

À noter : Les entreprises du territoire qui le souhaitent pourront intégrer la SAS, par rachat des parts d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE, dans la limite de 29% du capital.

Les principales caractéristiques de la SAS sont les suivantes :

- **Nom de la société :** À DÉTERMINER
- **Capital social de la société :** 1 000 €
- **Actionnaires à la création :**
 - EneR CENTRE-VAL DE LOIRE : 80% des parts sociales
 - Bourges Plus : 20 % des parts sociales
- **Direction de la société :** dirigée par un Président (EneR CENTRE-VAL DE LOIRE sera le premier président) et administrée par un comité de direction comportant un représentant de chaque actionnaire
- **Objet social principal :** l'étude, le développement, le financement, l'installation, la production, l'exploitation, la vente d'électricité et la maintenance de tout système de production d'énergies renouvelables
- **Autres documents sociaux à la création de la SAS :** convention de développement, convention de comptes courants d'associé, convention de partenariat.

Le Président souligne qu'au vu de la présentation des conditions d'adhésion à la société de projet d'ombrières poids lourds à Bourges, et conformément aux obligations régies par l'article L. 1524-5 du CGCT, il demande au Comité syndical d'approuver la création de la future société de projet, de valider la prise de participation d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE à hauteur de 80% du capital social de la société de projet qui sera créée, représentant une prise de participation de 800 euros en capital, et de donner pouvoir au Président d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE pour mener les actions et signer tous documents afférents à la création et à la prise de participation dans la future société de projet.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver l'ensemble des propositions présentées ci-dessus.

Textes de référence :

*Vu l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de la SAEML EneR CENTRE-VAL DE LOIRE.*

d) Validation de l'octroi d'une garantie d'emprunt au bénéfice de la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE

Le Président explique que la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE a fait une demande relative à l'octroi d'une garantie d'emprunt nécessaire au financement de ses projets de développement.

Le Président précise que la participation du SIEIL au capital de la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE est de 40%.

Il ajoute que le prêt à garantir est un prêt corporate d'un montant de **4 millions d'euros sur 15 ans au taux de 3,5%**.

La réglementation en vigueur autorise les collectivités territoriales à garantir un ou plusieurs emprunts dans la limite de 50% de leur montant total, le montant de la garantie sollicitée par la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE correspond à **20% de la quotité maximale garantie**, soit un engagement à hauteur de **400 000 euros**. Le SIEIL respecte ainsi la limite réglementaire de 50% de ses recettes réelles de fonctionnement.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir autoriser l'octroi de cette garantie d'emprunt telle que présentée ci-dessus et l'autoriser à signer la convention de garantie d'emprunt et tout document y afférents.

Textes de référence :

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2252-1 à L.2252-5 et D.1511-30 à D.1511-35 relatifs aux garanties d'emprunt accordées aux collectivités territoriales,
Vu la demande de la SEM EneRCVL de demande d'octroi d'une garantie d'emprunt nécessaire au financement de ses projets de développement.*

Cf. Annexe 13 - Proposition de financement

Cf. Annexe 14 - Plan d'affaires



Communications diverses

Les prochains Comités syndicaux auront lieu à l'Espace Malraux aux dates suivantes :

- **Jeudi 12 juin 2025** - Comité syndical à 9h30
- **Mardi 7 octobre 2025** - Comité syndical à 14h30
- **Mardi 9 décembre 2025** - Débat d'Orientation Budgétaire à 9h30 et Comité syndical à 10h30

Le Président rappelle que le quorum, soit **au moins 165 délégués présents**, doit être atteint pour permettre au Comité syndical de délibérer valablement.



Questions diverses

Annexes

Dans un souci d'économie et de respect de l'environnement, en cohérence avec le PCAET du SIEIL, et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, certaines annexes volumineuses sont mises à disposition par voie dématérialisée sur le site Internet du SIEIL, [page d'accueil > onglet « prochain Comité syndical »](#).

ADMINISTRATION GÉNÉRALE COMPTE RENDU DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR L'ANNÉE 2025 DU 10 DÉCEMBRE 2024

Annexe 1



COMPTE RENDU DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'ANNÉE 2025 SÉANCE DU MARDI 10 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix décembre, les membres du Comité syndical, légalement convoqués le 3 décembre 2023, se sont réunis en séance à neuf heures trente à l'Espace Malraux de Joué-lès-Tours, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT.

Le Président déclare officiellement l'ouverture de la séance dédiée au rapport d'orientation budgétaire (ROB) pour l'exercice 2025. Le nombre de délégués présents est de 171 pour 325 délégués. Le nombre de pouvoirs pour la séance est de 18, portant le nombre de votants à 189.

Monsieur Daniel LAURENT, délégué de la commune de Mettray, est désigné secrétaire de séance.

Le Président propose de présenter dans un premier temps le rapport d'orientation budgétaire puis de faire une pause avant de commencer la présentation des points prévus à l'ordre du jour du Comité syndical. La signature des documents budgétaires se fera en fin de séance avant le déjeuner.

Le Président passe la parole à Monsieur Fabrice BOIGARD, Premier vice-Président en charge des finances du SIEIL qui introduit son propos en rappelant que, dans le cadre de son débat d'orientation budgétaire, le SIEIL s'attache à une présentation exhaustive et transparente de ses dépenses et recettes par compétence.

Le vice-Président indique qu'une actualisation de la prospective financière a été réalisée, qui se situe dans la continuité des orientations budgétaires pluriannuelles validées dès deux mil vingt afin d'assurer un équilibre financier des compétences du syndicat.

Il rappelle que les orientations précédentes et celle-ci permettent de réaliser dans nos territoires des investissements structurants : renforcement des réseaux de distribution d'électricité, sécurisation et modernisation de l'éclairage public, élaboration d'un schéma départemental de déploiement des IRVE, études sur des projets innovants tels que le GNV ou l'hydrogène, relance en 2024 du groupement d'achat d'énergie... L'ensemble de ces opérations permettent aux collectivités de réaliser des économies réelles directes ou de gagner en qualité de vie.

Le vice-Président précise que nous devons en 2025 maintenir l'équilibre budgétaire du SIEIL et maîtriser le niveau d'endettement tout en préservant notre capacité d'investissement pour nos collectivités, signe d'une gestion efficiente de nos ressources. Il souligne que nombre de collectivités font des demandes de travaux auprès du SIEIL et celui-ci cherche à y répondre en optimisant les crédits alloués et en s'appuyant sur l'engagement quotidien des services à leurs côtés. Il ajoute que le SIEIL reste dans l'attente des éléments du Budget de l'État pour 2025 et que ces orientations budgétaires pourraient être revues au moment du vote du budget en fonction des éléments nationaux.

L'anticipation reste le maître mot de l'ensemble des demandes pour permettre un usage adapté de nos programmes de travaux en lien avec les besoins de chaque collectivité.

Le vice-Président présente ensuite une rétrospective des quatre derniers exercices 2019 à 2023, en fonctionnement et en investissement, ainsi qu'une situation de la dette.

Il propose ensuite une présentation prospective de nos finances actualisée, intégrant l'impact des orientations budgétaires pluriannuelles validées dès 2020 pour assurer l'équilibre financier des compétences du SIEIL, ainsi que les nouveaux éléments de contexte économique à prendre en compte dans ces orientations budgétaires 2025 tel que le versement d'une subvention d'équilibre pour la compétence PCRS et la prise en compte de la mise en œuvre du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour les Véhicules Électriques pour la part non couverte par une initiative privée.

Le vice-Président précise qu'à partir de 2024, le SIEIL n'aura pas besoin de recourir à de nouveaux emprunts, à part pour le financement des dissimulations liées à la deuxième ligne de tramway.

Il ajoute qu'il convient donc de poursuivre dans la direction amorcée en 2020 pour laisser le temps au SIEIL de reconstituer son fonds de roulement et sa capacité à mener ses politiques d'investissement et de projets innovants.

Annexe 1

Après la présentation de la prospective financière, le vice-Président présente les projets structurants pour 2025 et les années suivantes :

- Travaux de dissimulation des réseaux en lien avec la construction de la deuxième ligne de tramway : 1 M€ entre 2024 et 2026 ;
- Poursuite du programme "Territoires Intelligents" géré en AP/CP (6 202 000€ dont 1 126 000 € en 2025) ;
- Mise en œuvre du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques, notamment de l'appel à initiative privée et son analyse ;
- Projets liés aux énergies renouvelables (projets EnerCVL, Hydrogène et Gaz Naturel pour les véhicules).

Autres programmes :

- Maintien fonds de concours sobriété énergétique : 300 000 € ;
- Maintien fonds de concours pour l'acquisition de véhicules électriques : 40 000 € ;
- Aide à la mise en œuvre d'audits énergétiques et à la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'économie d'énergie dans le cadre du programme ACTEE : 105 000 €.

Après les projets structurants, le vice-Président fait un point sur les Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP) pour 2025.

Il rappelle le principe de fonctionnement de ces AP/CP et précise que le Comité syndical vote un programme pluriannuel, qui est engagé dès la première année et dont l'exécution (donc les paiements) s'effectue sur plusieurs années et que seuls les crédits payés dans l'année sont inscrits au budget de l'exercice.

Il rappelle ensuite les montants :

Compétence « Électricité » :

- L'enveloppe « Travaux en AP et hors AP » pour 2025 est fixée à 16 000 000 € TTC ;
- Le fonds de concours « Réseaux de télécommunication et déplacement d'ouvrages » à 250 000 € ;

Compétence « Éclairage Public » :

- L'enveloppe « Travaux » est fixée à 3 900 000 € TTC ;
- Les taux de participation des collectivités sont les suivants : 30% pour les travaux électricité et 50% pour les travaux de dissimulation EP et renouvellement et 70% pour les travaux d'extension EP.

Le vice-Président présente ensuite les dépenses nettes de personnel qui s'élèveront à 2 723 000 € en 2025 (contre 2 706 000 € en 2024). Les dépenses de personnel du service PCRS seront refacturées par le SIEIL en fin d'année.

Le nombre d'agents prévu au 31 décembre 2024 sera de 49,70 ETP. Il présente également le tableau des effectifs présenté dans le ROB.

Le vice-Président présente les propositions relatives à l'administration générale. Les dépenses 2025 s'élèvent à 6 748 800 € et les recettes à 12 667 500 € en recettes (excédent de financement de 5 918 700 €).

La principale ressource de financement est constituée par l'accise sur l'électricité, elle est estimée à 11,2 M€ pour 2025.

Le vice-Président précise que les dépenses du service communication sont évaluées à 188 000 €, les principaux postes étant les publications réglementaires, les animations organisées par le SIEIL (journées d'information, réunions d'information locale, opération Ecopousse...), la participation à différents salons (congrès des maires...), ainsi que les éléments de communication (newsletter, presse, vidéos, objets communicants...), les dossiers pour les instances du SIEIL, la maintenance et la refonte du site internet.

Pour le service informatique, les dépenses sont estimées à 547 000 € et intègrent l'acquisition et la maintenance du matériel et des applications informatiques ainsi que les actions dans le cadre de la cybersécurité. Les dépenses liées aux ressources humaines (hors charges de personnel), comprennent les formations et les indemnités des élus, elles sont estimées à 215 000 €. Les autres charges d'administration générale sont évaluées à 5 558 800 € et incluent les charges de personnel, le reversement de l'accise sur l'électricité aux communes concernées, les subventions de fonctionnement, la cotisation à la FNCCR, le remboursement des emprunts et les apports en capitaux et comptes courants d'associés.

Enfin, le budget principal poursuivra l'accompagnement du budget annexe PCRS pour équilibrer ce service qui propose des prestations de relevé de données. Les charges de personnel sont estimées à 200 000 € et la subvention d'équilibre versée à 40 000 €.

Le vice-Président présente les orientations budgétaires 2025 pour la compétence électricité et précise que le SIEIL maintient son cap de maîtrise des besoins de financement avec la mise en œuvre des décisions prises en 2020. L'enveloppe pour le fonds de concours génie civil Télécommunications reste à 250 000 €. Concernant la deuxième ligne de tramway, 450 000 € sont inscrits au titre de travaux 2025. Ces travaux prévus sur 2025 et 2026 feront l'objet d'une participation des collectivités à hauteur de 80% du coût des travaux HT et d'un emprunt dédié.

Annexe 1

Le vice-Président présente ensuite la compétence éclairage public et précise qu'au 1^{er} janvier 2025, celle-ci regroupera 197 communes et 6 intercommunalités, avec les adhésions courant 2024 des communes de La Celle Saint-Avant et de Chemillé-sur-Dême et des Communautés de communes du Castelrenaudais et de Loches Sud Touraine. La commune de Montreuil-en-Touraine adhèrera à compter du 1^{er} janvier 2025.

En 2021, les cotisations statutaires (coût par habitant) et de maintenance (coût par point lumineux) ont été révisées avec une évolution des montants jusqu'en 2025. L'objectif étant de tendre vers l'équilibre financier de la compétence, tout en améliorant la qualité du service, avec le développement de l'exploitation des réseaux et une connaissance précise du patrimoine grâce aux audits et à la géolocalisation.

En 2025, les communes acquitteront 1,05 € par habitant et les intercommunalités 0,40 € par habitant pour la cotisation statutaire. Le montant de la cotisation maintenance est fixé à 28,63 € par point lumineux.

Il est à noter la suppression des recettes de FCTVA sur les dépenses de maintenance des réseaux d'éclairage public et la réduction du taux de FCTVA sur les travaux dans le cadre du PLF 2025.

Par ailleurs, l'expérimentation de Territoires Intelligents se poursuivra.

Les orientations budgétaires 2025 se répartissent comme suit : 8 474 829 € en dépenses, 5 488 469 € en recettes, le besoin de financement s'élève à 2 986 359 €.

Le vice-Président présente ensuite la compétence gaz et explique qu'une veille technico-économique permanente, une étude de tous les dossiers et de nombreux échanges avec les concessionnaires permettent de continuer à développer l'offre gaz en réseaux tout en optimisant et maîtrisant les participations financières aux travaux des communes et du SIEIL.

Les orientations budgétaires 2025 se répartissent comme suit : 276 000 € en dépenses, 200 000 € en recettes, le besoin de financement s'élève à 76 000 €.

Le vice-Président ajoute que le nouveau modèle de contrat de concession des réseaux de distribution de gaz signé entre la FNCCR, GRDF et France Urbaine en 2022 se veut un outil au service de la transition énergétique des territoires. La renégociation sur le département d'Indre-et-Loire entre le SIEIL et GRDF se poursuit en 2025.

Le vice-Président explique ensuite que la transformation du Système d'Information Géographique (SIG) permettra d'intégrer les évolutions technologiques issues de la précision cartographique du PCRS et proposer de nouveaux services plus accessibles aux différents utilisateurs (élus, agents du SIEIL, collectivités ou prestataires des différentes compétences).

Ces nouveaux services seront proposés en 2025 aux collectivités adhérentes, au service de leurs besoins d'aménagement et de gestion.

Par ailleurs, une mission d'évaluation de la faisabilité de la mutualisation de l'information géographique départementale va être lancée en concertation avec la Métropole et le Conseil départemental.

Les orientations budgétaires 2025 se répartissent comme suit : 154 00 € en dépenses, pas de recettes, le besoin de financement s'élève à 154 000 €.

Le vice-Président présente le point relatif à la transition énergétique et explique que le projet METHYCENTRE a été amorcé par STORENGY dans le cadre de la convention prévoyant le versement total de 1 050 000 € pour la création d'une unité électrolyse permettant de produire et de stocker de l'hydrogène (650 000 € en subvention et 400 000 € au titre de l'acquisition). 600 000€ ont été versés en 2020, le solde devrait être versé en 2025.

Concernant la compétence IRVE, la gestion des bornes de recharge installées par le SIEIL est toujours assurée par la SPL MODULO. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur départemental des IRVE, une enveloppe de 763 000 € est inscrite en 2025 pour la mise en œuvre éventuelle d'une première tranche du Schéma départemental des IRVE, en fonction des réponses obtenues lors de l'Avis à Initiative Privée lancé fin 2024. Une enveloppe pour le remplacement des bornes existantes est prévue.

Le programme de sobriété énergétique est maintenu pour répondre aux demandes des collectivités désireuses de s'engager dans une démarche de sobriété énergétique de leurs bâtiments.

Il en est de même pour le fonds de concours d'aide à l'acquisition de véhicules électriques.

Les orientations budgétaires 2025 se répartissent comme suit : 2 412 000 € en dépenses, 245 000 € en recettes, le besoin de financement s'élève à 2 276 000 €.

Le vice-Président présente le point relatif aux projets innovants et explique que dans le cadre du mandat débuté en 2020, le SIEIL a engagé des réflexions autour de plusieurs projets innovants qui se poursuivent en 2025 et les années suivantes : le développement d'écosystème d'hydrogène vert, l'installation de stations de distribution de gaz naturel pour les véhicules (GNV).

Le vice-Président ajoute que 2025 devrait voir la création de la première station de bio-GNV sur le territoire de la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire. D'autres projets sont à l'étude sur les territoires des Communautés de communes Gâtines-Racan et Loches Sud Touraine.

Annexe 1

Les orientations budgétaires 2025 se répartissent comme suit : 301 000 en dépenses, pas de recettes, le besoin de financement s'élève à 301 000 €.

Le vice-Président propose une synthèse des orientations budgétaires 2025 pour le budget principal, pour l'ensemble des compétences, en dépenses et en recettes, et présente l'équilibre du budget pour 2025.

Ainsi, en 2025, il convient d'inscrire un besoin de financement prévisionnel de 4 511 272 €. Le montant de l'emprunt effectivement réalisé pourra être réduit en fonction du niveau d'avancement des programmes et des subventions d'équipement qui pourront être perçues.

Concernant le budget annexe PCRS, le vice-Président explique qu'après avoir subi de plein fouet la crise sanitaire qui a ralenti la production de données et la modification des échéances d'entrée en vigueur du dispositif anti-endommagement des réseaux qui freine l'adhésion des collectivités, le service PCRS dispose désormais d'une cartographie étoffée et d'outils qu'il peut proposer à de nouveaux partenaires.

Ainsi, le SIEIL recourt de manière de plus en plus importante aux données fournies par le PCRS et les négociations avec les gestionnaires de réseaux pour la fourniture des données ont en partie abouti avec la signature d'une convention sur 3 ans avec ENEDIS lors du Comité syndical du 8 octobre dernier.

Désormais, l'objectif est de poursuivre l'inscription du PCRS dans une offre globale de services à destination des collectivités centrée sur la diffusion de données géographiques essentielles pour la gestion de leurs métiers et la connaissance patrimoniale de leur territoire. Des tarifs ont été adoptés en ce sens en décembre 2023.

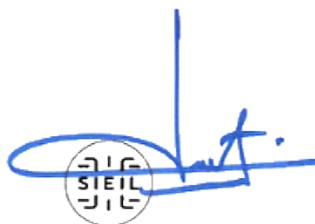
Le budget principal poursuit l'accompagnement du budget annexe PCRS pour équilibrer ce service.

Les prévisions de recettes et dépenses réelles de fonctionnement font apparaître un besoin de subvention d'équilibre de 40 000 € de la part du budget principal.

En l'absence de questions, le Président soumet à l'approbation du Comité syndical ce rapport d'orientation budgétaire.

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve la présentation qui vient d'être faite des orientations budgétaires du SIEIL pour 2025.

Signé électroniquement

Une signature manuscrite en bleu sur un fond blanc, accompagnée d'un sceau électronique du SIEIL. Le sceau est un cercle contenant le logo du SIEIL (un carré divisé en quatre quadrants) et le nom 'SIEIL' en lettres capitales.

Jean-Luc DUPONT

**ADMINISTRATION
GÉNÉRALE
COMPTE RENDU
DU COMITÉ SYNDICAL
DU 10 DÉCEMBRE 2024**



Département d'Indre-et-Loire
Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire
12-14, rue Blaise Pascal - BP 51314 - 37013 TOURS CEDEX 1

COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 10 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix décembre, les membres du Comité syndical, légalement convoqués le 3 décembre, se sont réunis à dix heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT.

Après s'être assuré que le quorum est atteint, qui est de 171 présents sur 325 membres en exercice et 18 pouvoirs comptabilisés soit 189 votants, le Président ouvre la séance à 10 heures 30.

Le Président remercie les vice-Présidents, les délégués présents, Madame WAGONNE, payeuse départementale, les conseillers départementaux, les gestionnaires de réseaux Enedis, EDF, GRDF, SOREGIES, les représentants des associations de défense des consommateurs de leur présence à cette séance, le personnel du SIEIL ainsi que le personnel de l'espace Malraux. Il excuse les entreprises Butagaz, Orange et Primagaz.

Monsieur Daniel LAURENT, délégué de la commune de Mettray est désigné secrétaire de séance.

1- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Approbation du compte rendu du Comité syndical du 8 octobre 2024

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité approuve le compte rendu du Comité syndical du 8 octobre 2024.

b) Compte rendu de l'exercice de la délégation du Président et du Bureau

Le Président explique que conformément à l'article L5211-10 et à la délibération n° 2020-39 du Comité syndical du 10 septembre 2020, donnant délégation au Président et la délibération n° 2020-40 donnant délégation au Bureau, les listes des décisions et des délibérations prises du 1^{er} octobre au 30 novembre 2024 sont présentées en annexes du dossier du Comité syndical. Le Comité syndical prend acte de ce compte rendu.

c) Approbation du rapport de contrôle de concession électricité sur les données 2022

Le Président présente aux délégués le rapport du contrôle de concession électricité pour l'exercice 2022. Il précise que ce dernier est joint en annexe du dossier. Conformément au CGCT, il sera transmis aux collectivités membres et aux délégués titulaires et est consultable sur le site Internet du SIEIL.

Conformément à l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités territoriales et à l'article 32 du cahier des charges de concession, le SIEIL en tant qu'Autorité concédante Organisatrice de la Distribution d'Électricité (AODE) présente les modalités du contrôle de la concession sur la mission de service public du concessionnaire ENEDIS et du fournisseur au tarif réglementé de vente EDF à partir des données du Compte Rendu d'Activité du Concessionnaire (CRAC) remis pour l'année 2022.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver ce rapport du contrôle de concession électricité pour l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le rapport de contrôle de concession électricité pour l'année 2022, tel qu'il vient d'être présenté en séance, prend acte de ce rapport au titre de l'année 2022 et précise qu'il sera transmis à l'ensemble des collectivités adhérentes au SIEIL.

d) Approbation du rapport du mandataire 2023 auprès de la SPL MODULO

Le Président présente en séance le rapport spécial du mandataire 2023 auprès de la SPL Modulo, tel que prévu à l'article L1524-5 du Code général des collectivités territoriales et joint au dossier du Comité syndical.

Le Président demande au Comité syndical de vouloir pendre acte et approuver ce rapport du mandataire sur l'activité de la SPL MODULO au titre de l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le rapport du mandataire pour l'année 2023 tel que présenté en séance, approuve et prend acte de ce rapport au titre de l'année 2023.

Annexe 2

2- RESSOURCES HUMAINES

Le Président cède la parole à Monsieur Fabrice BOIGARD, vice-Président en charge des Finances.

a) Participation du SIEIL à la protection sociale complémentaire - prévoyance et santé

Le Président rappelle que le 3 décembre 2019, conformément au décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 le Comité syndical a approuvé la mise œuvre de la participation du SIEIL au financement de la protection sociale complémentaire (PSC) des agents, en participant pour la prévoyance, à hauteur de 5,60 euros brut par mois par agent.

Le Président précise que l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique est venue renforcer la participation des employeurs publics à cette protection complémentaire en rapprochant les pratiques des trois versants de la fonction publique à celle existantes dans le secteur privé.

Le Président ajoute que les obligations des employeurs territoriaux, fixées par décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement, se présentent selon le calendrier suivant :

- 1^{er} janvier 2025 : participation obligatoire aux contrats prévoyance (labellisés ou issus d'une convention de participation) à hauteur minimum de 7 € par mois et par agent,
- 1^{er} janvier 2026 : participation obligatoire aux contrats santé (labellisés ou issus d'une convention de participation) à hauteur minimum de 15 € par mois et par agent.

Après consultation de l'ensemble des agents, le Président propose que le SIEIL participe au financement des cotisations des agents de la collectivité :

- pour le risque prévoyance (garantie maintien de salaire), de retenir la labellisation (référéncée par des organismes accrédités) et de fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1^{er} janvier 2025, à hauteur de 7 euros brut.
- pour le risque santé, de retenir la labellisation et de fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1^{er} janvier 2026, à hauteur de 15 euros brut.

Il précise également que l'instauration de ces participations au financement de la PSC a été soumise au CST placé auprès du Centre de Gestion et que les sommes nécessaires sont inscrites au budget du SIEIL à compter de 2025.

Le Président sollicite l'accord du Comité syndical pour l'application du financement de la PSC dans les conditions proposées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011, vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales à leur financement, vu l'avis du CST placé auprès du Centre de gestion d'Indre-et-Loire, approuve le financement de la protection sociale complémentaire dans les conditions présentées ci-dessus et précise que les sommes sont prévues aux budgets du SIEIL à compter de l'année 2025.

b) Règlement du temps de travail

Le Président rappelle que le règlement du temps de travail a été mis en place au SIEIL en 2001 et modifié par délibération n°2019-108 du Comité syndical du 10 décembre 2019.

Compte tenu des modifications intervenues dans la réglementation et notamment la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, mais aussi des nouvelles pratiques liées au temps de travail, il s'avère nécessaire de revoir les modalités de mise en œuvre de l'organisation du temps de travail.

A cet égard, il est prévu à titre expérimental la mise en place des horaires aménagés pour l'ensemble des services et du régime du forfait-jours pour le pôle de Direction.

Le Président précise que le règlement joint en annexe du dossier a été soumis au CST placé auprès du CDG 37 et propose que les nouvelles mesures relatives à l'aménagement du temps de travail prennent effet au 1^{er} janvier 2025.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver le règlement du temps de travail annexé au dossier du Comité syndical et de valider son application, à titre expérimental, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le Code général de la fonction publique, plus particulièrement les articles L611-1 à L644-5 du Livre VI relatifs au « temps de travail et congés », vu la Directive européenne n°93/104/CE du Conseil de l'Union Européenne du 23 novembre 1993 concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail (J.O des Communautés européennes n°L307 du 13/12/1993), vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 relatif aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois à temps non complets, vu la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 relative à l'aménagement de la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale et le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001, vu le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires, vu le décret n°2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la Fonction Publique Territoriale, vu le décret n°2006-1022 du 21 août 2006 relatif aux modalités d'attribution aux fonctionnaires et aux agents contractuels des collectivités territoriales du congé de présence parentale, vu la loi n°2008-351 du 16 avril 2008 relative à la journée de la solidarité, vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, vu l'avis du CST du Centre de gestion d'Indre-et-Loire, approuve le règlement du temps de travail tel que présenté en séance et annexé au dossier du Comité syndical et valide son application, à titre expérimental, à compter du 1^{er} janvier 2025.

c) Mise en place du régime forfait-jours pour le pôle de Direction

Le Président explique qu'en complément de la modification du règlement du temps de travail, il propose les modalités de mise en place du forfait-jours au SIEIL pour le pôle de Direction.

Compte tenu des nouvelles pratiques liées au temps de travail et dans le but de faciliter son organisation, il précise qu'à titre expérimental, un régime spécifique d'organisation du temps de travail, dit « forfait-jours » proposé sur la base du volontariat au pôle de direction du SIEIL.

Le pôle de Direction du SIEIL (4 agents), regroupant des personnes chargées de fonctions essentielles d'encadrement peut se voir appliquer le régime du forfait-jours compte-tenu de leur amplitude horaire et de leurs contraintes de travail.

Pour information, le cumul d'heures supplémentaires de ce pôle s'élève à 481 heures du 1^{er} janvier 2024 au 30 septembre 2024.

Ils seront tenus d'assurer 228 jours de travail par an. En contrepartie, ils bénéficient de 23 jours de réduction du temps de travail (ARTT) dont la journée de solidarité est déduite. Leur durée de travail sera comptabilisée par le nombre de jours travaillés dans l'année et non en heure. Toutes les autres dispositions du règlement du temps de travail restent applicables à ces agents.

Le Président précise que cette modalité de régime forfait-jours a été soumise au CST placé auprès du CDG 37 et propose que le régime du forfait-jours pour le pôle direction prenne effet au 1^{er} janvier 2025.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver la mise en place du forfait-jours pour le pôle de direction à compter du 1^{er} janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le Code général de la fonction publique, vu l'article 10 du décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État et de la magistrature, vu l'article 10 du décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale, vu l'avis du CST du Centre de gestion d'Indre-et-Loire, approuve la mise en place du forfait-jours pour le pôle de Direction et précise que cette modification s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2025.

d) Charte de télétravail - modification des modalités existantes

Le Président rappelle que le SIEIL a adopté en 2020 le projet de la charte de télétravail et ses annexes, à l'issue de la période de confinement et d'expérimentation du dispositif.

Il s'avère nécessaire à présent d'ajuster certaines modalités pour répondre à la mise en conformité de la nouvelle réglementation, mais aussi d'adapter le télétravail aux contraintes des nécessités de service.

Le Président précise que cette charte et ses annexes ont été adressées au CST placé auprès du CDG 37 pour avis.

Le Président sollicite du Comité syndical l'approbation pour la mise en application de la charte de télétravail à compter du 1^{er} janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le Code général de la fonction publique, plus particulièrement l'article L430-1, vu le Code du travail, plus particulièrement les articles L4121-3 et L4124-1, vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction

Annexe 2

publique, vu l'article 49 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoyant le recours au télétravail ponctuel dans la fonction publique, vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, vu le décret n°2000-815 du 25 août 2000 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature, vu le décret n°2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature, vu le décret n°2020-524 du 5 mai 2020 modifiant le décret n°2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature (J.O. du 6 mai 2020), vu l'accord du 13 juillet 2021 relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique, approuve la mise en application de la charte de télétravail telle que présentée en séance et jointe au dossier du Comité syndical à compter du 1^{er} janvier 2025.

e) Compte épargne temps - modification pour 2024

Le Président rappelle que le SIEIL a mis en place le compte épargne temps (CET) dès 2008 et à fixer les modalités applicables au SIEIL.

Il rappelle que pour se conformer aux modifications intervenues dans la réglementation, le plafond global de jours pouvant être maintenus sur un CET est maintenu à 60 jours, mais qu'à titre dérogatoire et pour l'année 2024 uniquement, ce plafond global est augmenté à 70 jours.

Les années suivantes, les jours épargnés excédant le plafond réglementaire de 60 jours pourront être maintenus sur le CET ou être consommés selon les modalités définies par le décret du 26 août 2004 (articles 3-1 et 5).

Le Président précise que cette modification pour 2024 a été soumise au CST placé auprès du CDG 37 et propose une prise d'effet au 1^{er} janvier 2025.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver cette modification à compter du 1^{er} janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le Code général de la fonction publique, plus particulièrement les articles L621-4 à L621-5, vu le décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale, vu l'arrêté du 9 janvier 2024 pris pour l'application de l'article 7-1 du décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au CET dans la fonction publique territoriale, approuve la modification des modalités applicables au SIEIL dans les conditions présentées en séance à compter du 1^{er} janvier 2025.

f) Mise en place d'un congé menstruel

Le Président rappelle que 53% des femmes déclarent être touchées par des règles incapacitantes. Ces pathologies engendrent des épisodes de souffrance altérant les conditions de travail des agentes concernées.

Le SIEIL, portant depuis de nombreuses années une politique favorable aux mesures de qualité de vie au travail, souhaite expérimenter un dispositif de soutien à l'activité des agentes victimes de règles incapacitantes.

A cet égard, il est prévu à titre expérimental la mise en place d'un congé menstruel aux agentes qui auront fait reconnaître leur pathologie auprès d'un médecin, sous la forme suivante :

- L'octroi d'une autorisation spéciale d'absence durant la période menstruelle pouvant aller jusqu'à 2 jours par mois et 13 jours maximum par an en cas de souffrances incompatibles avec l'exercice des missions et/ou pour se rendre à des rendez-vous médicaux dans le cadre de la pathologie associée.

Le Président précise que cette demande de mise en place d'un congé menstruel sera soumise au CST placé auprès du CDG 37 et propose l'application du congé menstruel à compter de 2025.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver cette mise en place à compter du 1^{er} janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le Code général de la fonction publique, vu le Code général des collectivités territoriales, approuve la mise en place d'un congé menstruel dans les conditions présentées en séance à compter du 1^{er} janvier 2025.

3- FINANCES

a) Ajustement et création d'autorisations de programme (AP/CP) - Budgets 2024 et 2025

Le Président explique qu'au vu des montants réalisés à ce jour sur le budget 2024 pour les dépenses et les recettes des compétences éclairage public et électrification gérées en autorisations de programme (AP) / crédits de paiement (CP), il convient de modifier les montants des AP ainsi que la répartition des CP afin :

- D'ajuster les CP ouverts sur le budget 2024 à travers une décision modificative (n° 1),
- De prévoir les CP ouverts au budget provisoire 2025.

1/ Ajustement des autorisations de programme existantes :

Au vu des sommes réalisées et restant engagées à ce jour, les montants des AP ont été révisés comme suit, en dépenses et en recettes (le détail par programme pour chaque AP est précisé en annexe).

En dépenses :

Libellé AP			Variation montant AP en €	Révision durée AP	Motifs
ÉLECTRICITÉ	TRAVAUX RÉSEAUX	2020	0,00	/	AP à clôturer après le vote du compte administratif 2024.
ÉLECTRICITÉ	TRAVAUX RÉSEAUX	2021	0,00	/	
ÉLECTRICITÉ	TRAVAUX RÉSEAUX	2022	-1 997 876,22	+1 an	
ÉLECTRICITÉ	TRAVAUX RÉSEAUX	2023	+300 000,00	/	Ajustement de l'AP au regard des programmes lancés.
ÉLECTRICITÉ	TRAVAUX RÉSEAUX	2024	+440 000,00	/	
ÉLECTRICITÉ	FONDS DE CONCOURS	2021	-25 584,60	/	AP à clôturer après le vote du compte administratif 2024.
ÉLECTRICITÉ	FONDS DE CONCOURS	2022	0,00	+ 1 an	
ÉCLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RÉSEAUX	2021	-27 868,56	/	La réception des factures sur cette AP ne devrait pas être finalisée au 31/12/2024. Il convient de prolonger la durée de cette AP pour permettre les derniers paiements. Les CP 2024 sont ajustés en conséquence.
ÉCLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RÉSEAUX	2022	-905 563,39	+1 an	

Les crédits de paiement ont été modifiés, avec une diminution des crédits de paiement 2024 de - 1 809 563,98 €, au vu des réalisations attendues pour cet exercice. Ces crédits sont différés sur les CP des années suivantes.

En recettes :

Libellé AP			Variation montant AP en €	Révision durée AP	Motifs
ÉLECTRICITÉ	TRAVAUX RÉSEAUX	2020	0,00	/	AP à clôturer après le vote du compte administratif 2024.
ÉLECTRICITÉ	TRAVAUX RÉSEAUX	2021	0,00	/	
ÉLECTRICITÉ	TRAVAUX RÉSEAUX	2022	+106 000,00	+ 1 an	
ÉLECTRICITÉ	TRAVAUX RÉSEAUX	2023	-61 000,00	/	AP révisée au regard des programmes lancés et des recettes attendues en conséquence.
ÉLECTRICITÉ	TRAVAUX RÉSEAUX	2024	+990 000,00	/	
ÉCLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RÉSEAUX	2021	0,00	/	AP à clôturer après le vote du compte administratif 2024.
ÉCLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RÉSEAUX	2022	0,00	+ 1 an	
ÉCLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RÉSEAUX	2023	+177 551,35	/	Ajustement des recettes l'AP au regard des programmes lancés en dépenses.

Les crédits de paiement ont été modifiés en recettes également, avec une diminution des CP 2024 de -911 373,64 €, au vu des réalisations attendues pour cet exercice. La perception de ces recettes est différée sur les CP des années suivantes.

Annexe 2

2/ Ajustement des crédits de paiement pour les autorisations de programme existantes :

Ainsi, conformément aux tableaux établis en annexe du dossier du Comité syndical, les montants des autorisations de programme et crédits de paiements sont précisés comme suit :

- En « blanc » : les montants délibérés lors du Comité syndical du 11 juin 2024,
- En « vert clair / bleu clair » : les ajustements (variations) proposés lors du présent Comité syndical,
- En « vert foncé / bleu foncé » : les montants qui seront *in fine* délibérés à l'issue du présent Comité syndical.

NB : La décision modificative n° 1 prend en compte ces ajustements pour les CP 2024 et le budget provisoire 2025 intégrera les CP 2025.

3/ Création de nouvelles autorisations de programme d'intervention pour 2025 :

Les AP d'intervention concernent les ensembles de programmes votés chaque année par le Comité syndical pour les compétences électrification et éclairage public, pour les travaux sur les réseaux et les fonds de concours.

Au titre de 2025, il vous est proposé de voter les montants d'AP suivants, conformément au Rapport d'Orientation Budgétaire pour 2025 :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME		Montants		Durée d'AP
		Dépenses en €	Recettes en €	
ÉLECTRIFICATION - TRAVAUX RÉSEAUX - 2025	HT	11 232 000	5 847 000	3 ans
ÉLECTRIFICATION - FONDS DE CONCOURS - 2025	TTC	250 000	/	
ÉCLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX RÉSEAUX - 2025	TTC	5 580 000	2 600 000	

Pour mémoire, depuis l'entrée en vigueur du nouveau contrat de concession pour les réseaux de distribution électrique le 31 décembre 2022, les autorisations de programme pour les travaux d'électrification sont inscrites en Hors Taxes (HT), soit hors TVA.

Par ailleurs, les programmes T (Génie civil télécommunications) et RP (Réhabilitation des postes) ne sont plus gérés en AP/CP. Les programmes T sont gérés sous forme d'opérations pour compte de tiers.

Enfin, les programmes LN et LT (Travaux éclairage public liés à l'électrification) basculent sur la compétence éclairage public.

Le détail des programmes constituant chaque AP est annexé au dossier, ainsi que la ventilation des crédits de paiement.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver les ajustements des montants et durées des autorisations de programme, conformément aux tableaux présentés en séance, approuver la nouvelle répartition faite des crédits de paiement de chacune des autorisations de programme existantes telle que présentée en séance, approuver la création des autorisations de programme pour les durées et montants rappelés dans l'annexe jointe au dossier du Comité syndical (en dépenses et en recettes) et approuver la répartition faite des crédits de paiement de chacune des autorisations de programme nouvellement créées conformément à la répartition présentée en séance et jointe au dossier du Comité syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le Code général des collectivités territoriales, en particulier l'article L 2311-3 et R 2311-9, vu l'instruction de la M57, vu la délibération n° 2023-79 du Comité syndical du 3 octobre 2023 portant sur l'adoption du règlement budgétaire et financière du SIEIL, vu la délibération n° 2024-11 du Comité syndical di 8 février 2024 approuvant les AP/CP pour 2024, vu la délibération n° 2024-50 du Comité syndical du 11 juin 2024 portant sur l'ajustement des AP/CP pour 2024, approuve les ajustements des montants et durées des AP/CP suivantes :

En dépenses :

ÉLECTRICITÉ - TRAVAUX RÉSEAUX - 2022 :	-1 997 876,22 €
ÉLECTRICITÉ - TRAVAUX RÉSEAUX - 2023 :	+300 000,00 €
ÉLECTRICITÉ - TRAVAUX RÉSEAUX - 2024 :	+440 000,00 €
ÉLECTRICITÉ - FONDS DE CONCOURS - 2021 :	-25 584,60 €
ÉCLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX RÉSEAUX - 2021 :	-27 868,56 €
ÉCLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX RÉSEAUX - 2022 :	-905 563,39 €

En recettes :

ÉLECTRICITÉ - TRAVAUX RÉSEAUX - 2022 :	+106 000,00 €
ÉLECTRICITÉ - TRAVAUX RÉSEAUX - 2023 :	-61 000,00 €
ÉLECTRICITÉ - TRAVAUX RÉSEAUX - 2024 :	+380 000,00 €
ÉCLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX RÉSEAUX - 2023 :	+177 551,35 €

- approuve la nouvelle répartition faite des crédits de paiement de chacune des autorisations de programme existantes conformément à la répartition présentée en séance et annexée au dossier du Comité syndical, approuve la création des autorisations de programme pour les durées et montants rappelés (en dépenses et en recettes) dans l'annexe jointe au dossier du Comité syndical, Électricité - travaux réseaux - 2025, Électricité - Fonds de concours - 2025 et Éclairage public - travaux réseaux - 2025, approuve la répartition faite des crédits de paiement de chacune des autorisations de programme nouvellement créées conformément à la répartition jointe au dossier du Comité syndical.

b) Approbation de la décision modificative n°1 pour 2024 - Budget principal

Le Président explique qu'au vu du projet d'ajustement des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) proposé au présent Comité syndical, il convient d'ajuster les inscriptions budgétaires 2024 avec une décision modificative n°1 du budget principal (conformément au règlement budgétaire et financier voté au Comité syndical d'octobre 2023).

En effet, l'ajustement des AP et des CP correspondants entraîne une variation pour les crédits de paiement 2024 :

- Dépenses : -1 809 563,98 €,
- Recettes : -911 373,64 €.

Voici, ci-dessous, en synthèse et par chapitre, les inscriptions relatives à la décision modificative n°1 pour 2024.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes :

- Recettes réelles : sans objet
- Recettes d'ordre : +250 000 €

Chapitre 042 : abondement de l'enveloppe pour l'amortissement des subventions d'investissement transférables.

Dépenses :

- Dépenses réelles : -250 000 €

Chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) : +100 000 €

Abondement des crédits pour l'informatique en nuage et les frais de mission des élus (en lien avec le congrès de la FNCCR).

Chapitre 023 (Virement vers la section d'investissement) : -350 000 €.

- Dépenses d'ordre : +500 000 €.

Chapitre 042 : abondement de l'enveloppe pour les dotations aux amortissements.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes :

- Recettes réelles : -1 239 611,05 €

Chapitre 13 (Subventions d'investissement reçues) : -899 611,05 €, correspondant pour l'essentiel aux ajustements des recettes gérées en AP/CP.

Chapitre 021 (Virement de la section de fonctionnement) : -350 000,00 €.

Chapitre 024 (Produits des cessions d'immobilisations) : +10 000,00 € au titre de cessions de matériels informatiques.

- Recettes d'ordre : +500 000 €

Chapitre 040 : abondement de l'enveloppe pour les amortissements.

Dépenses :

- Dépenses réelles : -989 611,05 €

Chapitre 13 (Subventions d'équipement reçues) : +236 935,15 € au titre des ajustements des AP/CP (+16 982,22 €) et d'un complément de provision pour annulations de titres (+219 952,93 €),

Chapitre 204 (Subventions d'équipement versées) : +165 415,40 € au titre des ajustements des AP/CP (-134 584,60 €) et d'un complément de dotation pour reversement d'une partie du fonds vert reçu au titre de 2023 et 2024 (+300 000 €),

Chapitre 21 (Immobilisations corporelles) : -693 967,97 € au titre des ajustements des AP/CP,

Chapitre 23 (Immobilisations en cours) : -997 993,63 € au titre des ajustements des AP/CP,

Chapitre 26 (Participations) : +150 000 € en provision,

Chapitre 27 (Autres immobilisations financières) : +150 000 € en provision.

Annexe 2

- **Dépenses d'ordre : +250 000,00 €**

Chapitre 042 : abondement de l'enveloppe pour la dotation aux amortissements des subventions d'investissement transférables.

AJUSTEMENT DE L'EMPRUNT D'ÉQUILIBRE :

L'emprunt prévisionnel d'équilibre reste inchangé à 1 000 000 €.

SYNTHÈSE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 POUR 2024

		Dépenses en €	Recettes en €
FONCTIONNEMENT	Mouvements réels	-250 000,00	/
	Mouvements ordre	500 000,00	250 000,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT (a)	250 000,00	250 000,00
INVESTISSEMENT	Mouvements réels	-989 611,05	-989 611,05
	Mouvements ordre	250 000,00	250 000,00
	TOTAL INVESTISSEMENT (b)	-739 611,05	-739 611,05
TOTAL GÉNÉRAL (a+b)		-489 611,05	-489 611,05

Le Président sollicite l'approbation du Comité syndical pour adopter cette décision modificative n°1 de l'exercice 2024 pour le budget principal (conformément à la maquette budgétaire annexée au dossier du Comité syndical), équilibrée en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le Code général des collectivités territoriales, vu l'instruction de la M57, vu la délibération 2023-79 du Comité syndical du 3 octobre 2023 portant sur l'adoption du règlement budgétaire et financier du SIEIL, vu la délibération n°2024-12 du Comité syndical du 8 février 2024 approuvant le budget primitif du budget principal 2024, vu la délibération n°2024-50 du Comité syndical du 11 juin 2024 portant sur l'ajustement des AP/CP pour 2024, vu la délibération n°2024-51 du Comité syndical du 11 juin 2024 approuvant le budget supplémentaire 2024, approuve la décision modificative n°1 de l'exercice 2024 du budget principal, telle qu'annexée au dossier du Comité syndical, équilibrée en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement : +250 000,00 €
- en section d'investissement : -739 611,05 €

c) Approbation de la décision modificative n°1 pour 2024 - Budget annexe PCRS

Le Président explique que les anticipations de réalisations sur l'exercice pour les prestations de services devraient être supérieures aux prévisions initiales. Cela permettrait de couvrir la révision de l'enveloppe des charges de personnel. Ces dernières devraient être légèrement supérieures aux crédits inscrits au budget.

Il n'y aurait pas lieu d'ajuster la subvention d'équilibre versée par le budget principal, telle que validée lors du budget supplémentaire 2024.

A ce jour, les montants versés au titre de la subvention d'équilibre sont les suivants :

	Montant initial en €	Ajustement en €	Montant réel en €
Exercice 2019	304 500,00	- 20 506,46	283 993,54
Exercice 2020	193 500,00	+ 48 033,27	241 533,27
Exercice 2021	79 500,00	+ 104 029,13	183 529,13
Exercice 2022	/	+ 60 181,00	60 181,00
Exercice 2023	/	+169 542,92	169 542,92
Exercice 2024	/	+59 000,00	59 000,00
TOTAL	577 500,00	+ 420 279,86	997 779,86

Le projet de décision modificative n°1 pour le budget annexe 2024 est proposé comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes :

- **Recettes réelles : +10 000 €**

Chapitre 70 (Produits des services) : +10 000 €, correspondant à une augmentation des recettes attendues au titre des prestations de services (voir paragraphe ci-dessus).

- **Recettes d'ordre : sans objet**

Dépenses :

- Dépenses réelles : +10 000 €

Chapitre 012 (Charges de personnel) : +10 000 €, correspondant à l'anticipation de réalisation d'ici la fin de l'exercice, ainsi qu'à une provision (voir paragraphe ci-dessus).

- Dépenses d'ordre : sans objet

SECTION D'INVESTISSEMENT

Sans objet.

Le Président sollicite l'approbation du Comité syndical pour adopter cette décision modificative n°1 de l'exercice 2024 pour le budget annexe PCRS, (conformément à la maquette budgétaire annexée à la présente délibération), équilibrée en dépenses et en recettes et approuver la modification du montant de la subvention d'équilibre globale versée par le budget principal au budget annexe PCRS pour le lancement du service, au titre des exercices 2019 à 2024, en application de l'article L2224-2 du CGCT, pour un montant total révisé de 997 779,86 €.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2224-1 et L2224-2, vu l'instruction de la M4, vu la délibération 2018-92 du Comité syndical du 11 décembre 2018 approuvant la création du budget annexe PCRS, vu la délibération n°2024-13 du Comité syndical du 8 février 2024 approuvant le budget primitif 2024 du budget annexe PCRS, approuve la décision modificative n°1 de l'exercice 2024 du budget PCRS, telle qu'annexée à la présente délibération, équilibrée en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement : +10 000 €
- en section d'investissement : 0 €

et approuve la modification du montant de la subvention d'équilibre globale versée par le budget principal au budget annexe PCRS pour le lancement du service, au titre des exercices 2019 à 2024 pour un montant total révisé de 997 779,86 € et détaillé comme suit :

- 2019 : de 304 500 € à 283 993,54 € (montant arrêté au compte administratif de 2019),
- 2020 : de 193 500 € à 241 533,27 € (montant arrêté au compte administratif de 2020),
- 2021 : de 79 500 € à 183 529,13 € (montant arrêté au compte administratif de 2021),
- 2022 : de 0 € à 60 181,00 € (montant arrêté au compte administratif de 2022),
- 2023 : de 0 € à 169 542,92 € (montant arrêté au compte administratif 2023),
- 2024 : de 0 € à 59 000 €.

d) Engagement des dépenses dans l'attente du vote du budget primitif 2025 - Budget principal

Le Président explique que le budget primitif de l'exercice prochain sera soumis au Comité syndical après le 1^{er} janvier 2025 et au plus tard le 15 avril 2025.

Afin de permettre la réalisation de dépenses éventuelles avant le vote du budget, il est proposé d'appliquer les dispositions de l'article L1612-1 du CGCT.

Cet article dispose en effet que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale, peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. [...] ».

Il est également rappelé que l'article L1612-1 du CGCT prévoit que « pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement ».

Les dépenses d'investissement inscrites au budget principal du SIEIL sont rappelées dans l'annexe jointe, et le montant total des crédits provisoires autorisés en investissement est égal :

- à 25 % des dépenses d'investissement du budget primitif de 2024 - hors AP/CP et hors remboursement du capital de la dette,
- à 100 % du capital de la dette devant être remboursé entre le 1^{er} janvier et le 15 avril 2025,
- à 100 % des crédits de paiement ajustés lors du présent Comité syndical (en lien avec la décision modificative n°1 de 2024 du budget principal du SIEIL).

Annexe 2

Le Président propose au Comité syndical de l'autoriser lui ou le vice-Président en charge des finances, préalablement à l'adoption du budget primitif 2025 du budget principal du SIEIL, à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement et d'investissement conformément à l'état annexé et d'inscrire au budget 2025 les crédits correspondants qui auront été engagés avant son adoption.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1, vu l'instruction comptable de la M57, vu la délibération n°2024-12 du Comité syndical du 8 février 2024 approuvant le budget primitif 2024 du budget principal, autorise le Président ou le vice-Président en charge des finances, préalablement à l'adoption du budget primitif de 2025 du budget principal du SIEIL, à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement et d'investissement conformément à l'état annexé au dossier du Comité syndical et d'inscrire au budget 2025 les crédits correspondants qui auront été engagés avant son adoption.

d) Engagement des dépenses dans l'attente du vote du budget primitif 2025 - Budget principal

Le Président explique que le budget primitif de l'exercice prochain sera soumis au Comité syndical après le 1^{er} janvier 2025 et au plus tard le 15 avril 2025.

Afin de permettre la réalisation de dépenses éventuelles avant le vote du budget, il est proposé d'appliquer les dispositions de l'article L1612-1 du CGCT.

Cet article dispose en effet que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale, peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. [...] ».

Les dépenses d'investissement inscrites au budget annexe PCRS sont rappelées dans l'annexe jointe, et le montant total des crédits provisoires autorisés en investissement est égal :

- à 25 % des dépenses d'investissement du budget primitif de 2024 - hors remboursement du capital de la dette,
- à 100 % du capital de la dette devant être remboursé entre le 1er janvier et le 15 avril 2025.

Le Président propose au Comité syndical de l'autoriser lui ou le vice-Président en charge des finances, préalablement à l'adoption du budget primitif 2025 du budget annexe PCRS, à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement et d'investissement conformément à l'état annexé au dossier du Comité syndical et d'inscrire au budget 2025 les crédits correspondants qui auront été engagés avant son adoption.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1, vu l'instruction comptable de la M4, vu la délibération n°2024-13 du Comité syndical du 8 février 2024 approuvant le budget primitif 2024 du budget annexe PCRS, autorise le Président ou le vice-Président en charge des finances, préalablement à l'adoption du budget primitif de 2025 du budget annexe PCRS, à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement et d'investissement conformément à l'état annexé au dossier du Comité syndical et d'inscrire au budget 2025 les crédits correspondants qui auront été engagés avant son adoption.

4- ÉLECTRICITÉ

Le Président cède la parole à Monsieur Brice RAVIER, vice-Président en charge de l'électricité - Travaux

a) Participation du SIEIL sur sa maîtrise d'ouvrage des réseaux de distribution publique d'énergie électrique et pour l'éclairage public dans le cadre des chantiers électricité du SIEIL

Le Président rappelle que les règles de participation du SIEIL sur sa maîtrise d'ouvrage des réseaux de distribution publique d'énergie électrique et d'éclairage public liés aux travaux d'électricité dans le cadre des chantiers réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIEIL ont été validées lors du Comité syndical du 12 décembre 2023 pour une durée limitée au 31 décembre 2024.

Le Président explique que les règles d'intervention pour l'éclairage public dans le cadre des chantiers électricité du SIEIL étaient basées sur l'article 2 du cahier des charges de concession de 1992. Dans le cadre du nouveau cahier des charges de concession signé le 29 mars 2023, la rédaction de l'article 2 a évolué et a modifié la répartition de la maîtrise d'ouvrage.

Dorénavant, le renouvellement et le renforcement des conducteurs sont à la charge du maître d'ouvrage du réseau d'éclairage public.

Le Président propose que les niveaux de participation du SIEIL, aient une durée de validité jusqu'au 31 décembre 2025 pour l'ensemble des travaux des réseaux de distribution publique d'énergie électrique et d'éclairage public liés aux travaux d'électricité dans le cadre des chantiers réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIEIL suivant les tableaux présentés en séance et joints au dossier du Comité syndical et précise les conditions de prise en charge par le SIEIL.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir adopter les tableaux des règles de participation tels que joints au dossier du Comité syndical dans les conditions présentées en séance et précisées ci-dessous.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le rapport d'orientation budgétaire 2025 approuvé ce jour, accepte que les niveaux de participation du SIEIL, suivant les tableaux présentés en séance et joints au dossier du Comité syndical, aient une durée de validité du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025 pour l'ensemble des travaux des réseaux de distribution publique d'énergie électrique et d'éclairage public liés aux travaux d'électricité dans le cadre des chantiers réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIEIL, précise que ces niveaux de participation peuvent être modifiés suivant l'évolution de la situation économique et au vu du bilan financier constaté par le SIEIL, précise aussi que les chiffrages établis par le SIEIL avec les taux antérieurs à la présente délibération, soient réévalués avec les taux de participation conformes à l'annexe jointe au dossier du Comité syndical. En conséquence, les collectivités, particuliers et pétitionnaires ayant adressé leurs « bons pour accord » ou bons de commande ou délibérations avec les anciens taux devront se positionner sur les nouveaux chiffrages par l'envoi de nouveaux « bons pour accord » ou bons de commande ou délibérations, ajoute que les chiffrages établis par le SIEIL avec des taux de participation conformes à l'annexe jointe au dossier du Comité syndical et ayant une durée de validité limitée au 31 décembre 2024, voient leur validité prolongée jusqu'au 31 décembre 2025 sans qu'il soit nécessaire de les refaire, indique que ces chiffrages peuvent être réévalués par le SIEIL en cas d'évolution du coût de l'opération et / ou de modification du projet et / ou de modification du taux de participation du SIEIL, souligne que ces taux ne sont garantis aux collectivités, aux particuliers et aux pétitionnaires que pour les dossiers retenus par la Commission de Programmation des Travaux d'Électricité (CPTÉ) et voté par le Comité syndical et / ou le Bureau pour le programme 2025 dans la limite des autorisations de programme (AP) et dont la réalisation des travaux débutera dans l'année 2025 ou au début 2026 et sera terminée au plus tard en septembre 2026, pour un solde administratif et financier en décembre 2026, ajoute que ces taux ne sont pas garantis en cas de report de l'opération après 2026 et précise que, dans le cadre de réhabilitation extérieure des postes de transformation et armoires de coupure de distribution publique, les fresques soient réalisées sous maîtrise d'ouvrage du demandeur, après accord de la commune où est implanté l'ouvrage et sans participation du SIEIL.

b) Règles de participation du SIEIL sur des travaux de dissimulation des réseaux de télécommunication en coordination avec des travaux des réseaux de distribution publique d'énergie électrique

Le Président rappelle que le Comité syndical du 12 décembre 2023 a reconduit la mise en œuvre d'un fonds de concours à hauteur de 20 % du montant HT du génie civil du réseau de télécommunications dans le cadre des dissimulations des réseaux de télécommunications et pour une durée limitée au 31 décembre 2024.

Ce fonds de concours ne concerne que les réseaux dit "cuivre" et non les réseaux "Numéricâble" ou "fibre".

Les travaux doivent être coordonnés avec des travaux de dissimulation, de renforcement ou de sécurisation des réseaux de distribution publique d'énergie électrique réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIEIL, donc hors extension.

Pour répondre aux contraintes juridiques de ce fonds de concours, lié à la compétence électricité du SIEIL, le génie civil comprend uniquement la réalisation de la tranchée technique et les frais associés, donc hors frais de fourniture et pose de matériels qui sont rétrocédés par les collectivités à l'opérateur de télécommunication.

Le Président propose que ce fonds de concours à hauteur de 20 % du montant HT du génie civil du réseau de télécommunications dans le cadre des dissimulations des réseaux de télécommunications coordonnés avec des travaux de dissimulation, de renforcement ou de sécurisation des réseaux de distribution publique d'énergie électrique réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIEIL (donc hors extension) soit reconduit du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025 et précise les conditions de prise en charge par le SIEIL.

Annexe 2

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir adopter les propositions précitées concernant la participation du SIEIL au génie civil du réseau de télécommunication coordonné avec les travaux de réseaux de distribution publique d'énergie électrique dans les conditions présentées en séance et précisées ci-dessous.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le rapport d'orientation budgétaire 2025 approuvé ce jour, propose que ce fonds de concours à hauteur de 20 % du montant HT du génie civil du réseau de télécommunications dans le cadre des dissimulations des réseaux de télécommunications coordonnés avec des travaux de dissimulation, de renforcement ou de sécurisation des réseaux de distribution publique d'énergie électrique réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIEIL (donc hors extension) soit reconduit du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025, propose que ce fonds de concours puisse être modifié suivant l'évolution de la situation économique et au vu du bilan financier constaté par le SIEIL, précise que les chiffrages établis par le SIEIL avec une durée de validité limitée jusqu'au 31 décembre 2024 voient leur validité prolongée jusqu'au 31 décembre 2025 sans qu'il soit nécessaire de les refaire, précise que ces chiffrages peuvent être réévalués par le SIEIL en cas d'évolution des coûts de l'opération et/ou de modification du projet, précise aussi que ce fonds de concours n'est attribué qu'aux communes et à Tours Métropole Val de Loire qui se substitue aux communes membres pour la compétence électricité, ajoute que ce fonds de concours n'est garanti aux collectivités que pour les dossiers retenus par la Commission de Programmation des Travaux d'Électricité (CPTÉ) et voté par le Comité syndical et / ou le Bureau pour le programme 2025 dans la limite des autorisations de programme (AP) et dont la réalisation des travaux débutera dans l'année 2025 ou au début 2026 et sera terminée au plus tard en septembre 2026, pour un solde administratif et financier en décembre 2026, précise que pour les collectivités qui conservent leur maîtrise d'ouvrage durant les travaux, la demande de fonds de concours doit être déposée auprès du SIEIL avant la date de réalisation des travaux, à défaut elle serait irrecevable et ajoute que ces taux ne sont pas garantis en cas de report de l'opération après 2026.

c) Programmation et listes des dossiers de travaux 2024 modifiés pour le réseau de distribution publique d'énergie électrique

Le Président présente les listes des dossiers de travaux 2024 modifiées sélectionnées par la Commission de Programmation de Travaux d'Électrification (CPTÉ) réunie le 16 octobre 2024.

Il précise que pour tous les sous-programmes 2024 ont été complétés et / ou modifiés pour atteindre un volume de travaux en rapport avec les dotations du FACE, d'Enedis et les capacités financières du SIEIL. N'ayant pas suffisamment de dossiers de dissimulation en régime rural, le SIEIL a transféré une partie de la dotation du sous-programme dissimulation 2024 CE vers le sous-programme sécurisation 2024 SN.

Le Président rappelle que :

- les dossiers de dissimulation des réseaux de télécommunications, sous-programme T, sont en lien avec les autres projets à la demande des collectivités. Ces sous-programmes s'équilibrent en recettes et en dépenses ;
- les sous-programmes d'extension E et AE, de dissimulation des réseaux de télécommunications T et les fonds de concours du génie civil de télécommunications TT et TN sont gérés au fil des demandes des collectivités en fonction des capacités financières du SIEIL et ne font pas l'objet de listes préétablies.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir adopter l'ensemble des listes de travaux modifiées pour 2024 présentées en séance et annexées au dossier du Comité syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu les budgets primitif et supplémentaire du SIEIL pour l'année 2024, vu la présentation des programmes de travaux 2024 modifiés qui a été faite en séance et accepte les listes modifiées de travaux pour l'année 2024 telles qu'annexées au dossier du Comité syndical.

d) Programmation et listes des dossiers de travaux 2025 pour le réseau de distribution publique d'énergie électrique

Le Président présente les listes des dossiers de travaux 2025 sélectionnées par la Commission de Programmation de Travaux d'Électrification (CPTÉ) réunie le 16 octobre 2024.

Il précise que pour les sous-programmes dissimulation 2025, il reste des disponibilités pour les dissimulations en régime rural.

Le Président rappelle que :

- les dossiers de dissimulation des réseaux de télécommunications, sous-programme T, sont en lien avec les autres projets à la demande des collectivités. Ces sous-programmes s'équilibrent en recettes et en dépenses ;

- les sous-programmes d'extension E et AE, de dissimulation des réseaux de télécommunications T et les fonds de concours du génie civil de télécommunications TT et TN sont gérés au fil des demandes des collectivités en fonction des capacités financières du SIEIL et ne font pas l'objet de listes préétablies.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir adopter l'ensemble des listes de travaux modifiées pour 2025 présentées en séance et annexées au dossier du Comité syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le rapport d'orientation budgétaire 2025 approuvé ce jour, vu la présentation des programmes de travaux 2025 qui a été faite en séance, accepte les listes modifiées de travaux pour l'année 2025 telles au dossier du Comité syndical.

5- ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Président cède ensuite la parole à Monsieur Jean-Luc CADIOU, vice-Président en charge de l'éclairage public.

Le Président rappelle que 196 communes et 6 communautés de communes ont transféré leur compétence éclairage public au SIEIL. Cela porte le nombre de points lumineux gérés par le SIEIL à 54 286.

a) Participation du SIEIL sur sa maîtrise d'ouvrage du réseau d'éclairage public

Le Président rappelle que les règles de participation du SIEIL sur sa maîtrise d'ouvrage du réseau d'éclairage public ont été validées lors du Comité syndical du 12 décembre 2023 pour une durée limitée au 31 décembre 2024.

Le Président propose que les niveaux de participation du SIEIL aient une durée de validité du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2025 pour l'ensemble des travaux du réseau d'éclairage public réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIEIL suivant les tableaux présentés en séance et joints en annexe du dossier du Comité syndical et précise les conditions de prise en charge par le SIEIL.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir adopter les propositions précitées ainsi que les règles de participation telles que jointes au dossier du Comité syndical, dans les conditions présentées en séance et précisées ci-dessous.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le rapport d'orientation budgétaire 2025 approuvé ce jour, accepte que les niveaux de participation du SIEIL aient une durée de validité du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025 pour l'ensemble des travaux du réseau d'éclairage public suivant les tableaux présentés en séance et joints au dossier du Comité syndical, précise que ces niveaux de participation peuvent être modifiés suivant l'évolution de la situation économique et au vu du bilan financier constaté par le SIEIL, précise que les chiffrages établis par le SIEIL avec les taux antérieurs à la présente délibération, soient réévalués avec les taux de participation conformes à l'annexe jointe au dossier du Comité syndical. En conséquence, les collectivités, particuliers et pétitionnaires ayant adressé leurs « bons pour accord » ou bons de commande ou délibérations avec les anciens taux devront se positionner sur les nouveaux chiffrages par l'envoi de nouveaux « bons pour accord » ou bons de commande ou délibérations, précise aussi que les chiffrages établis par le SIEIL avec des taux de participation conformes à l'annexe jointe au dossier du Comité syndical et ayant une durée de validité limitée au 31 décembre 2024, voient leur validité prolongée jusqu'au 31 décembre 2025 sans qu'il soit nécessaire de les refaire, accepte que ces chiffrages puissent être réévalués par le SIEIL en cas d'évolution du coût de l'opération et / ou de modification du projet et / ou de modification du taux de participation du SIEIL, ajoute que ces taux ne sont garantis aux collectivités, aux particuliers et aux pétitionnaires que pour les dossiers retenus par la Commission de Programmation des Travaux d'Éclairage Publique (CPTÉP) et voté par le Comité syndical et / ou le Bureau pour le programme 2025 dans la limite des autorisations de programme (AP) et dont la réalisation des travaux débutera dans l'année 2025 ou au début 2026 et sera terminée au plus tard en septembre 2026, pour un solde administratif et financier en décembre 2026 et ajoute que ces taux ne sont pas garantis en cas de report de l'opération après 2026.

b) Programmation et listes de travaux 2025 pour le réseau d'éclairage public

Le Président présente les listes de dossiers de travaux 2025 sélectionnés par la Commission de Programmation de Travaux d'Éclairage public (CPTÉP) réunie le 16 octobre 2024.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir adopter l'ensemble des listes des dossiers de travaux 2025.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le rapport d'orientation budgétaire 2025 approuvé ce jour, vu la présentation des programmes de travaux 2025 qui a été faite en séance, accepte les listes prévisionnelles de travaux pour l'année 2025 telles qu'annexées au dossier du Comité syndical.

Annexe 2

c) Notification Fonds vert 2024

Le Président explique que le SIEIL, en qualité de maître d'ouvrage pour les collectivités lui ayant délégué la compétence, a déposé un dossier groupé au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires appelé Fonds vert. L'axe n°1 concerne la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public. Les travaux doivent être prêts à démarrer. Par ailleurs, il est à noter que ce fonds a été réduit cette année.

Le service éclairage public a fait le point sur les dossiers éligibles (renouvellement de 20% du parc au minimum, température de couleur...) pour l'année 2024 portant sur un programme de rénovation de 1 285 points lumineux répartis sur 19 collectivités avec un taux de participation sollicité à hauteur de 20%. L'arrêté n°37/2024-28RE portant attribution de subvention au titre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires Fonds vert - Mesure rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public au SIEIL a été notifié le 24 septembre 2024.

Le Président précise qu'une subvention d'un montant de 255 865 € est attribuée au titre du Fonds vert au SIEIL pour la liste des opérations annexée au dossier du Comité syndical, ce qui représente un taux de 13,241767 % du montant de la dépense subventionnable (taux précis indiqué dans l'arrêté de la préfecture).

Après avoir reçu la subvention, le Président propose de répartir la subvention fonds vert entre le SIEIL et les collectivités éligibles dans les mêmes conditions que celles du Fonds vert 2023 :

- SIEIL : 60% pour la gestion du dossier fonds vert, l'achat des panneaux obligatoires permettant l'accélération de travaux de renouvellement du parc des collectivités,
- Collectivité éligible : 40% de réversion à la collectivité. Un virement sera adressé à la collectivité éligible dès réception de la subvention de l'Etat.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir accepter ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu la délibération n°2023-83 du Comité syndical du 3 octobre 2023 approuvant la répartition de la subvention Fonds vert entre le SIEIL et les collectivités éligibles, vu l'arrêté n°37-2023-48RE portant attribution au titre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, accepte la liste des dossiers présentée en séance et annexée au dossier du Comité syndical et précise que les sommes nécessaires sont prévues au budget 2024 du SIEIL.

Le Président précise que l'enveloppe globale versée par l'État est beaucoup moins importante que celle prévue.

Monsieur CADIOU ajoute qu'il y a actuellement une recrudescence des vols de câbles et rappelle que la prise en charge est de 50% pour les collectivités et 50% pour le SIEIL. Ces vols entraînent des retards dans l'exécution des travaux de dépannage ou des travaux neufs.

6- Gaz

Le Président cède ensuite la parole à Monsieur Vincent MORETTE, vice-Président en charge du gaz.

Le Président rappelle le projet de déploiement de stations BIO GNV porté par le SIEIL et la SAS BIO GNV du CONFLUENT.

Les études de faisabilité ont présenté un potentiel sur trois secteurs : Chinon, Neuillé-Pont-Pierre et Loches Sud Touraine. Le premier projet pourrait être réalisé à Avoine sur un terrain de la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire.

Pour engager concrètement ce projet, il convient à présent de créer la structure porteuse sous la forme d'une Société par Actions Simplifiée (SAS).

Le Président présente en séance le projet de création de la SAS dénommée BIO GNV 37, destinée au développement, à la promotion de la production et de la distribution de Biogaz renouvelable ou bas-carbone, l'aménagement et l'exploitation d'installations de distribution de Biogaz Naturel pour véhicules et la création, l'entretien et l'exploitation de points d'avitaillement en Biogaz Naturel pour véhicules.

Le Président explique que ce projet sera mené en partenariat avec nos homologues du 47 qui ont développé plusieurs stations sur leur territoire (SAS BIO GNV du CONFLUENT) et qui nous font bénéficier de leur expérience sur ce sujet.

Il précise que le montant du capital de la Société par Actions Simplifiée est de 1 000 euros, divisé en 100 actions d'une valeur nominale de 10 euros, qui sera réparti de la manière suivante :

Actionnaire	Nombre d'actions	Capital	Quotité du capital
Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire	49	490 €	49 %
SAS BIO GNV du Confluent	51	510 €	51 %

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver la création de la SAS et lui donner pouvoir pour finaliser le projet de statut et tous les documents afférents à la création de la SAS BIO GNV 37, dans les conditions précisées ci-dessous.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu les articles L. 2253-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, vu le Code du commerce, autorise la constitution d'une société par actions simplifiée régie par les dispositions des articles L. 2253-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, dont la dénomination est « SAS BIO GNV 37 », approuve l'objet social de la société qui est le développement et la promotion de la production et de la distribution de Biogaz renouvelable ou bas-carbone, l'aménagement et l'exploitation d'installations de distribution de Biogaz Naturel pour véhicules et la création, l'entretien et l'exploitation de points d'avitaillement en Biogaz Naturel pour véhicules, accepte le montant du capital social de la Société par Actions Simplifiée à 1 000 euros, divisé en 100 actions d'une valeur nominale de 10 euros réparti comme indiqué ci-dessus, approuve la souscription par le SIEIL de 49 actions d'une valeur nominale de 10 euros, soit une participation au capital de la SAS à hauteur de 490 euros, ce qui représente 49 % du capital social, imputer les crédits nécessaires au versement du capital libéré au compte budgétaire afférent, désigne Messieurs Jean-Luc DUPONT et Vincent MORETTE comme représentants permanents du SIEIL à l'assemblée générale des actionnaires de la société par Actions Simplifiée, désigne Messieurs Jean-Luc DUPONT et Vincent MORETTE comme mandataires du SIEIL pour la représenter au conseil d'administration de la société d'économie mixte locale, autorise les mandataires listés ci-dessus à procéder à la désignation lors de la première réunion du conseil d'administration du Président et/ou Directeur général, ainsi qu'à voter toute décision relative à la création de la « SAS BIO GNV 37 », approuve les termes des statuts de la Société par Actions Simplifiée « SAS BIO GNV 37 », et autoriser le Président à négocier tous aménagements à venir avant l'assemblée générale constitutive, habilite le mandataire qui sera désigné par la SAS à effectuer toutes les démarches nécessaires à la désignation du ou des experts-comptables et commissaire(s) aux comptes et autorise le Président à signer les statuts et le pacte d'actionnaire à venir, à autoriser la création de la SAS de projets, ainsi qu'à engager toutes les démarches et actes nécessaires à la constitution de la Société par Actions Simplifiée « SAS BIO GNV 37 »

7- EneR Centre-Val de Loire

Le Président cède la parole à Monsieur Laurent RAYMOND, vice-Président en charge de la transition énergétique.

Le Président explique que depuis 2018, le SIEIL met à disposition de EneRCVL les moyens logistiques, matériels et les locaux nécessaires à son activité. EneRCVL bénéficie également des services du SIEIL en matière d'assistance communication et technologies de l'information. Dans ce cadre, une convention a été signée entre EneRCVL et le SIEIL au 1^{er} janvier 2019, puis un avenant en 2022.

Le Président précise qu'après le déménagement des équipes dans de nouveaux locaux professionnels, il convient d'actualiser les prestations du SIEIL pour la mise à disposition de moyens à la SEM.

Le présent avenant, à conclure pour la période courant du 1^{er} mai 2023 au 31 décembre 2024 a pour objectifs de redéfinir les prestations fournies par le SIEIL pour le compte de EneRCVL en fonction de ses besoins réactualisés et de préciser les modalités de rémunération de ces prestations.

Les moyens encore mutualisés entre la SEM et le syndicat sont :

- les dépenses liées aux véhicules : EneR CENTRE-VAL DE LOIRE prend à sa charge 5% des budgets Location et Carburant (les éventuelles remises en état sont prises en charge directement par la SEM),
- poste informatique - infrastructure : 5% de la masse salariale (compétences d'un agent du SIEIL).

Le budget prévisionnel pour 12 mois est de 4 000 euros.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver cet avenant à la convention et de l'autoriser à signer celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu la convention de prestations de services entre le SIEIL et EneRCVL en date du 1^{er} janvier 2019 et l'avenant n°1 signé en 2022, approuve l'avenant n°2 à la convention tel que présenté en séance et annexé à la présente délibération, autorise le Président à signer cet avenant et tous documents y afférents et précise que les sommes nécessaires sont inscrites au budget du SIEIL.

Annexe 2

8- Communications diverses

Le Président indique les dates des prochains Comités syndicaux :

- Jeudi 6 février 2025 à 14h30
- Mardi 12 juin 2025 à 9h30
- Mardi 7 octobre 2025 à 14h30
- Mardi 9 décembre 2025 - Débat d'orientation budgétaire à 9h30 et Comité syndical à 10h30

Il rappelle que le quorum, soit au moins 163 délégués présents, doit être atteint pour permettre au Comité syndical de délibérer valablement.

Il ajoute qu'il est important d'apporter une réponse dans les délais stipulés sur la convocation adressée par le secrétariat de direction du SIEIL. Ces informations sont essentielles pour l'organisation matérielle et surtout s'assurer que le quorum sera bien atteint.

En l'absence d'autres questions, le Président lève la séance à 12h05

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

TABLEAU DE SUIVI DES DÉCISIONS 2024 ET 2025 PRISES EN APPLICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2020-39

Annexe 3

Comité syndical du 6 février 2025

Décisions prises entre le 1^{er} décembre 2024 au 31 janvier 2025
en application de la délibération 2020-39 du 10 septembre 2020
donnant délégation au Président

N° de la décision	Objet de la décision
2024-18	Attribution du marché pour la location et la maintenance de photocopieurs numériques multifonctions à l'usage des services du SIEIL pour un montant de 17 253,40 euros HT par an
2025-01	Modification du cycle hebdomadaire de travail (temps complet 35 h) pour un agent du service éclairage public
2025-02	Versement d'une subvention pour l'année 2025 « coopération décentralisée » pour le projet SINDIA SOLEIL - électrification d'une école au Sénégal - portée par l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) Centre Val de Loire pour un montant de 3 000 euros.
2025-04	Signature d'un contrat de travail temporaire d'expert Éclairage public du 06/01/2025 au 31/12/2025

ADMINISTRATION GÉNÉRALE LISTE DES MEMBRES DE LA CCSPL

Annexe 4

MEMBRES ET INVITES DE LA CCSPL

CCSPL	Entité	Fonction
Membre	SIEIL	Président
Membre	SIEIL	Vice-Président du SIEIL
Membre	SIEIL	Vice-Président du SIEIL
Membre	SIEIL	Vice-Président du SIEIL
Membre	Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine	Président
Membre	Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Indre-et-Loire	Président
Membre	Chambre d'Agriculture	Président
Membre	Maison des Maires d'Indre-et-Loire	Président
Membre	Union Départementale des Associations Familiales d'Indre-et-Loire (UDAF 37)	Présidente
Membre	Association Force Ouvrière Consommateurs d'Indre-et-Loire	Président
Membre	Confédération Syndicale des Familles	Président
Membre	Confédération Nationale du Logement d'Indre-et-Loire	Présidente
Membre	Familles Rurales d'Indre-et-Loire	Président
Membre	Union Fédérale des Consommateurs d'Indre-et-Loire (UFC Que Choisir 37)	Président
Membre	Association de Défense d'Éducation et d'Information du Consommateur d'Indre-et-Loire (ADEIC 37)	Président
Membre	Association pour l'INformation et la Défense des Consommateurs Salariés (INDECOSA)	Présidente
Membre	Consommation Logement Cadre de Vie - CLCV 37	Président
Membre	Famille de France 37	Président
Invité	Préfecture d'Indre-et-Loire	Préfète de l'Indre-et-Loire
Invité	Conseil Départemental d'Indre-et-Loire	Président du Conseil Départemental
Invité	Direction Départementale des Territoires	Directeur du Service aménagement et développement Unité bâtiments et énergie
Invité	Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)	Président
Invité	Direction Départementale de la Protection des Populations	Inspecteur

FINANCES

TABLEAU AP/CP

Annexe 5

**SYNTHESE SUIVI AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)
DEPENSES**

1/Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du : **10 décembre 2024 (DM1)**

BUDGET	Libellé AP			Montant de l'Autorisation de programme	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP									
	Compétence	Type	Année de programme		CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2020	17 761 071,98	4 607 054,02	7 899 857,20	3 991 760,56	1 262 400,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 761 071,98
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2021	17 966 384,04	0,00	5 451 273,65	7 542 512,90	4 664 597,49	308 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 966 384,04
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2022	16 646 242,86	0,00	0,00	5 021 557,96	7 968 986,36	3 655 698,54	0,00	0,00	0,00	0,00	16 646 242,86
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2023	16 537 000,00	0,00	0,00	0,00	4 552 342,30	6 693 428,89	5 291 228,81	0,00	0,00	0,00	16 537 000,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2024	14 811 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 083 000,00	4 388 500,00	4 339 500,00	0,00	0,00	14 811 000,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2025	11 232 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 493 000,00	3 370 000,00	3 369 000,00	0,00	0,00	11 232 000,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2021	224 415,40	0,00	2 645,44	59 946,95	134 823,01	27 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	224 415,40
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2022	250 000,00	0,00	0,00	0,00	102 450,86	147 549,14	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2023	258 000,00	0,00	0,00	0,00	27 327,93	86 000,00	144 672,07	0,00	0,00	0,00	258 000,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2024	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00	175 000,00	0,00	0,00	250 000,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2025	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	75 000,00	75 000,00	0,00	250 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2021	3 658 959,11	0,00	846 912,54	1 876 034,98	800 380,25	135 631,34	0,00	0,00	0,00	0,00	3 658 959,11
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2022	4 064 436,61	0,00	0,00	1 274 105,03	1 773 042,85	1 017 288,73	0,00	0,00	0,00	0,00	4 064 436,61
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2023	3 970 000,00	0,00	0,00	0,00	1 516 171,43	2 025 000,00	428 828,57	0,00	0,00	0,00	3 970 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2024	5 690 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 790 000,00	2 927 000,00	973 000,00	0,00	0,00	5 690 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2025	5 580 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 674 000,00	3 069 000,00	837 000,00	0,00	5 580 000,00
	METHYCENTRE			1 050 000,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 050 000,00
	TERRITOIRES INTELLIGENTS			6 202 000,00	0,00	0,00	0,00	24 840,00	1 126 000,00	1 126 000,00	1 126 000,00	1 126 000,00	1 673 160,00	6 202 000,00
	DISSIMULATIONS DEUXIEME LIGNE TRAMWAY			1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	450 000,00	450 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
	TOTAL			127 401 510,00	5 207 054,02	14 200 688,83	19 765 918,38	22 827 362,68	23 644 596,64	21 098 229,45	13 577 500,00	5 407 000,00	1 673 160,00	127 401 510,00

2/ Ajustement des AP/CP proposé au Comité syndical du : **6 février 2025 (BP 2025)**

BUDGET	Libellé AP			Montant de l'Autorisation de programme	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP									
	Compétence	Type	Année de programme		CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2021	-101 071,48	0,00	0,00	0,00	0,00	-101 071,48	0,00	0,00	0,00	0,00	-101 071,48
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2022	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 116 559,98	1 116 559,98	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2023	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-812 832,08	812 832,08	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2024	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 182 566,53	236 016,26	946 550,27	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2025	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2021	-17 007,54	0,00	0,00	0,00	0,00	-17 007,54	0,00	0,00	0,00	0,00	-17 007,54
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2022	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-86 624,84	86 624,84	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2023	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-29 507,90	29 507,90	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2024	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2025	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2021	-57 929,48	0,00	0,00	0,00	0,00	-57 929,48	0,00	0,00	0,00	0,00	-57 929,48
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2022	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-355 318,98	355 318,98	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2023	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-611 703,91	611 703,91	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2024	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-34 111,36	0,00	34 111,36	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2025	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	METHYCENTRE			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-450 000,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TERRITOIRES INTELLIGENTS			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-909 708,60	0,00	0,00	0,00	909 708,60	0,00
	DISSIMULATIONS DEUXIEME LIGNE TRAMWAY			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-75 582,40	75 582,40	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL			-176 008,50	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 840 525,08	3 774 146,35	980 661,63	0,00	909 708,60	-176 008,50

3/ Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du : 6 février 2025 (BP 2025)

BUDGET	Libellé AP			Montant de l'Autorisation de programme	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP									
	Compétence	Type	Année de programme		CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2020	17 761 071,98	4 607 054,02	7 899 857,20	3 991 760,56	1 262 400,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 761 071,98
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2021	17 865 312,56	0,00	5 451 273,65	7 542 512,90	4 664 597,49	206 928,52	0,00	0,00	0,00	0,00	17 865 312,56
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2022	16 646 242,86	0,00	0,00	5 021 557,96	7 968 986,36	2 539 138,56	1 116 559,98	0,00	0,00	0,00	16 646 242,86
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2023	16 537 000,00	0,00	0,00	0,00	4 552 342,30	5 880 596,81	6 104 060,89	0,00	0,00	0,00	16 537 000,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2024	14 811 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 900 433,47	4 624 516,26	5 286 050,27	0,00	0,00	14 811 000,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2025	11 232 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 493 000,00	3 370 000,00	3 369 000,00	0,00	11 232 000,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2021	207 407,86	0,00	2 645,44	59 946,95	134 823,01	9 992,46	0,00	0,00	0,00	0,00	207 407,86
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2022	250 000,00	0,00	0,00	0,00	102 450,86	60 924,30	86 624,84	0,00	0,00	0,00	250 000,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2023	258 000,00	0,00	0,00	0,00	27 327,93	56 492,10	174 179,97	0,00	0,00	0,00	258 000,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2024	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00	175 000,00	0,00	0,00	250 000,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2025	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	75 000,00	75 000,00	0,00	250 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2021	3 601 029,63	0,00	846 912,54	1 876 034,98	800 380,25	77 701,86	0,00	0,00	0,00	0,00	3 601 029,63
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2022	4 064 436,61	0,00	0,00	1 274 105,03	1 773 042,85	661 969,75	355 318,98	0,00	0,00	0,00	4 064 436,61
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2023	3 970 000,00	0,00	0,00	0,00	1 516 171,43	1 413 296,09	1 040 532,48	0,00	0,00	0,00	3 970 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2024	5 690 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 755 888,64	2 927 000,00	1 007 111,36	0,00	0,00	5 690 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2025	5 580 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 674 000,00	3 069 000,00	837 000,00	0,00	5 580 000,00
	METHYCENTRE			1 050 000,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00	1 050 000,00
	TERRITOIRES INTELLIGENTS			6 202 000,00	0,00	0,00	0,00	24 840,00	216 291,40	1 126 000,00	1 126 000,00	1 126 000,00	2 582 868,60	6 202 000,00
	DISSIMULATIONS DEUXIEME LIGNE TRAMWAY			1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 417,60	525 582,40	450 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
	TOTAL			127 225 501,50	5 207 054,02	14 200 688,83	19 765 918,38	22 827 362,68	17 804 071,56	24 872 375,80	14 558 161,63	5 407 000,00	2 582 868,60	127 225 501,50

Annexe 5

SYNTHESE SUIVI AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) RECETTES

1/Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du : **10 décembre 2024 (DM1)**

BUDGET	Libellé AP			Montant de l'Autorisation de programme	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP									TOTAL
	Compétence	Type	Année de programme		CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2020	9 825 655,08	1 448 900,07	4 109 160,20	1 162 362,28	674 338,00	2 430 894,53	0,00	0,00	0,00	0,00	9 825 655,08
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2021	10 275 282,90	0,00	1 670 150,53	4 363 679,32	1 199 504,79	3 041 948,26	0,00	0,00	0,00	0,00	10 275 282,90
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2022	9 141 985,06	0,00	0,00	1 150 367,67	1 759 463,60	5 359 304,95	872 848,84	0,00	0,00	0,00	9 141 985,06
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2023	8 432 087,21	0,00	0,00	0,00	1 268 642,30	2 868 000,00	4 295 444,91	0,00	0,00	0,00	8 432 087,21
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2024	8 737 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 903 000,00	4 349 000,00	2 485 000,00	0,00	0,00	8 737 000,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2025	5 847 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	878 000,00	3 509 000,00	1 460 000,00	0,00	5 847 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2021	1 895 291,03	0,00	568 333,71	560 886,56	540 742,49	225 328,27	0,00	0,00	0,00	0,00	1 895 291,03
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2022	1 853 452,19	0,00	0,00	609 188,31	667 363,48	576 900,40	0,00	0,00	0,00	0,00	1 853 452,19
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2023	1 844 412,12	0,00	0,00	0,00	832 942,68	385 000,00	626 469,44	0,00	0,00	0,00	1 844 412,12
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2024	2 553 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	665 000,00	1 247 000,00	561 000,00	80 000,00	0,00	2 553 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2025	2 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	390 000,00	1 560 000,00	650 000,00	0,00	2 600 000,00
	DISSIMULATIONS DEUXIEME LIGNE TRAMWAY			600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00	600 000,00
	TOTAL			63 605 165,59	1 448 900,07	6 347 644,44	7 846 484,14	6 942 997,34	17 455 376,41	12 958 763,19	8 415 000,00	2 190 000,00	0,00	63 605 165,59

2/ Ajustement des AP/CP proposé au Comité syndical du : **6 février 2025 (BP 2025)**

BUDGET	Libellé AP			Montant de l'Autorisation de programme	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP									TOTAL
	Compétence	Type	Année de programme		CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2020	-2 072,08	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 360 337,07	2 358 264,99	0,00	0,00	0,00	-2 072,08
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2021	-196 039,31	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 508 907,04	2 312 867,73	0,00	0,00	0,00	-196 039,31
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2022	128 744,39	0,00	0,00	0,00	0,00	-826 351,70	955 096,09	0,00	0,00	0,00	128 744,39
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2023	911 769,59	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 339 297,98	2 251 067,57	0,00	0,00	0,00	911 769,59
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2024	332 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 100,83	0,00	-18 100,83	0,00	0,00	332 000,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2025	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2021	-10 529,79	0,00	0,00	0,00	0,00	-171 297,62	160 767,83	0,00	0,00	0,00	-10 529,79
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2022	13 827,63	0,00	0,00	0,00	0,00	-216 443,05	230 270,68	0,00	0,00	0,00	13 827,63
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2023	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	138 656,62	-138 656,62	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2024	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	278 612,25	-69 167,93	-129 444,32	-80 000,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2025	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DISSIMULATIONS DEUXIEME LIGNE TRAMWAY			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL			1 177 700,43	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 655 264,76	8 060 510,34	-147 545,15	-80 000,00	0,00	1 177 700,43

3/ Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du : **6 février 2025 (BP 2025)**

BUDGET	Libellé AP			Montant de l'Autorisation de programme	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP									TOTAL
	Compétence	Type	Année de programme		CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2020	9 823 583,00	1 448 900,07	4 109 160,20	1 162 362,28	674 338,00	70 557,46	2 358 264,99	0,00	0,00	0,00	9 823 583,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2021	10 079 243,59	0,00	1 670 150,53	4 363 679,32	1 199 504,79	533 041,22	2 312 867,73	0,00	0,00	0,00	10 079 243,59
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2022	9 270 729,45	0,00	0,00	1 150 367,67	1 759 463,60	4 532 953,25	1 827 944,93	0,00	0,00	0,00	9 270 729,45
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2023	9 343 856,80	0,00	0,00	0,00	1 268 642,30	1 528 702,02	6 546 512,48	0,00	0,00	0,00	9 343 856,80
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2024	9 069 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 253 100,83	4 349 000,00	2 466 899,17	0,00	0,00	9 069 000,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2025	5 847 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	878 000,00	3 509 000,00	1 460 000,00	0,00	5 847 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2021	1 884 761,24	0,00	568 333,71	560 886,56	540 742,49	54 030,65	160 767,83	0,00	0,00	0,00	1 884 761,24
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2022	1 867 279,82	0,00	0,00	609 188,31	667 363,48	360 457,35	230 270,68	0,00	0,00	0,00	1 867 279,82
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2023	1 844 412,12	0,00	0,00	0,00	832 942,68	523 656,62	487 812,82	0,00	0,00	0,00	1 844 412,12
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2024	2 553 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	943 612,25	1 177 832,07	431 555,68	0,00	0,00	2 553 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2025	2 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	390 000,00	1 560 000,00	650 000,00	0,00	2 600 000,00
	DISSIMULATIONS DEUXIEME LIGNE TRAMWAY			600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00	600 000,00
	TOTAL			64 782 866,02	1 448 900,07	6 347 644,44	7 846 484,14	6 942 997,34	10 800 111,65	21 019 273,53	8 267 454,85	2 110 000,00	0,00	64 782 866,02

SIEIL - APCP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du : **10 décembre 2024 (DM1 2024)**

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP									
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX 2020	2020AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	2 448 972,13	154 151,49	1 353 620,09	825 518,92	115 681,63	0,00	0,00	0,00	0,00	2 448 972,13	
	2020AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	1 202 981,46	746 396,99	447 942,77	8 641,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 202 981,46	
	2020C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 704 005,38	347 930,79	959 376,44	293 699,20	102 998,95	0,00	0,00	0,00	0,00	1 704 005,38	
	2020CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	277 290,86	8 651,09	81 467,41	102 918,18	84 254,18	0,00	0,00	0,00	0,00	277 290,86	
	2020E	EXTENSION (HORS FACÉ)	1 731 860,16	1 048 878,07	650 310,73	32 671,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 731 860,16	
	2020EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 783 028,50	1 449 240,63	291 933,97	41 853,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 783 028,50	
	2020G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	2 102 226,99	42 170,00	925 341,74	874 418,70	260 296,55	0,00	0,00	0,00	0,00	2 102 226,99	
	2020GE	GÉOLOCALISATION DES RÉSEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	2020LN	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. NON TRANSF.	305 882,57	38 396,66	125 976,64	114 323,17	27 186,10	0,00	0,00	0,00	0,00	305 882,57	
	2020LT	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. TRANSF.	291 847,93	12 228,52	102 945,22	126 723,94	49 950,25	0,00	0,00	0,00	0,00	291 847,93	
	2020R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	478 421,26	180 502,39	251 986,92	24 324,24	21 607,71	0,00	0,00	0,00	0,00	478 421,26	
	2020RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	2020RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	59 885,25	0,00	51 825,79	8 059,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 885,25	
	2020S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 271 635,34	211 570,83	689 802,97	309 520,16	60 741,38	0,00	0,00	0,00	0,00	1 271 635,34	
	2020SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 981 850,85	27 354,08	979 376,34	713 191,78	261 928,65	0,00	0,00	0,00	0,00	1 981 850,85	
	2020T	TÉLÉCOMMUNICATION	2 121 183,30	339 582,48	987 950,17	515 895,85	277 754,80	0,00	0,00	0,00	0,00	2 121 183,30	
TOTAL			17 761 071,98	4 607 054,02	7 899 857,20	3 991 760,56	1 262 400,20	0,00	0,00	0,00	0,00	17 761 071,98	

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du : **6 février 2025 (BP 2025)**

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP									
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX 2020	2020AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	2 448 972,13	154 151,49	1 353 620,09	825 518,92	115 681,63	0,00	0,00	0,00	0,00	2 448 972,13	
	2020AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	1 202 981,46	746 396,99	447 942,77	8 641,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 202 981,46	
	2020C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 704 005,38	347 930,79	959 376,44	293 699,20	102 998,95	0,00	0,00	0,00	0,00	1 704 005,38	
	2020CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	277 290,86	8 651,09	81 467,41	102 918,18	84 254,18	0,00	0,00	0,00	0,00	277 290,86	
	2020E	EXTENSION (HORS FACÉ)	1 731 860,16	1 048 878,07	650 310,73	32 671,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 731 860,16	
	2020EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 783 028,50	1 449 240,63	291 933,97	41 853,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 783 028,50	
	2020G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	2 102 226,99	42 170,00	925 341,74	874 418,70	260 296,55	0,00	0,00	0,00	0,00	2 102 226,99	
	2020GE	GÉOLOCALISATION DES RÉSEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	2020LN	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. NON TRANSF.	305 882,57	38 396,66	125 976,64	114 323,17	27 186,10	0,00	0,00	0,00	0,00	305 882,57	
	2020LT	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. TRANSF.	291 847,93	12 228,52	102 945,22	126 723,94	49 950,25	0,00	0,00	0,00	0,00	291 847,93	
	2020R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	478 421,26	180 502,39	251 986,92	24 324,24	21 607,71	0,00	0,00	0,00	0,00	478 421,26	
	2020RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	2020RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	59 885,25	0,00	51 825,79	8 059,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 885,25	
	2020S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 271 635,34	211 570,83	689 802,97	309 520,16	60 741,38	0,00	0,00	0,00	0,00	1 271 635,34	
	2020SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 981 850,85	27 354,08	979 376,34	713 191,78	261 928,65	0,00	0,00	0,00	0,00	1 981 850,85	
	2020T	TÉLÉCOMMUNICATION	2 121 183,30	339 582,48	987 950,17	515 895,85	277 754,80	0,00	0,00	0,00	0,00	2 121 183,30	
TOTAL			17 761 071,98	4 607 054,02	7 899 857,20	3 991 760,56	1 262 400,20	0,00	0,00	0,00	0,00	17 761 071,98	

Annexe 5

SIEIL - APCR - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

10 décembre 2024 (DM1 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP								
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX 2021	2021AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	2 422 540,49	0,00	123 935,89	1 448 864,33	784 740,27	65 000,00	0,00	0,00	0,00	2 422 540,49
	2021AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	1 153 119,55	0,00	678 812,99	411 084,66	63 221,90	0,00	0,00	0,00	0,00	1 153 119,55
	2021C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 740 357,42	0,00	90 688,63	753 194,53	812 474,26	84 000,00	0,00	0,00	0,00	1 740 357,42
	2021CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	207 332,77	0,00	0,00	13 558,66	148 774,11	45 000,00	0,00	0,00	0,00	207 332,77
	2021E	EXTENSION (HORS FACÉ)	2 763 343,08	0,00	1 714 873,10	920 774,48	127 695,50	0,00	0,00	0,00	0,00	2 763 343,08
	2021EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	2 399 752,37	0,00	1 950 138,14	391 717,49	57 896,74	0,00	0,00	0,00	0,00	2 399 752,37
	2021G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	1 036 931,57	0,00	63 315,14	431 998,01	541 618,42	0,00	0,00	0,00	0,00	1 036 931,57
	2021LN	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. NON TRANSF.	202 312,77	0,00	38 000,02	56 208,71	108 104,04	0,00	0,00	0,00	0,00	202 312,77
	2021LT	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. TRANSF.	325 335,61	0,00	35 952,39	104 899,24	146 483,98	38 000,00	0,00	0,00	0,00	325 335,61
	2021R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	192 310,53	0,00	116 810,82	75 499,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	192 310,53
	2021RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	247 522,26	0,00	8 464,64	215 484,48	23 573,14	0,00	0,00	0,00	0,00	247 522,26
	2021S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021SN	(Ancien S+SC)	2 954 017,41	0,00	243 969,70	1 720 300,75	983 746,96	6 000,00	0,00	0,00	0,00	2 954 017,41
	2021SP	Plan de relance	450 013,36	0,00	185 893,14	204 922,73	59 197,49	0,00	0,00	0,00	0,00	450 013,36
	2021T	TÉLÉCOMMUNICATION	1 871 494,85	0,00	200 419,05	794 005,12	807 070,68	70 000,00	0,00	0,00	0,00	1 871 494,85
			TOTAL	17 966 384,04	0,00	5 451 273,65	7 542 512,90	4 664 597,49	308 000,00	0,00	0,00	0,00

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

6 février 2025 (BP 2025)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP								
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX 2021	2021AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	2 405 984,02	0,00	123 935,89	1 448 864,33	784 740,27	48 443,53	0,00	0,00	0,00	2 405 984,02
	2021AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	1 153 119,55	0,00	678 812,99	411 084,66	63 221,90	0,00	0,00	0,00	0,00	1 153 119,55
	2021C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 699 128,74	0,00	90 688,63	753 194,53	812 474,26	42 771,32	0,00	0,00	0,00	1 699 128,74
	2021CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	192 490,21	0,00	0,00	13 558,66	148 774,11	30 157,44	0,00	0,00	0,00	192 490,21
	2021E	EXTENSION (HORS FACÉ)	2 763 343,08	0,00	1 714 873,10	920 774,48	127 695,50	0,00	0,00	0,00	0,00	2 763 343,08
	2021EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	2 399 752,37	0,00	1 950 138,14	391 717,49	57 896,74	0,00	0,00	0,00	0,00	2 399 752,37
	2021G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	1 036 931,57	0,00	63 315,14	431 998,01	541 618,42	0,00	0,00	0,00	0,00	1 036 931,57
	2021LN	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. NON TRANSF.	202 312,77	0,00	38 000,02	56 208,71	108 104,04	0,00	0,00	0,00	0,00	202 312,77
	2021LT	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. TRANSF.	307 642,72	0,00	35 952,39	104 899,24	146 483,98	20 307,11	0,00	0,00	0,00	307 642,72
	2021R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	192 310,53	0,00	116 810,82	75 499,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	192 310,53
	2021RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	247 522,26	0,00	8 464,64	215 484,48	23 573,14	0,00	0,00	0,00	0,00	247 522,26
	2021S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021SN	(Ancien S+SC)	2 952 932,93	0,00	243 969,70	1 720 300,75	983 746,96	4 915,52	0,00	0,00	0,00	2 952 932,93
	2021SP	PLAN DE RELANCE	450 013,36	0,00	185 893,14	204 922,73	59 197,49	0,00	0,00	0,00	0,00	450 013,36
	2021T	TÉLÉCOMMUNICATION	1 861 828,45	0,00	200 419,05	794 005,12	807 070,68	60 333,60	0,00	0,00	0,00	1 861 828,45
			TOTAL	17 865 312,56	0,00	5 451 273,65	7 542 512,90	4 664 597,49	206 928,52	0,00	0,00	0,00

SIEIL - APCP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

10 décembre 2024 (DM1 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP									
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2022	2022AE	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 815 437,25	0,00	0,00	1 494 692,99	320 031,86	712,40	0,00	0,00	0,00	1 815 437,25
		2022AP	RENFORCEMENT (AIDE PAR FACÉ)	2 704 212,35	0,00	0,00	698 650,62	1 576 303,76	429 257,97	0,00	0,00	0,00	2 704 212,35
		2022AR	DISSIMULATION AIDE PAR ENEDIS (ART8)	1 072 000,00	0,00	0,00	350 298,96	564 020,59	157 680,45	0,00	0,00	0,00	1 072 000,00
		2022CE	DISSIMULATION (AIDE PAR FACE)	1 831 000,00	0,00	0,00	112 212,75	431 490,85	1 287 296,40	0,00	0,00	0,00	1 831 000,00
		2022CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	15 738,28	0,00	0,00	4 794,17	10 944,11	0,00	0,00	0,00	0,00	15 738,28
		2022E	EXTENSION (HORS FACÉ)	3 951 273,47	0,00	0,00	1 812 662,77	2 018 610,70	120 000,00	0,00	0,00	0,00	3 951 273,47
		2022G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	577 573,98	0,00	0,00	5 542,20	375 031,78	197 000,00	0,00	0,00	0,00	577 573,98
		2022LN	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. NON TRANSF.	166 423,72	0,00	0,00	17 804,96	75 618,76	73 000,00	0,00	0,00	0,00	166 423,72
		2022LT	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. TRANSF.	306 438,42	0,00	0,00	726,25	171 712,17	134 000,00	0,00	0,00	0,00	306 438,42
		2022R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2022RP	RÉHABILITATION DES POSTES	8 610,00	0,00	0,00	8 610,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 610,00
		2022RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	20 413,17	0,00	0,00	0,00	20 413,17	0,00	0,00	0,00	0,00	20 413,17
		2022SN	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	2 869 586,38	0,00	0,00	492 821,27	1 731 765,11	645 000,00	0,00	0,00	0,00	2 869 586,38
		2022T	TELECOMMUNICATION	1 307 535,84	0,00	0,00	22 741,02	673 043,50	611 751,32	0,00	0,00	0,00	1 307 535,84
TOTAL				16 646 242,86	0,00	0,00	5 021 557,96	7 968 986,36	3 655 698,54	0,00	0,00	0,00	16 646 242,86

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

6 février 2025 (BP 2025)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP									
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2022	2022AE	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 815 437,25	0,00	0,00	1 494 692,99	320 031,86	712,40	0,00	0,00	0,00	1 815 437,25
		2022AP	RENFORCEMENT (AIDE PAR FACÉ)	2 684 329,01	0,00	0,00	698 650,62	1 576 303,76	326 374,63	83 000,00	0,00	0,00	2 684 329,01
		2022AR	DISSIMULATION AIDE PAR ENEDIS (ART8)	1 003 334,75	0,00	0,00	350 298,96	564 020,59	72 015,20	17 000,00	0,00	0,00	1 003 334,75
		2022CE	DISSIMULATION (AIDE PAR FACE)	1 851 588,55	0,00	0,00	112 212,75	431 490,85	933 884,95	374 000,00	0,00	0,00	1 851 588,55
		2022CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	15 738,28	0,00	0,00	4 794,17	10 944,11	0,00	0,00	0,00	0,00	15 738,28
		2022E	EXTENSION (HORS FACÉ)	3 951 101,43	0,00	0,00	1 812 662,77	2 018 610,70	118 267,98	1 559,98	0,00	0,00	3 951 101,43
		2022G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	577 417,82	0,00	0,00	5 542,20	375 031,78	87 843,84	109 000,00	0,00	0,00	577 417,82
		2022LN	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. NON TRANSF.	174 462,47	0,00	0,00	17 804,96	75 618,76	34 038,75	47 000,00	0,00	0,00	174 462,47
		2022LT	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. TRANSF.	308 598,90	0,00	0,00	726,25	171 712,17	89 160,48	47 000,00	0,00	0,00	308 598,90
		2022R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2022RP	RÉHABILITATION DES POSTES	8 610,00	0,00	0,00	8 610,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 610,00
		2022RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	20 413,17	0,00	0,00	0,00	20 413,17	0,00	0,00	0,00	0,00	20 413,17
		2022SN	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	2 900 982,53	0,00	0,00	492 821,27	1 731 765,11	566 396,15	110 000,00	0,00	0,00	2 900 982,53
		2022T	TELECOMMUNICATION	1 334 228,70	0,00	0,00	22 741,02	673 043,50	310 444,18	328 000,00	0,00	0,00	1 334 228,70
TOTAL				16 646 242,86	0,00	0,00	5 021 557,96	7 968 986,36	2 539 138,56	1 116 559,98	0,00	0,00	16 646 242,86

Annexe 5

SIEIL - APCP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

10 décembre 2024 (DM1 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP								TOTAL
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX 2023	2023AE	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 298 000,00	0,00	0,00	0,00	707 326,29	300 000,00	290 673,71	0,00	0,00	1 298 000,00
	2023AP	RENFORCEMENT (AIDE PAR FACÉ)	2 917 000,00	0,00	0,00	0,00	1 119 612,63	1 350 000,00	447 387,37	0,00	0,00	2 917 000,00
	2023AR	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 260 000,00	0,00	0,00	0,00	288 526,87	960 000,00	11 473,13	0,00	0,00	1 260 000,00
	2023CE	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	1 865 000,00	0,00	0,00	0,00	198 350,59	546 000,00	1 120 649,41	0,00	0,00	1 865 000,00
	2023CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	25 000,00	0,00	0,00	0,00	14 900,00	0,00	10 100,00	0,00	0,00	25 000,00
	2023E	EXTENSION (HORS FACÉ)	2 567 000,00	0,00	0,00	0,00	1 399 732,25	774 928,89	392 338,86	0,00	0,00	2 567 000,00
	2023G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	689 000,00	0,00	0,00	0,00	60 918,15	280 000,00	348 081,85	0,00	0,00	689 000,00
	2023LN	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. NON TRANSF.	480 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144 000,00	336 000,00	0,00	0,00	480 000,00
	2023LT	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. TRANSF.	530 000,00	0,00	0,00	0,00	193 852,34	269 000,00	67 147,66	0,00	0,00	530 000,00
	2023R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 500,00	15 500,00	0,00	0,00	25 000,00
	2023RP	RÉHABILITATION DES POSTES	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00
	2023RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
	2023SN	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	2 959 000,00	0,00	0,00	0,00	345 558,47	1 490 000,00	1 123 441,53	0,00	0,00	2 959 000,00
	2023T	TELECOMMUNICATION	1 900 000,00	0,00	0,00	0,00	223 564,71	570 000,00	1 106 435,29	0,00	0,00	1 900 000,00
		TOTAL	16 537 000,00	0,00	0,00	0,00	4 552 342,30	6 693 428,89	5 291 228,81	0,00	0,00	16 537 000,00

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

6 février 2025 (BP 2025)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP								TOTAL
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX 2023	2023AE	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 298 000,00	0,00	0,00	0,00	707 326,29	233 692,80	356 980,91	0,00	0,00	1 298 000,00
	2023AP	RENFORCEMENT (AIDE PAR FACÉ)	2 917 000,00	0,00	0,00	0,00	1 119 612,63	1 113 388,38	683 998,99	0,00	0,00	2 917 000,00
	2023AR	DISSIMULATION AIDE PAR ENEDIS (ART8)	1 260 000,00	0,00	0,00	0,00	288 526,87	792 423,91	179 049,22	0,00	0,00	1 260 000,00
	2023CE	DISSIMULATION (AIDE PAR FACÉ)	1 865 000,00	0,00	0,00	0,00	198 350,59	454 349,05	1 212 300,36	0,00	0,00	1 865 000,00
	2023CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	25 000,00	0,00	0,00	0,00	14 900,00	0,00	10 100,00	0,00	0,00	25 000,00
	2023E	EXTENSION (HORS FACÉ)	2 567 000,00	0,00	0,00	0,00	1 399 732,25	766 553,37	400 714,38	0,00	0,00	2 567 000,00
	2023G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	689 000,00	0,00	0,00	0,00	60 918,15	218 343,27	409 738,58	0,00	0,00	689 000,00
	2023LN	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. NON TRANSF.	480 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 910,58	415 089,42	0,00	0,00	480 000,00
	2023LT	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. TRANSF.	530 000,00	0,00	0,00	0,00	193 852,34	237 510,19	98 637,47	0,00	0,00	530 000,00
	2023R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 440,37	17 559,63	0,00	0,00	25 000,00
	2023RP	RÉHABILITATION DES POSTES	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00
	2023RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
	2023SN	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	2 959 000,00	0,00	0,00	0,00	345 558,47	1 402 348,63	1 211 092,90	0,00	0,00	2 959 000,00
	2023T	TELECOMMUNICATION	1 900 000,00	0,00	0,00	0,00	223 564,71	589 636,26	1 086 799,03	0,00	0,00	1 900 000,00
		TOTAL	16 537 000,00	0,00	0,00	0,00	4 552 342,30	5 880 596,81	6 104 060,89	0,00	0,00	16 537 000,00

SIEIL - APCR - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

10 décembre 2024 (DM1 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP								
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX 2024	2024AE	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	885 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	433 000,00	226 000,00	226 000,00	0,00	885 000,00
	2024AP	RENFORCEMENT (AIDE PAR FACÉ)	2 069 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	872 000,00	655 000,00	542 000,00	0,00	2 069 000,00
	2024AR	DISSIMULATION AIDE PAR ENEDIS (ART8)	1 050 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420 000,00	315 000,00	315 000,00	0,00	1 050 000,00
	2024CE	DISSIMULATION (AIDE PAR FACE)	618 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	159 000,00	159 000,00	0,00	618 000,00
	2024CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2024E	EXTENSION (HORS FACÉ)	3 468 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800 000,00	834 000,00	834 000,00	0,00	3 468 000,00
	2024G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	1 221 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	511 000,00	510 000,00	0,00	1 221 000,00
	2024LN	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. NON TRANSF.	460 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	184 000,00	138 000,00	138 000,00	0,00	460 000,00
	2024LT	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. TRANSF.	550 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220 000,00	165 000,00	165 000,00	0,00	550 000,00
	2024R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2024RP	RÉHABILITATION DES POSTES	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	10 000,00
	2024RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	7 500,00	7 500,00	0,00	50 000,00
	2024SN	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	2 530 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	986 000,00	740 000,00	804 000,00	0,00	2 530 000,00
	2024T	TELECOMMUNICATION	1 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	633 000,00	633 000,00	634 000,00	0,00	1 900 000,00
TOTAL			14 811 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 083 000,00	4 388 500,00	4 339 500,00	0,00	14 811 000,00
				14 811 000,00								

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

6 février 2025 (BP 2025)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP								
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX 2024	2024AE	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	885 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	297 715,91	226 000,00	361 284,09	0,00	885 000,00
	2024AP	RENFORCEMENT (AIDE PAR FACÉ)	2 069 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	370 280,54	655 000,00	1 043 719,46	0,00	2 069 000,00
	2024AR	DISSIMULATION AIDE PAR ENEDIS (ART8)	1 050 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	498 983,74	551 016,26	0,00	0,00	1 050 000,00
	2024CE	DISSIMULATION (AIDE PAR FACE)	618 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 248,02	159 000,00	409 751,98	0,00	618 000,00
	2024CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2024E	EXTENSION (HORS FACÉ)	3 468 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 756 379,95	834 000,00	877 620,05	0,00	3 468 000,00
	2024G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	1 221 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156 505,08	511 000,00	553 494,92	0,00	1 221 000,00
	2024LN	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. NON TRANSF.	460 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 938,33	138 000,00	235 061,67	0,00	460 000,00
	2024LT	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. TRANSF.	550 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156 289,62	165 000,00	228 710,38	0,00	550 000,00
	2024R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2024RP	RÉHABILITATION DES POSTES	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	10 000,00
	2024RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 406,50	7 500,00	13 093,50	0,00	50 000,00
	2024SN	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	2 530 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	780 598,93	740 000,00	1 009 401,07	0,00	2 530 000,00
	2024T	TELECOMMUNICATION	1 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	718 086,85	633 000,00	548 913,15	0,00	1 900 000,00
TOTAL			14 811 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 900 433,47	4 624 516,26	5 286 050,27	0,00	14 811 000,00
				14 811 000,00								

Annexe 5

SIEIL - APCR - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

10 décembre 2024 (DM1 2024)

				ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP								
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX 2025	2025AE	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	842 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	337 000,00	253 000,00	252 000,00	842 000,00
	2025AP	RENFORCEMENT (AIDE PAR FACÉ)	2 050 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	820 000,00	615 000,00	615 000,00	2 050 000,00
	2025AR	DISSIMULATION AIDE PAR ENEDIS (ART8)	1 170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	468 000,00	351 000,00	351 000,00	1 170 000,00
	2025CE	DISSIMULATION (AIDE PAR FACÉ)	1 390 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	556 000,00	417 000,00	417 000,00	1 390 000,00
	2025CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2025E	EXTENSION (HORS FACÉ)	3 040 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 216 000,00	912 000,00	912 000,00	3 040 000,00
	2025G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	630 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	252 000,00	189 000,00	189 000,00	630 000,00
	2025R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2025RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2025SN	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	2 110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	844 000,00	633 000,00	633 000,00	2 110 000,00
TOTAL			11 232 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 493 000,00	3 370 000,00	3 369 000,00	11 232 000,00
				11 232 000,00								

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

6 février 2025 (BP 2025)

				ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP								
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL
ELECTRICITE TRAVAUX 2025	2025AE	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	842 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	337 000,00	253 000,00	252 000,00	842 000,00
	2025AP	RENFORCEMENT (AIDE PAR FACÉ)	2 050 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	820 000,00	615 000,00	615 000,00	2 050 000,00
	2025AR	DISSIMULATION AIDE PAR ENEDIS (ART8)	1 170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	468 000,00	351 000,00	351 000,00	1 170 000,00
	2025CE	DISSIMULATION (AIDE PAR FACÉ)	1 390 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	556 000,00	417 000,00	417 000,00	1 390 000,00
	2025CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2025E	EXTENSION (HORS FACÉ)	3 040 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 216 000,00	912 000,00	912 000,00	3 040 000,00
	2025G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	630 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	252 000,00	189 000,00	189 000,00	630 000,00
	2025R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2025RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2025SN	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	2 110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	844 000,00	633 000,00	633 000,00	2 110 000,00
TOTAL			11 232 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 493 000,00	3 370 000,00	3 369 000,00	11 232 000,00
				11 232 000,00								

SIEIL - APCP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

10 décembre 2024 (DM1 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP									
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL	
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS	2021	2021TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	224 415,40	0,00	2 645,44	59 946,95	134 823,01	27 000,00	0,00	0,00	0,00	224 415,40
		2021TN	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		TOTAL		224 415,40	0,00	2 645,44	59 946,95	134 823,01	27 000,00	0,00	0,00	0,00	224 415,40
				224 415,40									

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

6 février 2025 (BP 2025)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP									
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL	
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS	2021	2021TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	207 407,86	0,00	2 645,44	59 946,95	134 823,01	9 992,46	0,00	0,00	0,00	207 407,86
		2021TN	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		TOTAL		207 407,86	0,00	2 645,44	59 946,95	134 823,01	9 992,46	0,00	0,00	0,00	207 407,86
				207 407,86									

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

10 décembre 2024 (DM1 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP									
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL	
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS	2022	2022TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	250 000,00	0,00	0,00	0,00	102 450,86	147 549,14	0,00	0,00	0,00	250 000,00
		2022TN	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		TOTAL		250 000,00	0,00	0,00	0,00	102 450,86	147 549,14	0,00	0,00	0,00	250 000,00
				250 000,00									

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

6 février 2025 (BP 2025)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP									
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL	
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS	2022	2022TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	250 000,00	0,00	0,00	0,00	102 450,86	60 924,30	86 624,84	0,00	0,00	250 000,00
		2022TN	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		TOTAL		250 000,00	0,00	0,00	0,00	102 450,86	60 924,30	86 624,84	0,00	0,00	250 000,00
				250 000,00									

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

10 décembre 2024 (DM1 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP									
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL	
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS	2023	2023DO	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
		2023TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	220 000,00	0,00	0,00	0,00	27 327,93	66 000,00	126 672,07	0,00	0,00	220 000,00
		2023TN	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	18 000,00
TOTAL		258 000,00	0,00	0,00	0,00	27 327,93	86 000,00	144 672,07	0,00	0,00	0,00	258 000,00	
				258 000,00									

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

6 février 2025 (BP 2025)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP									
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL	
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS	2023	2023DO	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
		2023TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	238 000,00	0,00	0,00	0,00	27 327,93	56 492,10	154 179,97	0,00	0,00	238 000,00
		2023TN	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		258 000,00	0,00	0,00	0,00	27 327,93	56 492,10	174 179,97	0,00	0,00	0,00	258 000,00	
				258 000,00									

Annexe 5

SIEIL - ACP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

10 décembre 2024 (DM1 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP									
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL	
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS 2024	2024DO	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2024TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 000,00	154 000,00	0,00	0,00	220 000,00
	2024TN	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	21 000,00	0,00	0,00	30 000,00
TOTAL			250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00	175 000,00	0,00	0,00	250 000,00
				250 000,00									

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

6 février 2025 (BP 2025)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP									
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL	
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS 2024	2024DO	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2024TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00	175 000,00	0,00	0,00	250 000,00
	2024TN	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00	175 000,00	0,00	0,00	250 000,00
				250 000,00									

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

10 décembre 2024 (DM1 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP									
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL	
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS 2025	2025DO	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2025TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 000,00	66 000,00	66 000,00	0,00	220 000,00
	2025TN	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	9 000,00	9 000,00	0,00	30 000,00
TOTAL			250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	75 000,00	75 000,00	0,00	250 000,00
				250 000,00									

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

6 février 2025 (BP 2025)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP									
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL	
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS 2025	2025DO	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2025TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 000,00	66 000,00	66 000,00	0,00	220 000,00
	2025TN	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	9 000,00	9 000,00	0,00	30 000,00
TOTAL			250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	75 000,00	75 000,00	0,00	250 000,00
				250 000,00									

SIEIL - APCR - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

10 décembre 2024 (DM1 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP										
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2021	2021W	RENOUVELLEMENT	1 441 358,63	0,00	446 700,32	845 160,13	149 498,18	0,00	0,00	0,00	0,00	1 441 358,63
			2021WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	561 843,02	0,00	81 640,55	253 322,85	158 248,28	68 631,34	0,00	0,00	0,00	561 843,02
			2021WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	99 652,93	0,00	3 300,97	73 362,68	22 989,28	0,00	0,00	0,00	0,00	99 652,93
			2021Y	DISSIMULATION	393 153,81	0,00	20 998,67	147 059,77	182 095,37	43 000,00	0,00	0,00	0,00	393 153,81
			2021Z	EXTENSION	1 069 681,03	0,00	263 366,17	515 622,49	266 692,37	24 000,00	0,00	0,00	0,00	1 069 681,03
			2021ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	93 269,69	0,00	30 905,86	41 507,06	20 856,77	0,00	0,00	0,00	0,00	93 269,69
TOTAL				3 658 959,11	0,00	846 912,54	1 876 034,98	800 380,25	135 631,34	0,00	0,00	0,00	3 658 959,11	

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

6 février 2025 (BP 2025)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP										
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2021	2021W	RENOUVELLEMENT	1 441 358,63	0,00	446 700,32	845 160,13	149 498,18	0,00	0,00	0,00	0,00	1 441 358,63
			2021WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	518 215,25	0,00	81 640,55	253 322,85	158 248,28	25 003,57	0,00	0,00	0,00	518 215,25
			2021WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	99 652,93	0,00	3 300,97	73 362,68	22 989,28	0,00	0,00	0,00	0,00	99 652,93
			2021Y	DISSIMULATION	386 786,36	0,00	20 998,67	147 059,77	182 095,37	36 632,55	0,00	0,00	0,00	386 786,36
			2021Z	EXTENSION	1 061 746,77	0,00	263 366,17	515 622,49	266 692,37	16 065,74	0,00	0,00	0,00	1 061 746,77
			2021ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	93 269,69	0,00	30 905,86	41 507,06	20 856,77	0,00	0,00	0,00	0,00	93 269,69
TOTAL				3 601 029,63	0,00	846 912,54	1 876 034,98	800 380,25	77 701,86	0,00	0,00	0,00	3 601 029,63	

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

10 décembre 2024 (DM1 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP										
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2022	2022W	RENOUVELLEMENT	1 425 856,78	0,00	0,00	647 423,20	488 999,56	289 434,02	0,00	0,00	0,00	1 425 856,78
			2022WB	RENOUVELLEMENT NUISANCES LUMINEUSES	405 520,83	0,00	0,00	64 921,02	275 599,81	65 000,00	0,00	0,00	0,00	405 520,83
			2022WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	577 786,53	0,00	0,00	153 320,63	335 465,90	89 000,00	0,00	0,00	0,00	577 786,53
			2022WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	10 414,27	0,00	0,00	10 414,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 414,27
			2022Y	DISSIMULATION	950 000,00	0,00	0,00	180 556,20	395 757,62	373 686,18	0,00	0,00	0,00	950 000,00
			2022Z	EXTENSION	650 000,00	0,00	0,00	200 741,11	252 371,18	196 887,71	0,00	0,00	0,00	650 000,00
			2022ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	44 858,20	0,00	0,00	16 728,60	24 848,78	3 280,82	0,00	0,00	0,00	44 858,20
			TOTAL				4 064 436,61	0,00	0,00	1 274 105,03	1 773 042,85	1 017 288,73	0,00	0,00

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

6 février 2025 (BP 2025)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP										
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2022	2022W	RENOUVELLEMENT	1 425 856,78	0,00	0,00	647 423,20	488 999,56	148 407,33	141 026,69	0,00	0,00	1 425 856,78
			2022WB	RENOUVELLEMENT NUISANCES LUMINEUSES	405 520,83	0,00	0,00	64 921,02	275 599,81	42 656,53	22 343,47	0,00	0,00	405 520,83
			2022WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	577 786,53	0,00	0,00	153 320,63	335 465,90	48 945,32	40 054,68	0,00	0,00	577 786,53
			2022WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	10 414,27	0,00	0,00	10 414,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 414,27
			2022Y	DISSIMULATION	950 000,00	0,00	0,00	180 556,20	395 757,62	273 884,64	99 801,54	0,00	0,00	950 000,00
			2022Z	EXTENSION	650 000,00	0,00	0,00	200 741,11	252 371,18	144 795,11	52 092,60	0,00	0,00	650 000,00
			2022ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	44 858,20	0,00	0,00	16 728,60	24 848,78	3 280,82	0,00	0,00	0,00	44 858,20
			TOTAL				4 064 436,61	0,00	0,00	1 274 105,03	1 773 042,85	661 969,75	355 318,98	0,00

Annexe 5

SIEIL - APCR - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

10 décembre 2024 (DM1 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP										
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2023	2023W	RENOUVELLEMENT	2 395 086,16	0,00	0,00	0,00	1 009 179,25	1 200 000,00	185 906,91	0,00	0,00	2 395 086,16
			2023WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	548 869,09	0,00	0,00	0,00	215 503,93	305 000,00	28 365,16	0,00	0,00	548 869,09
			2023WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2023Y	DISSIMULATION	840 000,00	0,00	0,00	0,00	229 906,27	440 000,00	170 093,73	0,00	0,00	840 000,00
			2023Z	EXTENSION	180 000,00	0,00	0,00	0,00	55 537,23	80 000,00	44 462,77	0,00	0,00	180 000,00
			2023ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	6 044,75	0,00	0,00	0,00	6 044,75	0,00	0,00	0,00	0,00	6 044,75
TOTAL			3 970 000,00	0,00	0,00	0,00	1 516 171,43	2 025 000,00	428 828,57	0,00	0,00	3 970 000,00		
				3 970 000,00										

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

6 février 2025 (BP 2025)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP										
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2023	2023W	RENOUVELLEMENT	2 395 086,16	0,00	0,00	0,00	1 009 179,25	921 537,81	464 369,10	0,00	0,00	2 395 086,16
			2023WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	548 869,09	0,00	0,00	0,00	215 503,93	193 427,79	139 937,37	0,00	0,00	548 869,09
			2023WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2023Y	DISSIMULATION	840 000,00	0,00	0,00	0,00	229 906,27	231 627,05	378 466,68	0,00	0,00	840 000,00
			2023Z	EXTENSION	180 000,00	0,00	0,00	0,00	55 537,23	66 703,44	57 759,33	0,00	0,00	180 000,00
			2023ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	6 044,75	0,00	0,00	0,00	6 044,75	0,00	0,00	0,00	0,00	6 044,75
TOTAL			3 970 000,00	0,00	0,00	0,00	1 516 171,43	1 413 296,09	1 040 532,48	0,00	0,00	3 970 000,00		
				3 970 000,00										

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

10 décembre 2024 (DM1 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP										
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2024	2024W	RENOUVELLEMENT	2 350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00	1 300 000,00	350 000,00	0,00	2 350 000,00
			2024WB	RENOUVELLEMENT NUISANCES LUMINEUSES	700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	450 000,00	100 000,00	0,00	700 000,00
			2024WC	RENOUVELLEMENT EP CHINON	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	0,00	1 200 000,00
			2024WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	550 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230 000,00	300 000,00	20 000,00	0,00	550 000,00
			2024WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	10 000,00	0,00	50 000,00
			2024Y	DISSIMULATION	520 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00	290 000,00	70 000,00	0,00	520 000,00
			2024Z	EXTENSION	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	130 000,00	20 000,00	0,00	300 000,00
			2024ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00	3 000,00	0,00	20 000,00
TOTAL			5 690 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 790 000,00	2 927 000,00	973 000,00	0,00	5 690 000,00		
				5 690 000,00										

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

6 février 2025 (BP 2025)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP										
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2024	2024W	RENOUVELLEMENT	2 350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	850 202,82	1 300 000,00	199 797,18	0,00	2 350 000,00
			2024WB	RENOUVELLEMENT NUISANCES LUMINEUSES	700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 460,39	450 000,00	163 539,61	0,00	700 000,00
			2024WC	RENOUVELLEMENT EP CHINON	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 738,84	400 000,00	499 261,16	0,00	1 200 000,00
			2024WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	550 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	233 474,61	300 000,00	16 525,39	0,00	550 000,00
			2024WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	10 000,00	0,00	50 000,00
			2024Y	DISSIMULATION	520 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183 870,06	290 000,00	46 129,94	0,00	520 000,00
			2024Z	EXTENSION	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 141,92	130 000,00	68 858,08	0,00	300 000,00
			2024ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00	3 000,00	0,00	20 000,00
TOTAL			5 690 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 755 888,64	2 927 000,00	1 007 111,36	0,00	5 690 000,00		
				5 690 000,00										

SIEIL - APCR - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

10 décembre 2024 (DM1 2024)

Libellé AP				Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP							
							CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2025	2025W	RENOUVELLEMENT	3 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 020 000,00	1 870 000,00	510 000,00	3 400 000,00
			2025WB	RENOUVELLEMENT NUISANCES LUMINEUSES	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 000,00	71 500,00	19 500,00	130 000,00
			2025WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	580 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	174 000,00	319 000,00	87 000,00	580 000,00
			2025WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	11 000,00	3 000,00	20 000,00
			2025Y	DISSIMULATION	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	550 000,00	150 000,00	1 000 000,00
			2025Z	EXTENSION	225 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 500,00	123 750,00	33 750,00	225 000,00
			2025ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00	13 750,00	3 750,00	25 000,00
			2025LT	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. TRANSF.	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	110 000,00	30 000,00	200 000,00
TOTAL					5 580 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 674 000,00	3 069 000,00	837 000,00	5 580 000,00
							5 580 000,00							

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

6 février 2025 (BP 2025)

Libellé AP				Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP							
							CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2025	2025W	RENOUVELLEMENT	3 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 020 000,00	1 870 000,00	510 000,00	3 400 000,00
			2025WB	RENOUVELLEMENT NUISANCES LUMINEUSES	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 000,00	71 500,00	19 500,00	130 000,00
			2025WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	580 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	174 000,00	319 000,00	87 000,00	580 000,00
			2025WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	11 000,00	3 000,00	20 000,00
			2025Y	DISSIMULATION	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	550 000,00	150 000,00	1 000 000,00
			2025Z	EXTENSION	225 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 500,00	123 750,00	33 750,00	225 000,00
			2025ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00	13 750,00	3 750,00	25 000,00
			2025LT	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. TRANSF.	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	110 000,00	30 000,00	200 000,00
TOTAL					5 580 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 674 000,00	3 069 000,00	837 000,00	5 580 000,00
							5 580 000,00							

Annexe 5

SIEL - APCP - RECETTES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

10 décembre 2024 (DM1 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP											
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL			
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2020	2020AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 586 517,53	0,00	562 558,71	0,00	0,00	1 023 958,82	0,00	0,00	0,00	1 586 517,53	
			2020AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	625 859,49	279 919,29	191 178,84	110 801,89	43 959,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	625 859,49
			2020C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 021 354,95	63 328,62	579 135,76	135 475,21	0,00	243 415,36	0,00	0,00	0,00	0,00	1 021 354,95
			2020CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2020E	EXTENSION (HORS FACÉ)	478 802,35	293 080,54	140 820,20	38 044,15	6 857,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	478 802,35
			2020EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 037 101,37	368 196,13	568 482,41	39 053,67	21 749,16	39 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 037 101,37
			2020G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	565 928,37	15 308,16	186 240,48	204 010,97	160 368,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	565 928,37
			2020GE	GÉOLOCALISATION DES RÉSEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2020LN	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2020LT	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2020R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2020RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2020RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2020S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	795 759,60	0,00	496 196,57	0,00	759,60	298 803,43	0,00	0,00	0,00	0,00	795 759,60
			2020SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 299 000,00	0,00	550 636,11	0,00	0,00	748 363,89	0,00	0,00	0,00	0,00	1 299 000,00
			2020T	TÉLÉCOMMUNICATION	2 415 331,42	429 067,33	833 911,12	634 976,39	440 643,55	76 733,03	0,00	0,00	0,00	0,00	2 415 331,42
			TOTAL				9 825 655,08	1 448 900,07	4 109 160,20	1 162 362,28	674 338,00	2 430 894,53	0,00	0,00	0,00

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

6 février 2025 (BP 2025)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP											
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL			
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2020	2020AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 586 517,53	0,00	562 558,71	0,00	0,00	0,00	1 023 958,82	0,00	0,00	1 586 517,53	
			2020AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	625 859,49	279 919,29	191 178,84	110 801,89	43 959,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	625 859,49
			2020C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 023 139,58	63 328,62	579 135,76	135 475,21	0,00	1 784,63	243 415,36	0,00	0,00	0,00	1 023 139,58
			2020CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2020E	EXTENSION (HORS FACÉ)	478 802,35	293 080,54	140 820,20	38 044,15	6 857,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	478 802,35
			2020EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 037 101,37	368 196,13	568 482,41	39 053,67	21 749,16	0,00	39 620,00	0,00	0,00	0,00	1 037 101,37
			2020G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	565 928,37	15 308,16	186 240,48	204 010,97	160 368,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	565 928,37
			2020GE	GÉOLOCALISATION DES RÉSEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2020LN	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2020LT	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2020R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2020RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2020RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2020S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	798 722,30	0,00	496 196,57	0,00	759,60	2 962,70	298 803,43	0,00	0,00	0,00	798 722,30
			2020SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 299 000,00	0,00	550 636,11	0,00	0,00	0,00	748 363,89	0,00	0,00	0,00	1 299 000,00
			2020T	TÉLÉCOMMUNICATION	2 408 512,01	429 067,33	833 911,12	634 976,39	440 643,55	65 810,13	4 103,49	0,00	0,00	0,00	2 408 512,01
			TOTAL				9 823 583,00	1 448 900,07	4 109 160,20	1 162 362,28	674 338,00	70 557,46	2 358 264,99	0,00	0,00

SIEIL - APCP - RECETTES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

10 décembre 2024 (DM1 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP									
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX 2021	2021AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 593 429,40	0,00	0,00	862 527,91	0,00	730 901,49	0,00	0,00	0,00	0,00	1 593 429,40
	2021AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	726 984,02	0,00	377 756,95	349 225,07	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	726 984,02
	2021C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 239 680,60	0,00	24 875,37	420 300,56	285 531,28	508 973,39	0,00	0,00	0,00	0,00	1 239 680,60
	2021CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021E	EXTENSION (HORS FACÉ)	867 703,82	0,00	521 188,99	262 210,26	62 559,53	21 745,04	0,00	0,00	0,00	0,00	867 703,82
	2021EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 043 153,40	0,00	458 974,45	451 072,59	88 091,04	45 015,32	0,00	0,00	0,00	0,00	1 043 153,40
	2021G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	342 800,48	0,00	0,00	84 189,88	130 864,68	127 745,92	0,00	0,00	0,00	0,00	342 800,48
	2021LN	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021LT	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. TRANSF.	2 089,49	0,00	0,00	0,00	2 089,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 089,49
	2021R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021SN	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 936 800,50	0,00	0,00	881 438,69	0,00	1 055 361,81	0,00	0,00	0,00	0,00	1 936 800,50
	2021SP	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	250 000,00	0,00	0,00	225 000,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
	2021T	TÉLÉCOMMUNICATION	2 272 641,19	0,00	287 354,77	827 714,36	630 366,77	527 205,29	0,00	0,00	0,00	0,00	2 272 641,19
		TOTAL	10 275 282,90	0,00	1 670 150,53	4 363 679,32	1 199 504,79	3 041 948,26	0,00	0,00	0,00	10 275 282,90	

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

6 février 2025 (BP 2025)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP									
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX 2021	2021AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 593 429,40	0,00	0,00	862 527,91	0,00	0,00	730 901,49	0,00	0,00	0,00	1 593 429,40
	2021AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	726 984,02	0,00	377 756,95	349 225,07	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	726 984,02
	2021C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 175 598,01	0,00	24 875,37	420 300,56	285 531,28	77 272,39	367 618,41	0,00	0,00	0,00	1 175 598,01
	2021CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021E	EXTENSION (HORS FACÉ)	855 034,26	0,00	521 188,99	262 210,26	62 559,53	5 279,61	3 795,87	0,00	0,00	0,00	855 034,26
	2021EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 039 371,60	0,00	458 974,45	451 072,59	88 091,04	6 393,52	34 840,00	0,00	0,00	0,00	1 039 371,60
	2021G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	329 330,35	0,00	0,00	84 189,88	130 864,68	79 729,72	34 546,07	0,00	0,00	0,00	329 330,35
	2021LN	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021LT	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. TRANSF.	2 089,49	0,00	0,00	0,00	2 089,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 089,49
	2021R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021SN	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 936 800,00	0,00	0,00	881 438,69	0,00	0,00	1 055 361,31	0,00	0,00	0,00	1 936 800,00
	2021SP	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	250 000,00	0,00	0,00	225 000,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
	2021T	TÉLÉCOMMUNICATION	2 170 606,46	0,00	287 354,77	827 714,36	630 366,77	364 365,98	60 804,58	0,00	0,00	0,00	2 170 606,46
		TOTAL	10 079 243,59	0,00	1 670 150,53	4 363 679,32	1 199 504,79	533 041,22	2 312 867,73	0,00	0,00	10 079 243,59	

Annexe 5

SIEIL - APCP - RECETTES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

10 décembre 2024 (DM1 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP											
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL			
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2022	2022AE	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	952 757,57	0,00	0,00	409 067,07	65 758,69	477 931,81	0,00	0,00	0,00	952 757,57	
			2022AP	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 646 638,17	0,00	0,00	2 638,17	0,00	1 479 600,00	164 400,00	0,00	0,00	0,00	1 646 638,17
			2022AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	733 782,73	0,00	0,00	139 302,09	453 115,60	141 365,04	0,00	0,00	0,00	0,00	733 782,73
			2022CE	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 097 879,08	0,00	0,00	58 200,05	187 083,39	462 090,18	390 505,46	0,00	0,00	0,00	1 097 879,08
			2022CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2022E	EXTENSION (HORS FACÉ)	1 010 335,12	0,00	0,00	541 160,29	141 163,35	328 011,48	0,00	0,00	0,00	0,00	1 010 335,12
			2022G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	261 241,20	0,00	0,00	0,00	130 620,61	130 620,59	0,00	0,00	0,00	0,00	261 241,20
			2022LN	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2022LT	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2022R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2022RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2022RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2022SN	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 998 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 680 056,62	317 943,38	0,00	0,00	0,00	1 998 000,00
			2022T	TÉLÉCOMMUNICATION	1 441 351,19	0,00	0,00	0,00	781 721,96	659 629,23	0,00	0,00	0,00	0,00	1 441 351,19
TOTAL					9 141 985,06	0,00	0,00	1 150 367,67	1 759 463,60	5 359 304,95	872 848,84	0,00	0,00	9 141 985,06	

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

6 février 2025 (BP 2025)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP											
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL			
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2022	2022AE	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	945 901,79	0,00	0,00	409 067,07	65 758,69	394 408,32	76 667,71	0,00	0,00	945 901,79	
			2022AP	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 540 638,17	0,00	0,00	2 638,17	0,00	1 479 600,00	58 400,00	0,00	0,00	0,00	1 540 638,17
			2022AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	700 629,98	0,00	0,00	139 302,09	453 115,60	56 340,92	51 871,37	0,00	0,00	0,00	700 629,98
			2022CE	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 377 320,09	0,00	0,00	58 200,05	187 083,39	467 414,32	664 622,33	0,00	0,00	0,00	1 377 320,09
			2022CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2022E	EXTENSION (HORS FACÉ)	950 779,84	0,00	0,00	541 160,29	141 163,35	165 218,80	103 237,40	0,00	0,00	0,00	950 779,84
			2022G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	265 228,52	0,00	0,00	0,00	130 620,61	16 021,36	118 586,55	0,00	0,00	0,00	265 228,52
			2022LN	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2022LT	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2022R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2022RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2022RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2022SN	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 998 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 680 056,62	317 943,38	0,00	0,00	0,00	1 998 000,00
			2022T	TÉLÉCOMMUNICATION	1 492 231,06	0,00	0,00	0,00	781 721,96	273 892,91	436 616,19	0,00	0,00	0,00	1 492 231,06
TOTAL					9 270 729,45	0,00	0,00	1 150 367,67	1 759 463,60	4 532 953,25	1 827 944,93	0,00	0,00	9 270 729,45	

SIEIL - APCP - RECETTES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

10 décembre 2024 (DM1 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP										
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL		
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2023	2023AE	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	593 000,00	0,00	0,00	0,00	180 745,17	154 000,00	258 254,83	0,00	0,00	593 000,00
			2023AP	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 683 652,01	0,00	0,00	0,00	9 652,01	665 000,00	1 009 000,00	0,00	0,00	1 683 652,01
			2023AR	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	591 000,00	0,00	0,00	0,00	154 083,25	400 000,00	36 916,75	0,00	0,00	591 000,00
			2023CE	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	985 000,00	0,00	0,00	0,00	125 670,99	200 000,00	659 329,01	0,00	0,00	985 000,00
			2023CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2023E	EXTENSION (HORS FACÉ)	902 000,00	0,00	0,00	0,00	516 824,48	310 000,00	75 175,52	0,00	0,00	902 000,00
			2023G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	145 000,00	0,00	0,00	0,00	16 868,45	87 000,00	41 131,55	0,00	0,00	145 000,00
			2023LN	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2023LT	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2023R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	4 435,20	0,00	0,00	0,00	4 435,20	0,00	0,00	0,00	0,00	4 435,20
			2023RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2023RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2023SN	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 879 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	752 000,00	1 127 000,00	0,00	0,00	1 879 000,00
			2023T	TÉLÉCOMMUNICATION	1 649 000,00	0,00	0,00	0,00	260 362,75	300 000,00	1 088 637,25	0,00	0,00	1 649 000,00
TOTAL				8 432 087,21	0,00	0,00	0,00	1 268 642,30	2 868 000,00	4 295 444,91	0,00	0,00	8 432 087,21	

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

6 février 2025 (BP 2025)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP										
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL		
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2023	2023AE	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	713 993,39	0,00	0,00	0,00	180 745,17	125 483,69	407 764,53	0,00	0,00	713 993,39
			2023AP	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 680 410,39	0,00	0,00	0,00	9 652,01	6 174,56	1 664 583,82	0,00	0,00	1 680 410,39
			2023AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	837 214,97	0,00	0,00	0,00	154 083,25	488 605,62	194 526,10	0,00	0,00	837 214,97
			2023CE	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 183 210,65	0,00	0,00	0,00	125 670,99	160 305,28	897 234,38	0,00	0,00	1 183 210,65
			2023CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2023E	EXTENSION (HORS FACÉ)	1 226 909,91	0,00	0,00	0,00	516 824,48	338 600,63	371 484,80	0,00	0,00	1 226 909,91
			2023G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	168 504,73	0,00	0,00	0,00	16 868,45	68 665,61	82 970,67	0,00	0,00	168 504,73
			2023LN	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2023LT	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2023R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	4 435,20	0,00	0,00	0,00	4 435,20	0,00	0,00	0,00	0,00	4 435,20
			2023RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2023RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2023SN	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 880 177,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 880 177,56	0,00	0,00	1 880 177,56
			2023T	TÉLÉCOMMUNICATION	1 649 000,00	0,00	0,00	0,00	260 362,75	340 866,63	1 047 770,62	0,00	0,00	1 649 000,00
TOTAL				9 343 856,80	0,00	0,00	0,00	1 268 642,30	1 528 702,02	6 546 512,48	0,00	0,00	9 343 856,80	

Annexe 5

SIEIL - APCP - RECETTES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

10 décembre 2024 (DM1 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP										
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL		
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2024	2024AE	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	520 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	280 000,00	240 000,00	0,00	520 000,00
			2024AP	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 481 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	315 000,00	889 000,00	277 000,00	0,00	1 481 000,00
			2024AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	625 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 000,00	375 000,00	143 000,00	0,00	625 000,00
			2024CE	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	467 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	252 000,00	215 000,00	0,00	467 000,00
			2024CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2024E	EXTENSION (HORS FACÉ)	1 585 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750 000,00	560 000,00	275 000,00	0,00	1 585 000,00
			2024G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	308 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 000,00	185 000,00	77 000,00	0,00	308 000,00
			2024LN	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. NON TRANSF.	48 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 000,00	19 000,00	0,00	48 000,00
			2024LT	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. TRANSF.	59 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	24 000,00	0,00	59 000,00
			2024R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2024RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2024RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2024SN	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 744 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 004 000,00	740 000,00	0,00	1 744 000,00
			2024T	TÉLÉCOMMUNICATION	1 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	685 000,00	740 000,00	475 000,00	0,00	1 900 000,00
TOTAL				8 737 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 903 000,00	4 349 000,00	2 485 000,00	0,00	8 737 000,00	

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

6 février 2025 (BP 2025)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP										
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL		
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2024	2024AE	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	520 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 504,10	280 000,00	193 495,90	0,00	520 000,00
			2024AP	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 481 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	889 000,00	592 000,00	0,00	1 481 000,00
			2024AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	758 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	357 156,90	375 000,00	25 843,10	0,00	758 000,00
			2024CE	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	467 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	252 000,00	215 000,00	0,00	467 000,00
			2024CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2024E	EXTENSION (HORS FACÉ)	1 784 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	870 637,00	560 000,00	353 363,00	0,00	1 784 000,00
			2024G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	308 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 038,44	185 000,00	85 961,56	0,00	308 000,00
			2024LN	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. NON TRANSF.	48 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 000,00	19 000,00	0,00	48 000,00
			2024LT	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. TRANSF.	59 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	24 000,00	0,00	59 000,00
			2024R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2024RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2024RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2024SN	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 744 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 004 000,00	740 000,00	0,00	1 744 000,00
			2024T	TÉLÉCOMMUNICATION	1 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	941 764,39	740 000,00	218 235,61	0,00	1 900 000,00
TOTAL				9 069 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 253 100,83	4 349 000,00	2 466 899,17	0,00	9 069 000,00	

SIEIL - APCP - RECETTES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

10 décembre 2024 (DM1 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP									
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2025	2025AE	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	478 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 000,00	287 000,00	119 000,00	478 000,00
		2025AP	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 405 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	211 000,00	843 000,00	351 000,00	1 405 000,00
		2025AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	655 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 000,00	393 000,00	164 000,00	655 000,00
		2025CE	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	885 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 000,00	531 000,00	221 000,00	885 000,00
		2025CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2025E	EXTENSION (HORS FACÉ)	821 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 000,00	493 000,00	205 000,00	821 000,00
		2025G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	158 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00	95 000,00	39 000,00	158 000,00
		2025R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2025RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2025SN	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 445 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	217 000,00	867 000,00	361 000,00	1 445 000,00
TOTAL				5 847 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	878 000,00	3 509 000,00	1 460 000,00	5 847 000,00
				5 847 000,00									

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

6 février 2025 (BP 2025)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP									
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2025	2025AE	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	478 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 000,00	287 000,00	119 000,00	478 000,00
		2025AP	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 405 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	211 000,00	843 000,00	351 000,00	1 405 000,00
		2025AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	655 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 000,00	393 000,00	164 000,00	655 000,00
		2025CE	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	885 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 000,00	531 000,00	221 000,00	885 000,00
		2025CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2025E	EXTENSION (HORS FACÉ)	821 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 000,00	493 000,00	205 000,00	821 000,00
		2025G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	158 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00	95 000,00	39 000,00	158 000,00
		2025R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2025RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2025SN	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 445 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	217 000,00	867 000,00	361 000,00	1 445 000,00
TOTAL				5 847 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	878 000,00	3 509 000,00	1 460 000,00	5 847 000,00
				5 847 000,00									

Annexe 5

SIEIL - APCP - RECETTES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

10 décembre 2024 (DM1 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP										
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2021	2021W	RENOUVELLEMENT	658 517,74	0,00	241 470,41	229 343,51	163 901,38	23 802,44	0,00	0,00	0,00	658 517,74
			2021WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	225 115,83	0,00	44 895,06	92 754,21	54 361,33	33 105,23	0,00	0,00	0,00	225 115,83
			2021Y	DISSIMULATION	179 203,63	0,00	27 753,50	24 003,24	77 436,64	50 010,25	0,00	0,00	0,00	179 203,63
			2021Z	EXTENSION	749 136,66	0,00	243 822,43	189 754,22	212 004,72	103 555,29	0,00	0,00	0,00	749 136,66
			2021ML	PLAN D'AMENAGEMENT	83 317,17	0,00	10 392,31	25 031,38	33 038,42	14 855,06	0,00	0,00	0,00	83 317,17
TOTAL				1 895 291,03	0,00	568 333,71	560 886,56	540 742,49	225 328,27	0,00	0,00	0,00	1 895 291,03	

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

6 février 2025 (BP 2025)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP										
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2021	2021W	RENOUVELLEMENT	660 248,59	0,00	241 470,41	229 343,51	163 901,38	8 772,40	16 760,89	0,00	0,00	660 248,59
			2021WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	213 119,24	0,00	44 895,06	92 754,21	54 361,33	6 765,01	14 343,63	0,00	0,00	213 119,24
			2021Y	DISSIMULATION	179 516,60	0,00	27 753,50	24 003,24	77 436,64	4 250,67	46 072,55	0,00	0,00	179 516,60
			2021Z	EXTENSION	748 559,64	0,00	243 822,43	189 754,22	212 004,72	34 242,57	68 735,70	0,00	0,00	748 559,64
			2021ML	PLAN D'AMENAGEMENT	83 317,17	0,00	10 392,31	25 031,38	33 038,42	0,00	14 855,06	0,00	0,00	83 317,17
TOTAL				1 884 761,24	0,00	568 333,71	560 886,56	540 742,49	54 030,65	160 767,83	0,00	0,00	1 884 761,24	

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

10 décembre 2024 (DM1 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP										
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2022	2022W	RENOUVELLEMENT	643 264,00	0,00	0,00	270 274,45	190 192,60	182 796,95	0,00	0,00	0,00	643 264,00
			2022WB	RENOUVELLEMENT NUISANCES LUMINEUSES	192 199,45	0,00	0,00	33 418,02	109 450,90	49 330,53	0,00	0,00	0,00	192 199,45
			2022WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	249 054,77	0,00	0,00	80 296,51	122 926,07	45 832,19	0,00	0,00	0,00	249 054,77
			2022Y	DISSIMULATION	462 121,74	0,00	0,00	101 884,66	161 959,97	198 277,11	0,00	0,00	0,00	462 121,74
			2022Z	EXTENSION	281 774,05	0,00	0,00	110 823,94	73 449,87	97 500,24	0,00	0,00	0,00	281 774,05
			2022ML	PLAN D'AMENAGEMENT	25 038,18	0,00	0,00	12 490,73	9 384,07	3 163,38	0,00	0,00	0,00	25 038,18
TOTAL				1 853 452,19	0,00	0,00	609 188,31	667 363,48	576 900,40	0,00	0,00	0,00	1 853 452,19	

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

6 février 2025 (BP 2025)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP										
				CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2022	2022W	RENOUVELLEMENT	615 220,24	0,00	0,00	270 274,45	190 192,60	71 869,63	82 883,56	0,00	0,00	615 220,24
			2022WB	RENOUVELLEMENT NUISANCES LUMINEUSES	180 966,99	0,00	0,00	33 418,02	109 450,90	27 517,16	10 580,91	0,00	0,00	180 966,99
			2022WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	254 864,47	0,00	0,00	80 296,51	122 926,07	27 835,83	23 806,06	0,00	0,00	254 864,47
			2022Y	DISSIMULATION	447 898,23	0,00	0,00	101 884,66	161 959,97	88 655,70	95 397,90	0,00	0,00	447 898,23
			2022Z	EXTENSION	338 654,04	0,00	0,00	110 823,94	73 449,87	136 777,98	17 602,25	0,00	0,00	338 654,04
			2022ML	PLAN D'AMENAGEMENT	29 675,85	0,00	0,00	12 490,73	9 384,07	7 801,05	0,00	0,00	0,00	29 675,85
TOTAL				1 867 279,82	0,00	0,00	609 188,31	667 363,48	360 457,35	230 270,68	0,00	0,00	1 867 279,82	

Annexe 5

SIEIL - APCP - RECETTES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

10 décembre 2024 (DM1 2024)

				ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP										
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2023	2023W	RENOUVELLEMENT	1 132 860,77	0,00	0,00	0,00	505 523,54	200 000,00	427 337,23	0,00	0,00	1 132 860,77
			2023WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	314 551,35	0,00	0,00	0,00	134 551,35	90 000,00	90 000,00	0,00	0,00	314 551,35
			2023Y	DISSIMULATION	263 000,00	0,00	0,00	0,00	129 686,62	65 000,00	68 313,38	0,00	0,00	263 000,00
			2023Z	EXTENSION	134 000,00	0,00	0,00	0,00	63 181,17	30 000,00	40 818,83	0,00	0,00	134 000,00
			2023ML	PLAN D'AMENAGEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL				1 844 412,12	0,00	0,00	0,00	832 942,68	385 000,00	626 469,44	0,00	0,00	1 844 412,12	
1 844 412,12														

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

6 février 2025 (BP 2025)

				ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP										
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2023	2023W	RENOUVELLEMENT	1 132 860,77	0,00	0,00	0,00	505 523,54	275 550,39	351 786,84	0,00	0,00	1 132 860,77
			2023WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	314 551,35	0,00	0,00	0,00	134 551,35	118 239,55	61 760,45	0,00	0,00	314 551,35
			2023Y	DISSIMULATION	263 000,00	0,00	0,00	0,00	129 686,62	86 092,90	47 220,48	0,00	0,00	263 000,00
			2023Z	EXTENSION	134 000,00	0,00	0,00	0,00	63 181,17	43 773,78	27 045,05	0,00	0,00	134 000,00
			2023ML	PLAN D'AMENAGEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL				1 844 412,12	0,00	0,00	0,00	832 942,68	523 656,62	487 812,82	0,00	0,00	1 844 412,12	
1 844 412,12														

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

10 décembre 2024 (DM1 2024)

				ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP										
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2024	2024W	RENOUVELLEMENT	1 005 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	600 000,00	105 000,00	0,00	1 005 000,00
			2024WB	RENOUVELLEMENT NUISANCES LUMINEUSES	299 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	180 000,00	89 000,00	0,00	299 000,00
			2024WC	RENOUVELLEMENT EP CHINON	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	200 000,00	200 000,00	80 000,00	600 000,00
			2024WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	235 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	95 000,00	60 000,00	0,00	235 000,00
			2024Y	DISSIMULATION	222 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	85 000,00	57 000,00	0,00	222 000,00
			2024Z	EXTENSION	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00	80 000,00	45 000,00	0,00	180 000,00
			2024ML	PLAN D'AMENAGEMENT	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	5 000,00	0,00	0,00
TOTAL				2 553 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	665 000,00	1 247 000,00	561 000,00	80 000,00	2 553 000,00	
2 553 000,00														

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

6 février 2025 (BP 2025)

				ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP										
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2024	2024W	RENOUVELLEMENT	1 005 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	474 167,93	530 832,07	0,00	0,00	1 005 000,00
			2024WB	RENOUVELLEMENT NUISANCES LUMINEUSES	299 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 263,79	180 000,00	96 736,21	0,00	299 000,00
			2024WC	RENOUVELLEMENT EP CHINON	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	162 109,84	200 000,00	237 890,16	0,00	600 000,00
			2024WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	235 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 863,56	95 000,00	19 136,44	0,00	235 000,00
			2024Y	DISSIMULATION	222 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 382,75	85 000,00	40 617,25	0,00	222 000,00
			2024Z	EXTENSION	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 824,38	80 000,00	32 175,62	0,00	180 000,00
			2024ML	PLAN D'AMENAGEMENT	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	5 000,00	0,00	0,00
TOTAL				2 553 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	943 612,25	1 177 832,07	431 555,68	0,00	2 553 000,00	
2 553 000,00														

Annexe 5

SIEIL - APCP - RECETTES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

10 décembre 2024 (DM1 2024)

				ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP										
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2025	2025W	RENOUVELLEMENT	1 643 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	246 000,00	986 000,00	411 000,00	1 643 000,00
			2025WB	RENOUVELLEMENT NUISANCES LUMINEUSES	63 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	38 000,00	16 000,00	63 000,00
			2025WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	6 000,00	2 000,00	10 000,00
			2025WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 000,00	168 000,00	70 000,00	280 000,00
			2025Y	DISSIMULATION	483 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 000,00	290 000,00	121 000,00	483 000,00
			2025Z	EXTENSION	109 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00	65 000,00	27 000,00	109 000,00
			2025ML	PLAN D'AMENAGEMENT	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	7 000,00	3 000,00	12 000,00
			2025LT	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			2 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	390 000,00	1 560 000,00	650 000,00	2 600 000,00		
				2 600 000,00										

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

6 février 2025 (BP 2025)

				ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP										
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2025	2025W	RENOUVELLEMENT	1 643 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	246 000,00	986 000,00	411 000,00	1 643 000,00
			2025WB	RENOUVELLEMENT NUISANCES LUMINEUSES	63 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	38 000,00	16 000,00	63 000,00
			2025WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	6 000,00	2 000,00	10 000,00
			2025WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 000,00	168 000,00	70 000,00	280 000,00
			2025Y	DISSIMULATION	483 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 000,00	290 000,00	121 000,00	483 000,00
			2025Z	EXTENSION	109 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00	65 000,00	27 000,00	109 000,00
			2025ML	PLAN D'AMENAGEMENT	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	7 000,00	3 000,00	12 000,00
			2025LT	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			2 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	390 000,00	1 560 000,00	650 000,00	2 600 000,00		
				2 600 000,00										

FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2025

DU BUDGET PRINCIPAL

Annexe 6

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune + 3500 habitants : SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20007654500017

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE 37

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	29
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	30
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	31
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	32
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	34
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	37
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	41

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	43
A1.01 - Opérations non ventilables	46
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	47
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	50
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	53
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	56
A2.01 - Opérations non ventilables	58
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	59
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	65
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	66
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	69
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	72
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	73
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	77
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	78
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

Annexe 6

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	79
B3.1 - Etat des provisions constituées	81
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	83
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	92
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	93
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	94
B7.9 - Autres engagements reçus	98
B8 - Subventions versées	101
B9 - Etat du personnel	102
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	105
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	106
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	107
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	108
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	109
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	110

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

■ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

Annexe 6

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	487225

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0.00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.00
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.00
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Épargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Annexe 6

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

<p>I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ; - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ; - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ; - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres. <p>La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :</p> <p>II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».</p> <p>III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement : 7,5 % - Investissement : 7,5% <p>IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.</p> <p>V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).</p> <p>VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.</p> <p>VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).</p>

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

Annexe 6

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					Résultat ou solde (A) (2)
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté			
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00		0,00	A1	0,00
Investissement	0,00	0,00	(3)	0,00	A2	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4)	0,00	A3	0,00

	RESTES A REALISER N-1					Solde (B)
	Dépenses		Recettes			
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

Annexe 6

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Annexe 6

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	41 032 273,53	41 032 273,53
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	41 032 273,53	41 032 273,53
		+	+
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	21 905 000,00	21 905 000,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	21 905 000,00	21 905 000,00
		+	+
	TOTAL DU BUDGET (4)	62 937 273,53	62 937 273,53

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

Annexe 6

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
20ELECTVX	2020-TRAVAUX ELECTRICITE	13, 21, 23	17 761 071,98
21ELECTFDC	2021-FONDS DE CONCOURS ELECTRICITE	204	207 407,86
21EPTVX	2021-TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	13, 23	3 601 029,63
21ELECTVX	2021-TRAVAUX ELECTRICITE	13, 21, 23	17 865 312,56
22ELECTFDC	2022-FONDS DE CONCOURS ELECTRICITE	204	250 000,00
22EPTVX	2022-TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	13, 23	4 064 436,61
22ELECTVX	2022-TRAVAUX ELECTRICITE	13, 21, 23	16 646 242,86
23ELECTFDC	2023-FONDS DE CONCOURS ELECTRICITE	204	258 000,00
23EPTVX	2023-TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	13, 23	3 970 000,00
23ELECTVX	2023-TRAVAUX ELECTRICITE	13, 21, 23	16 537 000,00
24ELECTFDC	2024-FONDS DE CONCOURS ELECTRICITE	204	250 000,00
24EPTVX	2024-TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	23	5 690 000,00
24ELECTVX	2024-TRAVAUX ELECTRICITE	21, 23	14 811 000,00
25ELECTFDC	2025-FONDS DE CONCOURS ELECTRICITE	204	250 000,00
25EPTVX	2025-TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	23	5 580 000,00
25ELECTVX	2025-TRAVAUX ELECTRICITE	21	11 232 000,00
TRAM	DISSIMULATIONS DEUXIEME LIGNE TRAMWAY	20, 21	1 000 000,00
METHY	METHYCENTRE	204, 21	1 050 000,00
TI	TERRITOIRES INTELLIGENTS	20, 23	6 202 000,00
TOTAL			127 225 501,50
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			127 225 501,50

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Annexe 6

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	1 326 000,00	0,00	596 582,40	596 582,40	596 582,40
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	1 095 133,74	0,00	1 506 804,81	1 506 804,81	1 506 804,81
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	18 458 965,22	0,00	17 703 499,66	17 703 499,66	17 703 499,66
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	8 361 913,70	0,00	9 020 488,93	9 020 488,93	9 020 488,93
Total des dépenses d'équipement		29 242 012,66	0,00	28 827 375,80	28 827 375,80	28 827 375,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	200 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	600 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	50 000,00	0,00	258 897,73	258 897,73	258 897,73
27	Autres immobilisations financières (3)	656 152,31	0,00	446 000,00	446 000,00	446 000,00
Total des dépenses financières		1 506 152,31	0,00	1 604 897,73	1 604 897,73	1 604 897,73
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	633 000,00	0,00	1 900 000,00	1 900 000,00	1 900 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		31 381 164,97	0,00	32 332 273,53	32 332 273,53	32 332 273,53

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	4 650 000,00		5 200 000,00	5 200 000,00	5 200 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	1 500 000,00		3 500 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		6 150 000,00		8 700 000,00	8 700 000,00	8 700 000,00

TOTAL	37 531 164,97	0,00	41 032 273,53	41 032 273,53	41 032 273,53
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	41 032 273,53
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Annexe 6

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	18 356 164,97	0,00	21 299 273,53	21 299 273,53	21 299 273,53
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	4 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Total des recettes d'équipement		22 406 164,97	0,00	22 364 273,53	22 364 273,53	22 364 273,53
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	645 000,00	0,00	558 000,00	558 000,00	558 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	45 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des recettes financières		690 000,00	0,00	618 000,00	618 000,00	618 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	633 000,00	0,00	1 900 000,00	1 900 000,00	1 900 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		23 729 164,97	0,00	24 882 273,53	24 882 273,53	24 882 273,53

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	3 000 000,00		2 650 000,00	2 650 000,00	2 650 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	9 320 000,00		10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	1 500 000,00		3 500 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		13 820 000,00		16 150 000,00	16 150 000,00	16 150 000,00

TOTAL	37 549 164,97	0,00	41 032 273,53	41 032 273,53	41 032 273,53
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+					
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					0,00

=					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					41 032 273,53

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	7 450 000,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	4 098 000,00	0,00	3 532 000,00	3 532 000,00	3 532 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 815 000,00	0,00	2 940 000,00	2 940 000,00	2 940 000,00
014	Atténuations de produits	1 460 000,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	813 000,00	0,00	898 000,00	898 000,00	898 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		9 186 000,00	0,00	8 870 000,00	8 870 000,00	8 870 000,00
66	Charges financières	225 000,00	0,00	225 000,00	225 000,00	225 000,00
67	Charges spécifiques (3)	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		9 571 000,00	0,00	9 255 000,00	9 255 000,00	9 255 000,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	3 000 000,00		2 650 000,00	2 650 000,00	2 650 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	9 320 000,00		10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		12 320 000,00		12 650 000,00	12 650 000,00	12 650 000,00

TOTAL	21 891 000,00	0,00	21 905 000,00	21 905 000,00	21 905 000,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	21 905 000,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Annexe 6

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	293 000,00	0,00	298 000,00	298 000,00	298 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
731	Fiscalité locale	11 500 000,00	0,00	11 200 000,00	11 200 000,00	11 200 000,00
74	Dotations et participations (3)	1 985 000,00	0,00	1 986 000,00	1 986 000,00	1 986 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	3 405 000,00	0,00	3 160 000,00	3 160 000,00	3 160 000,00
Total des recettes de gestion courante		17 233 000,00	0,00	16 695 000,00	16 695 000,00	16 695 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		17 243 000,00	0,00	16 705 000,00	16 705 000,00	16 705 000,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	4 650 000,00		5 200 000,00	5 200 000,00	5 200 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		4 650 000,00		5 200 000,00	5 200 000,00	5 200 000,00

TOTAL	21 893 000,00	0,00	21 905 000,00	21 905 000,00	21 905 000,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	21 905 000,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	7 450 000,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	300 000,00	4 500 000,00	4 800 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	600 000,00	0,00	600 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	596 582,40	0,00	596 582,40
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	1 506 804,81	0,00	1 506 804,81
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	17 703 499,66	3 460 000,00	21 163 499,66
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	9 020 488,93	40 000,00	9 060 488,93
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	258 897,73	0,00	258 897,73
27	Autres immobilisations financières (3)	446 000,00	0,00	446 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		700 000,00	700 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	1 900 000,00	0,00	1 900 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	32 332 273,53	8 700 000,00	41 032 273,53

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	41 032 273,53
---	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	3 532 000,00		3 532 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	2 940 000,00		2 940 000,00
014	Atténuations de produits	1 500 000,00		1 500 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	898 000,00	0,00	898 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	225 000,00	0,00	225 000,00
67	Charges spécifiques (9)	150 000,00	0,00	150 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	10 000,00	10 000 000,00	10 010 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		2 650 000,00	2 650 000,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	9 255 000,00	12 650 000,00	21 905 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	21 905 000,00
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

Annexe 6

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	558 000,00	0,00	558 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	21 299 273,53	0,00	21 299 273,53
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	3 460 000,00	3 460 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	50 000,00	0,00	50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	15 000,00	40 000,00	55 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	50 000,00	0,00	50 000,00
28	Amortissement des immobilisations		10 000 000,00	10 000 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	1 900 000,00	0,00	1 900 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		2 650 000,00	2 650 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 000,00		10 000,00
Recettes d'investissement – Total		24 882 273,53	16 150 000,00	41 032 273,53

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	41 032 273,53
---	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	50 000,00		50 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	298 000,00		298 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 000,00		1 000,00
731	Fiscalité locale	11 200 000,00		11 200 000,00
74	Dotations et participations (8)	1 986 000,00		1 986 000,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	3 160 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	5 200 000,00	5 200 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	10 000,00	0,00	10 000,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		16 705 000,00	5 200 000,00	21 905 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	21 905 000,00
--	----------------------

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

Annexe 6

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		37 531 164,97	0,00	127 225 501,50	41 032 273,53	41 032 273,53	14 653 602,46	26 378 671,07	41 032 273,53
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 326 000,00	0,00	628 840,00	596 582,40	596 582,40	75 582,40	521 000,00	596 582,40
204	Subventions d'équipement versées (9)	1 095 133,74	0,00	1 815 407,86	1 506 804,81	1 506 804,81	161 624,84	1 345 179,97	1 506 804,81
21	Immobilisations corporelles	18 458 965,22	0,00	94 008 566,29	17 703 499,66	17 703 499,66	10 922 076,24	6 781 423,42	17 703 499,66
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	8 361 913,70	0,00	30 403 469,35	9 020 488,93	9 020 488,93	3 494 318,98	5 526 169,95	9 020 488,93
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		29 242 012,66	0,00	126 856 283,50	28 827 375,80	28 827 375,80	14 653 602,46	14 173 773,34	28 827 375,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	200 000,00	0,00		300 000,00	300 000,00		300 000,00	300 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	600 000,00	0,00		600 000,00	600 000,00		600 000,00	600 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	50 000,00	0,00	0,00	258 897,73	258 897,73	0,00	258 897,73	258 897,73
27	Autres immobilisations financières	656 152,31	0,00	0,00	446 000,00	446 000,00	0,00	446 000,00	446 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		1 506 152,31	0,00	0,00	1 604 897,73	1 604 897,73	0,00	1 604 897,73	1 604 897,73
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	633 000,00	0,00	0,00	1 900 000,00	1 900 000,00	0,00	1 900 000,00	1 900 000,00
Total des dépenses réelles		31 381 164,97	0,00	127 225 501,50	32 332 273,53	32 332 273,53	14 653 602,46	17 678 671,07	32 332 273,53
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	4 650 000,00			5 200 000,00	5 200 000,00		5 200 000,00	5 200 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	1 500 000,00			3 500 000,00	3 500 000,00		3 500 000,00	3 500 000,00
Total des dépenses d'ordre		6 150 000,00			8 700 000,00	8 700 000,00		8 700 000,00	8 700 000,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	41 032 273,53
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

Annexe 6

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		37 549 164,97	0,00	41 032 273,53	41 032 273,53	41 032 273,53
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	18 356 164,97	0,00	21 299 273,53	21 299 273,53	21 299 273,53
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	4 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Total des recettes d'équipement		22 406 164,97	0,00	22 364 273,53	22 364 273,53	22 364 273,53
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	645 000,00	0,00	558 000,00	558 000,00	558 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	45 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des recettes financières		690 000,00	0,00	618 000,00	618 000,00	618 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	633 000,00	0,00	1 900 000,00	1 900 000,00	1 900 000,00
Total des recettes réelles		23 729 164,97	0,00	24 882 273,53	24 882 273,53	24 882 273,53
021	Virement de la section de fonctionnement	3 000 000,00		2 650 000,00	2 650 000,00	2 650 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	9 320 000,00		10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	1 500 000,00		3 500 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00
Total des recettes d'ordre		13 820 000,00		16 150 000,00	16 150 000,00	16 150 000,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	41 032 273,53
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

Annexe 6

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE									A1
Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		37 531 164,97	0,00	127 225 501,50	41 032 273,53	41 032 273,53	14 653 602,46	26 378 671,07	41 032 273,53
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 326 000,00	0,00	628 840,00	596 582,40	596 582,40	75 582,40	521 000,00	596 582,40
2031	Frais d'études	964 500,00	0,00		526 582,40	526 582,40	75 582,40	451 000,00	526 582,40
2033	Frais d'insertion	116 500,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2051	Concessions, droits similaires	245 000,00	0,00		65 000,00	65 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	1 095 133,74	0,00	1 815 407,86	1 506 804,81	1 506 804,81	161 624,84	1 345 179,97	1 506 804,81
2041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	621 558,60	0,00		985 429,24	985 429,24	92 232,00	893 197,24	985 429,24
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	87 549,14	0,00		415 375,57	415 375,57	69 392,84	345 982,73	415 375,57
20422	Privé : Bâtiments, installations	386 026,00	0,00		106 000,00	106 000,00	0,00	106 000,00	106 000,00
21	Immobilisations corporelles	18 458 965,22	0,00	94 008 566,29	17 703 499,66	17 703 499,66	10 922 076,24	6 781 423,42	17 703 499,66
21311	Bâtiments administratifs	413 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
2138	Autres constructions	450 000,00	0,00		450 000,00	450 000,00	450 000,00	0,00	450 000,00
21534	Réseaux d'électrification	17 280 965,22	0,00		16 513 499,66	16 513 499,66	10 472 076,24	6 041 423,42	16 513 499,66
21838	Autre matériel informatique	95 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	20 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	200 000,00	0,00		500 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	8 361 913,70	0,00	30 403 469,35	9 020 488,93	9 020 488,93	3 494 318,98	5 526 169,95	9 020 488,93
2315	Install., matériel et outill. technique	2 014 010,33	0,00		2 644 851,93	2 644 851,93	199 092,60	2 445 759,33	2 644 851,93
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	6 147 903,37	0,00		5 975 637,00	5 975 637,00	3 295 226,38	2 680 410,62	5 975 637,00
238	Avances commandes immo corporelles	200 000,00	0,00		400 000,00	400 000,00	0,00	400 000,00	400 000,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		29 242 012,66	0,00	126 856 283,50	28 827 375,80	28 827 375,80	14 653 602,46	14 173 773,34	28 827 375,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Annexe 6

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
13	Subventions d'investissement	200 000,00	0,00		300 000,00	300 000,00		300 000,00	300 000,00
13148	Subv. transf. Autres communes	200 000,00	0,00		300 000,00	300 000,00		300 000,00	300 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	600 000,00	0,00		600 000,00	600 000,00		600 000,00	600 000,00
1641	Emprunts en euros	600 000,00	0,00		600 000,00	600 000,00		600 000,00	600 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	50 000,00	0,00	0,00	258 897,73	258 897,73	0,00	258 897,73	258 897,73
261	Titres de participation	50 000,00	0,00		258 897,73	258 897,73	0,00	258 897,73	258 897,73
27	Autres immobilisations financières	656 152,31	0,00	0,00	446 000,00	446 000,00	0,00	446 000,00	446 000,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	90 195,31	0,00		200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00
276348	Créance Autres communes	165 957,00	0,00		46 000,00	46 000,00	0,00	46 000,00	46 000,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	400 000,00	0,00		200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		1 506 152,31	0,00	0,00	1 604 897,73	1 604 897,73	0,00	1 604 897,73	1 604 897,73
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	633 000,00	0,00	0,00	1 900 000,00	1 900 000,00	0,00	1 900 000,00	1 900 000,00
4581240001	SIE 2258-2018 MONTS TELECOM	61 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581240002	SIE 950-2019 SAINT CYR SUR LOIRE TELECOM	136 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581240003	SIE 2393-2020 MANTHELAN TELECOM	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581240004	SIE 887-2016 AZAY LE RIDEAU TELECOM	36 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581240005	SIE 1134-2018 FONDETTES TELECOM	94 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581240006	SIE 602-2018 LUYNES TELECOM	89 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581240007	SIE 037054-23-1418 CHANCEAUX SUR CHOISILLE TELECOM	77 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581240008	SIE 037153-23-0513 MONNAIE TELECOM	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581240009	SIE 037153-23-1092 MONNAIE TELECOM	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581240010	SIE 037099-23-1629 DRUYE TELECOM	104 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

Annexe 6

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
4581250001	SIE 1323-2018 CHÂTEAU RENAULT TELECOMS	0,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
4581250002	SIE 037109-22-1812 FONDETTES TELECOMS	0,00	0,00		140 000,00	140 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00
4581250003	SIE 1517-2015 LANGEAIS TELECOMS	0,00	0,00		105 000,00	105 000,00	0,00	105 000,00	105 000,00
4581250004	SIE 952-2019 ST CYR SUR LOIRE TELECOMS	0,00	0,00		58 000,00	58 000,00	0,00	58 000,00	58 000,00
4581250005	SIE 1855-2020 LIGUEIL TELECOMS	0,00	0,00		56 000,00	56 000,00	0,00	56 000,00	56 000,00
4581250006	SIE 037233-23-1123 ST PIERRE DES CORPS TELECOMS	0,00	0,00		26 000,00	26 000,00	0,00	26 000,00	26 000,00
4581250007	SIE 2462-2020 CERELLES TELECOMS	0,00	0,00		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
4581250008	SIE 037059-23-1007 CHARENTILLY TELECOMS	0,00	0,00		80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
4581250009	SIE 037260-22-1536 LA TOUR ST GELIN TELECOMS	0,00	0,00		61 000,00	61 000,00	0,00	61 000,00	61 000,00
4581250010	SIE 1306-2017 MONNAIE TELECOMS	0,00	0,00		70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
4581250011	SIE 1900-2016 MONNAIE TELECOMS	0,00	0,00		43 000,00	43 000,00	0,00	43 000,00	43 000,00
4581250012	SIE 037204-24-1065 ROUZIERS DE TOURAINE TELECOMS	0,00	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
4581250013	SIE 037151-24-0912 LA MEMBROLLE S/CHOISILLE TELECO	0,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
4581250014	SIE 037208-24-0499 ST AVERTIN TELECOMS	0,00	0,00		62 000,00	62 000,00	0,00	62 000,00	62 000,00
4581250015	SIE 037208-24-0500 ST AVERTIN TELECOMS	0,00	0,00		36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00
4581250016	SIE 526-2021 VOUVRAY TELECOMS	0,00	0,00		107 000,00	107 000,00	0,00	107 000,00	107 000,00
4581250017	SIE 037217-23-1636 ST ETIENNE DE CHIGNY TELECOMS	0,00	0,00		102 000,00	102 000,00	0,00	102 000,00	102 000,00
4581250018	SIE 1882-2021 CHANNAY SUR LATHAN TELECOMS	0,00	0,00		72 000,00	72 000,00	0,00	72 000,00	72 000,00
4581259999	OPERATION COMTPE DE TIERS EN ATTENTE	0,00	0,00		716 000,00	716 000,00	0,00	716 000,00	716 000,00
Total des dépenses réelles		31 381 164,97	0,00	127 225 501,50	32 332 273,53	32 332 273,53	14 653 602,46	17 678 671,07	32 332 273,53
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	4 650 000,00			5 200 000,00	5 200 000,00		5 200 000,00	5 200 000,00

Annexe 6

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<i>Reprise sur autofinancement antérieur</i>	4 650 000,00			5 200 000,00	5 200 000,00		5 200 000,00	5 200 000,00
13911	<i>Subv. transf. Etat et établ. nationaux</i>	0,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
13913	<i>Subv. transf. Départements</i>	5 000,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
139148	<i>Subv. transf. Autres communes</i>	1 500 000,00			1 700 000,00	1 700 000,00		1 700 000,00	1 700 000,00
139158	<i>Subv. transf. Autres groupements</i>	395 000,00			400 000,00	400 000,00		400 000,00	400 000,00
13918	<i>Autres subventions d'équipement transf.</i>	2 000 000,00			2 370 000,00	2 370 000,00		2 370 000,00	2 370 000,00
198	<i>Neutralisation des amortissements</i>	750 000,00			700 000,00	700 000,00		700 000,00	700 000,00
	<i>Charges transférées (7)</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales (8)</i>	1 500 000,00			3 500 000,00	3 500 000,00		3 500 000,00	3 500 000,00
21534	<i>Réseaux d'électrification</i>	600 000,00			3 460 000,00	3 460 000,00		3 460 000,00	3 460 000,00
2317	<i>Immo. corporelles reçues mise à dispo.</i>	100 000,00			40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00
2762	<i>Créances transf. droit déduction TVA</i>	800 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		6 150 000,00			8 700 000,00	8 700 000,00		8 700 000,00	8 700 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Annexe 6

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

Annexe 6

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						A3
Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL		37 549 164,97	0,00	41 032 273,53	41 032 273,53	41 032 273,53
			I		II	III = I + II
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	18 356 164,97	0,00	21 299 273,53	21 299 273,53	21 299 273,53
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	260 000,00	260 000,00	260 000,00
13148	Subv. transf. Autres communes	3 647 518,77	0,00	2 251 368,00	2 251 368,00	2 251 368,00
13158	Subv. transf. Autres groupements	2 355 118,19	0,00	176 615,40	176 615,40	176 615,40
1318	Autres subventions d'équipement transf.	12 353 528,01	0,00	18 700,00	18 700,00	18 700,00
13248	Subv. non transf. Autres communes	0,00	0,00	3 416 891,66	3 416 891,66	3 416 891,66
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00	1 186 197,94	1 186 197,94	1 186 197,94
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	13 989 500,53	13 989 500,53	13 989 500,53
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	4 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
1641	Emprunts en euros	4 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
21534	Réseaux d'électrification	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Total des recettes d'équipement		22 406 164,97	0,00	22 364 273,53	22 364 273,53	22 364 273,53
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	645 000,00	0,00	558 000,00	558 000,00	558 000,00
10222	FCTVA	645 000,00	0,00	558 000,00	558 000,00	558 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	45 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
276348	Créance Autres communes	45 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des recettes financières		690 000,00	0,00	618 000,00	618 000,00	618 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	633 000,00	0,00	1 900 000,00	1 900 000,00	1 900 000,00
Total des recettes réelles		23 729 164,97	0,00	24 882 273,53	24 882 273,53	24 882 273,53
021	Virement de la section de fonctionnement	3 000 000,00		2 650 000,00	2 650 000,00	2 650 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	9 320 000,00		10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
28031	Frais d'études	60 000,00		80 000,00	80 000,00	80 000,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
28041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	550 000,00		600 000,00	600 000,00	600 000,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	70 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

Annexe 6

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	2 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	20 000,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
281311	Bâtiments administratifs	70 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
281351	Bâtiments publics	120 000,00		150 000,00	150 000,00	150 000,00
281534	Réseaux d'électrification	7 500 000,00		7 800 000,00	7 800 000,00	7 800 000,00
281538	Autres réseaux	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	210 000,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00
2817534	Réseaux d'électrification (mise à dispo)	550 000,00		672 000,00	672 000,00	672 000,00
28181	Installations générales, aménagt divers	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
281838	Autre matériel informatique	40 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
28188	Autres immo. corporelles	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	1 500 000,00		3 500 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00
2031	Frais d'études	500 000,00		3 460 000,00	3 460 000,00	3 460 000,00
21534	Réseaux d'électrification	800 000,00		0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	200 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
Total des recettes d'ordre		13 820 000,00		16 150 000,00	16 150 000,00	16 150 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Annexe 6

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		21 891 000,00	0,00	0,00	21 905 000,00	21 905 000,00	0,00	21 905 000,00	21 905 000,00
011	Charges à caractère général (3)	4 098 000,00	0,00	0,00	3 532 000,00	3 532 000,00	0,00	3 532 000,00	3 532 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 815 000,00	0,00		2 940 000,00	2 940 000,00		2 940 000,00	2 940 000,00
014	Atténuations de produits	1 460 000,00	0,00		1 500 000,00	1 500 000,00		1 500 000,00	1 500 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	813 000,00	0,00	0,00	898 000,00	898 000,00	0,00	898 000,00	898 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		9 186 000,00	0,00	0,00	8 870 000,00	8 870 000,00	0,00	8 870 000,00	8 870 000,00
66	Charges financières	225 000,00	0,00		225 000,00	225 000,00		225 000,00	225 000,00
67	Charges spécifiques (3)	150 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00		150 000,00	150 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	10 000,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		385 000,00	0,00	0,00	385 000,00	385 000,00		385 000,00	385 000,00
Total des dépenses réelles		9 571 000,00	0,00	0,00	9 255 000,00	9 255 000,00	0,00	9 255 000,00	9 255 000,00
023	Virement à la section d'investissement	3 000 000,00			2 650 000,00	2 650 000,00		2 650 000,00	2 650 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	9 320 000,00			10 000 000,00	10 000 000,00		10 000 000,00	10 000 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		12 320 000,00			12 650 000,00	12 650 000,00		12 650 000,00	12 650 000,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	21 905 000,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

Annexe 6

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		21 893 000,00	0,00	21 905 000,00	21 905 000,00	21 905 000,00
013	Atténuations de charges (2)	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	293 000,00	0,00	298 000,00	298 000,00	298 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
731	Fiscalité locale	11 500 000,00	0,00	11 200 000,00	11 200 000,00	11 200 000,00
74	Dotations et participations (2)	1 985 000,00	0,00	1 986 000,00	1 986 000,00	1 986 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	3 405 000,00	0,00	3 160 000,00	3 160 000,00	3 160 000,00
Total des recettes de gestion des services		17 233 000,00	0,00	16 695 000,00	16 695 000,00	16 695 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des recettes financières		10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des recettes réelles		17 243 000,00	0,00	16 705 000,00	16 705 000,00	16 705 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	4 650 000,00		5 200 000,00	5 200 000,00	5 200 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		4 650 000,00		5 200 000,00	5 200 000,00	5 200 000,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	21 905 000,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Annexe 6

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE									B1
Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		21 891 000,00	0,00	0,00	21 905 000,00	21 905 000,00	0,00	21 905 000,00	21 905 000,00
011	Charges à caractère général (4)	4 098 000,00	0,00	0,00	3 532 000,00	3 532 000,00	0,00	3 532 000,00	3 532 000,00
6042	Achats de prestations de services	198 500,00	0,00		173 000,00	173 000,00	0,00	173 000,00	173 000,00
60612	Energie - Electricité	50 000,00	0,00		52 000,00	52 000,00	0,00	52 000,00	52 000,00
60622	Carburants	25 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
60623	Alimentation	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60631	Fournitures d'entretien	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	13 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	1 500,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6064	Fournitures administratives	10 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
611	Contrats de prestations de services	1 442 105,00	0,00		1 152 300,00	1 152 300,00	0,00	1 152 300,00	1 152 300,00
6132	Locations immobilières	42 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
61351	Matériel roulant	70 000,00	0,00		83 000,00	83 000,00	0,00	83 000,00	83 000,00
61358	Autres	0,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	50 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	52 000,00	0,00		28 000,00	28 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	1 040 000,00	0,00		910 000,00	910 000,00	0,00	910 000,00	910 000,00
61551	Entretien matériel roulant	15 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6156	Maintenance	160 600,00	0,00		145 000,00	145 000,00	0,00	145 000,00	145 000,00
6161	Multirisques	52 500,00	0,00		75 000,00	75 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00
617	Etudes et recherches	8 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6182	Documentation générale et technique	2 170,00	0,00		12 200,00	12 200,00	0,00	12 200,00	12 200,00
6184	Versements à des organismes de formation	150 000,00	0,00		55 000,00	55 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00
6188	Autres frais divers	15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	4 500,00	0,00		4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
62268	Autres honoraires, conseils	194 720,00	0,00		177 000,00	177 000,00	0,00	177 000,00	177 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6228	Divers	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6231	Annonces et insertions	60 000,00	0,00		62 000,00	62 000,00	0,00	62 000,00	62 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6233	Foires et expositions	30 000,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
6234	Réceptions	60 000,00	0,00		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

Annexe 6

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6236	Catalogues et imprimés	45 000,00	0,00		45 200,00	45 200,00	0,00	45 200,00	45 200,00
6238	Divers	40 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6251	Voyages, déplacements et missions	15 000,00	0,00		17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00
6261	Frais d'affranchissement	30 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
6262	Frais de télécommunications	28 000,00	0,00		39 000,00	39 000,00	0,00	39 000,00	39 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6281	Concours divers (cotisations)	56 405,00	0,00		67 305,00	67 305,00	0,00	67 305,00	67 305,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	47 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6288	Autres services extérieurs	30 000,00	0,00		54 695,00	54 695,00	0,00	54 695,00	54 695,00
63512	Taxes foncières	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
63513	Autres impôts locaux	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6358	Autres droits	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	5 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	2 815 000,00	0,00		2 940 000,00	2 940 000,00		2 940 000,00	2 940 000,00
6218	Autre personnel extérieur	32 500,00	0,00		32 500,00	32 500,00		32 500,00	32 500,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	7 340,00	0,00		7 340,00	7 340,00		7 340,00	7 340,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	31 100,00	0,00		31 100,00	31 100,00		31 100,00	31 100,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 204 000,00	0,00		1 286 000,00	1 286 000,00		1 286 000,00	1 286 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	22 460,00	0,00		22 460,00	22 460,00		22 460,00	22 460,00
64118	Autres indemnités	430 000,00	0,00		436 000,00	436 000,00		436 000,00	436 000,00
64131	Rémunérations	216 000,00	0,00		216 000,00	216 000,00		216 000,00	216 000,00
64138	Primes et autres indemnités	33 500,00	0,00		33 500,00	33 500,00		33 500,00	33 500,00
6417	Rémunérations des apprentis	14 200,00	0,00		14 200,00	14 200,00		14 200,00	14 200,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	293 500,00	0,00		293 500,00	293 500,00		293 500,00	293 500,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	366 000,00	0,00		366 000,00	366 000,00		366 000,00	366 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	12 400,00	0,00		12 400,00	12 400,00		12 400,00	12 400,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	60 000,00	0,00		97 000,00	97 000,00		97 000,00	97 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	13 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00		13 000,00	13 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	66 000,00	0,00		66 000,00	66 000,00		66 000,00	66 000,00
6488	Autres	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
014	Atténuations de produits	1 460 000,00	0,00		1 500 000,00	1 500 000,00		1 500 000,00	1 500 000,00

Annexe 6

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
7398	Revers., restitutions et pré-l. divers	1 460 000,00	0,00		1 500 000,00	1 500 000,00		1 500 000,00	1 500 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	813 000,00	0,00	0,00	898 000,00	898 000,00	0,00	898 000,00	898 000,00
65134	Aides	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	125 000,00	0,00		120 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	5 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
65313	Cotisations de retraite	12 000,00	0,00		11 500,00	11 500,00	0,00	11 500,00	11 500,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
65315	Formation	15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
65733	Subv. fonct. départements	50 000,00	0,00		53 000,00	53 000,00	0,00	53 000,00	53 000,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	100 000,00	0,00		105 000,00	105 000,00	0,00	105 000,00	105 000,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
65736221	Subv. BA/régie indus.com. sans ps.morale	44 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65736222	Subv. régie indus. com. avec ps.morale	0,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	128 000,00	0,00		128 000,00	128 000,00	0,00	128 000,00	128 000,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	163 500,00	0,00		215 000,00	215 000,00	0,00	215 000,00	215 000,00
65888	Autres	144 500,00	0,00		110 000,00	110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		9 186 000,00	0,00	0,00	8 870 000,00	8 870 000,00	0,00	8 870 000,00	8 870 000,00
66	Charges financières	225 000,00	0,00		225 000,00	225 000,00		225 000,00	225 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	155 000,00	0,00		155 000,00	155 000,00		155 000,00	155 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	30 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
6688	Autres	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
67	Charges spécifiques (4)	150 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00		150 000,00	150 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	150 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00		150 000,00	150 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	10 000,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	10 000,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

Annexe 6

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		385 000,00	0,00	0,00	385 000,00	385 000,00		385 000,00	385 000,00
Total des dépenses réelles		9 571 000,00	0,00	0,00	9 255 000,00	9 255 000,00	0,00	9 255 000,00	9 255 000,00
023	Virement à la section d'investissement	3 000 000,00			2 650 000,00	2 650 000,00		2 650 000,00	2 650 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	9 320 000,00			10 000 000,00	10 000 000,00		10 000 000,00	10 000 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	9 320 000,00			10 000 000,00	10 000 000,00		10 000 000,00	10 000 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		12 320 000,00			12 650 000,00	12 650 000,00		12 650 000,00	12 650 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	20 000,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	20 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Annexe 6

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						B2
Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		21 893 000,00	0,00	21 905 000,00	21 905 000,00	21 905 000,00
013	Atténuations de charges (3)	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	293 000,00	0,00	298 000,00	298 000,00	298 000,00
708422	Mise à dispo pers. régie avec ps.morale	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	189 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708722	Remb. frais par régie avec ps.morale	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	54 000,00	0,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	50 000,00	0,00	52 000,00	52 000,00	52 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7328	Autres fiscalités reversées	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
731	Fiscalité locale	11 500 000,00	0,00	11 200 000,00	11 200 000,00	11 200 000,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	11 500 000,00	0,00	11 200 000,00	11 200 000,00	11 200 000,00
74	Dotations et participations (3)	1 985 000,00	0,00	1 986 000,00	1 986 000,00	1 986 000,00
744	FCTVA	155 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
74748	Participation autres communes	1 630 000,00	0,00	1 700 000,00	1 700 000,00	1 700 000,00
74758	Participation autres groupements	89 000,00	0,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
747888	Autres	110 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
74888	Autres	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	3 405 000,00	0,00	3 160 000,00	3 160 000,00	3 160 000,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	3 395 000,00	0,00	3 150 000,00	3 150 000,00	3 150 000,00
75888	Autres	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des recettes de gestion des services		17 233 000,00	0,00	16 695 000,00	16 695 000,00	16 695 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des recettes réelles		17 243 000,00	0,00	16 705 000,00	16 705 000,00	16 705 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	4 650 000,00		5 200 000,00	5 200 000,00	5 200 000,00
77681	Neutralisation des amortissements	750 000,00		700 000,00	700 000,00	700 000,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	3 900 000,00		4 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

Annexe 6

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des recettes d'ordre		4 650 000,00		5 200 000,00	5 200 000,00	5 200 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Annexe 6

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE									A1
Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	3 317 897,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 190 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	440 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	257 897,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		10 000,00	1 030 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

Annexe 6

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		27 308 375,80	0,00	1 706 000,00	0,00		32 332 273,53
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		300 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		600 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	366 582,40	0,00	100 000,00	0,00		596 582,40
204	Subventions d'équipement versées	860 804,81	0,00	446 000,00	0,00		1 506 804,81
21	Immobilisations corporelles	16 513 499,66	0,00	0,00	0,00		17 703 499,66
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	7 667 488,93	0,00	913 000,00	0,00		9 020 488,93
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	1 000,00	0,00		258 897,73
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	246 000,00	0,00		446 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	1 900 000,00	0,00	0,00	0,00		1 900 000,00
RECETTES		23 779 273,53	0,00	63 000,00	0,00		24 882 273,53
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		10 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	515 000,00	0,00	13 000,00	0,00		558 000,00
13	Subventions d'investissement	21 299 273,53	0,00	0,00	0,00		21 299 273,53
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	50 000,00	0,00	0,00	0,00		50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	15 000,00	0,00	0,00	0,00		15 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	50 000,00	0,00		50 000,00

Annexe 6

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	1 900 000,00	0,00	0,00	0,00		1 900 000,00

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

Annexe 6

		IV – ANNEXES								IV
		A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A2
Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA	
DEPENSES		10 000,00	3 962 680,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	0,00	1 261 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 688 680,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	638 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	225 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges spécifiques	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dotations aux provisions, dépréciations	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		10 000,00	315 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	98 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	156 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Annexe 6

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)								A2
Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	4 530 750,00	0,00	751 570,00	0,00		9 255 000,00
011	Charges à caractère général	0,00	1 696 000,00	0,00	575 000,00	0,00		3 532 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 134 750,00	0,00	116 570,00	0,00		2 940 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00		1 500 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	200 000,00	0,00	60 000,00	0,00		898 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		225 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		150 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		10 000,00
RECETTES		0,00	16 230 000,00	0,00	150 000,00	0,00		16 705 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		50 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00		298 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	11 200 000,00	0,00	0,00	0,00		11 200 000,00
74	Dotations et participations	0,00	1 830 000,00	0,00	0,00	0,00		1 986 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	3 000 000,00	0,00	150 000,00	0,00		3 160 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		10 000,00

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
9624450026	24/05/2024	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Annexe 6

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					10 000 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					10 000 000,00									
	LA BANQUE POSTALE				4 000 000,00	F		0,000	0,760		T	C	N	A-1
	CREDIT COOPERATIF				2 000 000,00	F		0,000	0,670		T	P	N	A-1
	CREDIT AGRICOLE				2 000 000,00	F		0,000	0,780		S	P	N	A-1
	CREDIT MUTUEL				2 000 000,00	F		0,000	3,000		T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

Annexe 6

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					10 000 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

Annexe 6

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
							Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		8 127 245,62					524 982,50	97 092,41	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		8 127 245,62					524 982,50	97 092,41	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	3 100 000,00	15,50	F		0,760	200 000,00	22 990,00	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	1 669 045,63	16,50	F		0,670	95 991,42	10 941,76	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	1 624 866,66	16,00	F		0,780	95 657,75	12 660,65	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	1 733 333,33	13,00	F		3,000	133 333,33	50 500,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

Annexe 6

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
Total général		0,00		8 127 245,62					524 982,50	97 092,41	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Annexe 6

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	4	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	8 127 245,62	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Annexe 6

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €		2024-06-11
	Catégories de biens amortis		
L	FDC DEPARTEMENT BATIMENTS ET INSTAL	30	11/06/2024
L	FDC COMMUNES MOBILIER MATERIEL ET ETUDES	5	11/06/2024
L	FDC COMMUNES INFRASTRUCTURES	40	11/06/2024
L	FDC COMMUNES BATIMENT ET INSTAL	30	11/06/2024
L	FDC INTERCO MOBILIER MATERIEL ET ETUDES	5	11/06/2024
L	FDC INTERCO BATIMENTS ET INSTAL	30	11/06/2024
L	FDC INTERCO INFRASTRUCTURES	40	11/06/2024
L	FDC ORG PUB DIVERS BATIMENTS ET INSTAL	30	11/06/2024
L	FDC ENTREPRISES ET PARTICULIERS BATIMENTS ET INSTA	30	11/06/2024
L	FDC EN NATURE ORGANISME PUB BATIMENTS ET INSTAL	30	11/06/2024
L	RECETTE 1311	20	11/06/2024
L	RECETTES 1313	20	11/06/2024
L	RECETTES AMORTISSABLES COMMUNES	20	11/06/2024
L	RECETTES AMORTISSABLES COM COM	20	11/06/2024
L	RECETTES AMORTISSABLE AUTRES	20	11/06/2024
L	ETUDES SIEIL	3	11/06/2024
L	FRAIS INSERTIONS	3	11/06/2024
L	LOGICIELS	3	11/06/2024
L	SIEGE SOCIAL SIEIL	0	11/06/2024
L	AMENAGEMENTS BUREAUX	0	11/06/2024
L	RESEAUX ELECTRIFICATION	0	11/06/2024
L	RESEAUX ELECTRIFICATION	0	11/06/2024
L	RESEAUX EP	25	11/06/2024
L	BORNES VEHICULES ELEC & COFFRETS	20	11/06/2024
L	RESEAUX LT (EP LIE A L'ER)	0	11/06/2024
L	RESEAUX RENOUVEL. SIEIL EP 25 ANS	25	11/06/2024
L	AMENAGEMENTS DIVERS	0	11/06/2024
L	MATERIEL ROULANT	4	11/06/2024
L	MATERIEL INFORMATIQUE	3	11/06/2024
L	MOBILIER	10	11/06/2024
L	MATERIEL DE TELEPHONIE	3	11/06/2024

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

Annexe 6

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	AVANCES FORFAITAIRES	0	11/06/2024
L	CAPITAL AU 261	0	11/06/2024
L	RECUPERATION DE TVA	0	11/06/2024

Annexe 6

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		8 850,00	8 850,00	0,00	8 850,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		8 850,00	8 850,00	0,00	8 850,00
CREANCES DOUTEUSES	0,00		8 850,00	8 850,00	0,00	8 850,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		8 850,00	8 850,00	0,00	8 850,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

Annexe 6

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
TOTAL PROVISIONS	0,00		8 850,00	8 850,00	0,00	8 850,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Annexe 6

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 250001		Intitulé de l'opération : SIE 1323-2018 CHÂTEAU RENAULT TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)					
4581 SIE 1323-2018 CHÂTEAU RENAULT TELECOMS (5)	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	
RECETTES (b)					
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	

N° opération : 250002		Intitulé de l'opération : SIE 037109-22-1812 FONDETTES TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)					
4581 SIE 037109-22-1812 FONDETTES TELECOMS (5)	0,00	0,00	140 000,00	140 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	140 000,00	140 000,00	
RECETTES (b)					
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	140 000,00	140 000,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	140 000,00	140 000,00	

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

Annexe 6

N° opération : 250003		Intitulé de l'opération : SIE 1517-2015 LANGEAIS TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	105 000,00	105 000,00	
4581 SIE 1517-2015 LANGEAIS TELECOMS (5)	0,00	0,00	105 000,00	105 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	105 000,00	105 000,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	105 000,00	105 000,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	105 000,00	105 000,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	105 000,00	105 000,00	

N° opération : 250004		Intitulé de l'opération : SIE 952-2019 ST CYR SUR LOIRE TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	58 000,00	58 000,00	
4581 SIE 952-2019 ST CYR SUR LOIRE TELECOMS (5)	0,00	0,00	58 000,00	58 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	58 000,00	58 000,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	58 000,00	58 000,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	58 000,00	58 000,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	58 000,00	58 000,00	

N° opération : 250005		Intitulé de l'opération : SIE 1855-2020 LIGUEIL TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	56 000,00	56 000,00	

Annexe 6

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

N° opération : 250005		Intitulé de l'opération : SIE 1855-2020 LIGUEIL TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
4581 SIE 1855-2020 LIGUEIL TELECOMS (5)	0,00	0,00	56 000,00	56 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	56 000,00	56 000,00	
RECETTES (b)		0,00	56 000,00	56 000,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	56 000,00	56 000,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	56 000,00	56 000,00	

N° opération : 250006		Intitulé de l'opération : SIE 037233-23-1123 ST PIERRE DES CORPS TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)		0,00	0,00	26 000,00	26 000,00
4581 SIE 037233-23-1123 ST PIERRE DES CORPS TELECOMS (5)	0,00	0,00	26 000,00	26 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	26 000,00	26 000,00	
RECETTES (b)		0,00	26 000,00	26 000,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	26 000,00	26 000,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	26 000,00	26 000,00	

N° opération : 250007		Intitulé de l'opération : SIE 2462-2020 CERELLES TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)		0,00	0,00	60 000,00	60 000,00
4581 SIE 2462-2020 CERELLES TELECOMS (5)	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

Annexe 6

N° opération : 250007		Intitulé de l'opération : SIE 2462-2020 CERELLES TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	

N° opération : 250008		Intitulé de l'opération : SIE 037059-23-1007 CHARENTILLY TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	
4581 SIE 037059-23-1007 CHARENTILLY TELECOMS (5)	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	

N° opération : 250009		Intitulé de l'opération : SIE 037260-22-1536 LA TOUR ST GELIN TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	61 000,00	61 000,00	
4581 SIE 037260-22-1536 LA TOUR ST GELIN TELECOMS (5)	0,00	0,00	61 000,00	61 000,00	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexe 6

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

N° opération : 250009		Intitulé de l'opération : SIE 037260-22-1536 LA TOUR ST GELIN TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	61 000,00	61 000,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	61 000,00	61 000,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	61 000,00	61 000,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	61 000,00	61 000,00	

N° opération : 250011		Intitulé de l'opération : SIE 1900-2016 MONNAIE TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	43 000,00	43 000,00	
4581 SIE 1900-2016 MONNAIE TELECOMS (5)	0,00	0,00	43 000,00	43 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	43 000,00	43 000,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	43 000,00	43 000,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	43 000,00	43 000,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	43 000,00	43 000,00	

N° opération : 250012		Intitulé de l'opération : SIE 037204-24-1065 ROUZIERES DE TOURAINE TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	16 000,00	16 000,00	
4581 SIE 037204-24-1065 ROUZIERES DE TOURAINE TELECOMS (5)	0,00	0,00	16 000,00	16 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	16 000,00	16 000,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	16 000,00	16 000,00	

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

Annexe 6

N° opération : 250012		Intitulé de l'opération : SIE 037204-24-1065 ROUZIERIS DE TOURAINE TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	16 000,00	16 000,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	16 000,00	16 000,00	

N° opération : 250013		Intitulé de l'opération : SIE 037151-24-0912 LA MEMBROLLE S/CHOISILLE TELECO			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	
4581 SIE 037151-24-0912 LA MEMBROLLE S/CHOISILLE TELECO (5)	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	

N° opération : 250014		Intitulé de l'opération : SIE 037208-24-0499 ST AVERTIN TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	62 000,00	62 000,00	
4581 SIE 037208-24-0499 ST AVERTIN TELECOMS (5)	0,00	0,00	62 000,00	62 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	62 000,00	62 000,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	62 000,00	62 000,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	62 000,00	62 000,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	

Annexe 6

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

N° opération : 250014		Intitulé de l'opération : SIE 037208-24-0499 ST AVERTIN TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	62 000,00	62 000,00	

N° opération : 250015		Intitulé de l'opération : SIE 037208-24-0500 ST AVERTIN TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	36 000,00	36 000,00	
4581 SIE 037208-24-0500 ST AVERTIN TELECOMS (5)	0,00	0,00	36 000,00	36 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	36 000,00	36 000,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	36 000,00	36 000,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	36 000,00	36 000,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	36 000,00	36 000,00	

N° opération : 250016		Intitulé de l'opération : SIE 526-2021 VOUVRAY TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	107 000,00	107 000,00	
4581 SIE 526-2021 VOUVRAY TELECOMS (5)	0,00	0,00	107 000,00	107 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	107 000,00	107 000,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	107 000,00	107 000,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	107 000,00	107 000,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

Annexe 6

N° opération : 250016		Intitulé de l'opération : SIE 526-2021 VOUVRAY TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	107 000,00	107 000,00	

N° opération : 250017		Intitulé de l'opération : SIE 037217-23-1636 ST ETIENNE DE CHIGNY TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	102 000,00	102 000,00	
4581 SIE 037217-23-1636 ST ETIENNE DE CHIGNY TELECOMS (5)	0,00	0,00	102 000,00	102 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	102 000,00	102 000,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	102 000,00	102 000,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	102 000,00	102 000,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	102 000,00	102 000,00	

N° opération : 250018		Intitulé de l'opération : SIE 1882-2021 CHANNAY SUR LATHAN TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	72 000,00	72 000,00	
4581 SIE 1882-2021 CHANNAY SUR LATHAN TELECOMS (5)	0,00	0,00	72 000,00	72 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	72 000,00	72 000,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	72 000,00	72 000,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	72 000,00	72 000,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	72 000,00	72 000,00	

Annexe 6

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

N° opération : 250021	Intitulé de l'opération : SIE 1306-2017 MONNAIE TELECOMS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00
4581 SIE 1306-2017 MONNAIE TELECOMS (5)	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00

N° opération : 259999	Intitulé de l'opération : OPERATION COMPTE DE TIERS EN ATTENTE			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	0,00	0,00	716 000,00	716 000,00
4581 OPERATION COMTPE DE TIERS EN ATTENTE (5)	0,00	0,00	716 000,00	716 000,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	716 000,00	716 000,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	716 000,00	716 000,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	716 000,00	716 000,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	716 000,00	716 000,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

Annexe 6

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	1 309 571,00	204 062,00	149 536,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

Annexe 6

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	391 899,40	211 113,92	32 629,76
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

Annexe 6

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					1 309 571,00	204 062,00	149 536,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					1 309 571,00	204 062,00	149 536,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					1 309 571,00	204 062,00	149 536,00
2011	Subvention d'équilibre - GAZ - NOIZAY - 103-2011	SOREGIES	5	A	51 584,00	0,00	0,00
2012	Subvention d'équilibre - GAZ - FRANCUÉIL - 209-2012	SOREGIES	5	A	39 730,00	0,00	0,00
2013	Subvention d'équilibre - GAZ - CRAVANT-LES-COTEAUX - 600-2013	SOREGIES	5	A	34 208,00	0,00	0,00
2013	Subvention d'équilibre - GAZ - NOUANS-LES-FONTAINES - 602-2013	SOREGIES	5	A	23 797,00	0,00	0,00
2013	Subvention d'équilibre - GAZ - RESTIGNE - 603-2013	SOREGIES	5	A	47 965,00	0,00	0,00
2014	Subvention d'équilibre - GAZ - CHATILLON-SUR-INDRE - 348-2014	SOREGIES	5	A	87 182,00	0,00	0,00
2014	Subvention d'équilibre - GAZ - HUISME - 1199-2014	SOREGIES	5	A	5 635,00	0,00	0,00
2014	Subvention d'équilibre - GAZ - CHAMPIGNY/VEUDES - 1198-2014	SOREGIES	5	A	14 126,00	0,00	0,00
2014	Subvention d'équilibre - GAZ - LIGRE - 1201-2014	SOREGIES	5	A	32 309,00	0,00	0,00
2014	Subvention d'équilibre - GAZ - MANTHELAN - 1180-2014	SOREGIES	5	A	24 020,00	0,00	0,00
2015	Subvention d'équilibre - GAZ - CHARENTILLY - 398-2015	SOREGIES	5	A	27 962,00	0,00	0,00
2015	Subvention d'équilibre - GAZ - AVOINE - 1579-2015	GRDF	5	A	95 385,00	0,00	0,00
2016	Subvention d'équilibre - GAZ - BEAUMONT-LA-RONCE - 680-2016	SOREGIES	5	A	21 424,00	0,00	0,00
2016	Subvention d'équilibre - GAZ - LES-HERMITES - 380-2016	SOREGIES	5	A	35 130,00	0,00	0,00
2016	Subvention d'équilibre - GAZ - SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER-492-2016	SOREGIES	5	A	9 960,00	0,00	0,00
2016	Subvention d'équilibre - GAZ - THILOUZE - 1333-2016	SOREGIES	5	A	46 947,00	0,00	0,00

Annexe 6

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - LES-HERMITES - 989-2017	SOREGIES	5	A	15 404,00	0,00	0,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - THIZAY - 487-2017	SOREGIES	5	A	22 866,00	0,00	0,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - FRANCUEIL - 1592-2017	SOREGIES	5	A	29 186,00	0,00	0,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - LERNE - 1050-2017	SOREGIES	5	A	24 857,00	0,00	0,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - MOSNES - 1340-2016	SOREGIES	5	A	49 676,00	0,00	0,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - SAINT-ROCH - 1012-2017	SOREGIES	5	A	15 889,00	0,00	0,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - YZEURES-SUR-CREUSE - 1584-2017	SOREGIES	5	A	13 294,00	0,00	0,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - RESTIGNE - 1051-2017	SOREGIES	5	A	19 293,00	0,00	0,00
2017	Subvention d'équilibre -GAZ- RICHELIEU - 940-2017	SOREGIES	5	A	10 739,00	0,00	0,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - SAINT-BENOIT-LA-FORET - 1528-2017	SOREGIES	5	A	50 090,00	50 090,00	50 090,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - AZAY-LE-RIDEAU - 1343-2018	SOREGIES	5	A	7 653,00	0,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - GENILLE - 861-2017	SOREGIES	5	A	16 533,00	0,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER - 1490-2018	SOREGIES	5	A	22 622,00	0,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - ANTOGNY-LE-TILLAC - 1108-2018	SOREGIES	5	A	29 411,00	0,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - DRACHE - 558-2018	SOREGIES	5	A	15 680,00	0,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - GIZEUX - 1187-2018	SOREGIES	5	A	12 736,00	0,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - PARCAY-SUR-VIENNE - 1052-2017	SOREGIES	5	A	21 289,00	0,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - SONZAY - 1109-2018	SOREGIES	5	A	2 292,00	0,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - LA CELLE-SAINT-AVANT - 1351-2018	GRDF	5	A	16 135,00	0,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - CHATILLON-SUR-INDRE - 2262-2017	SOREGIES	5	A	53 011,00	53 011,00	53 011,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - CHEILLE - 1497-2019	SOREGIES	5	A	6 867,00	6 867,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - SONZAY - 1259-2019	SOREGIES	5	A	5 342,00	5 342,00	5 342,00

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

Annexe 6

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - MONTLOUIS - 037156-22-0223	GRDF	5	A	38 674,00	38 674,00	38 674,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - AZAY-LE-RIDEAU - 420-2019	SOREGIES	5	A	12 708,00	0,00	0,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - BEAUMONT-LA-RONCE - 1189-2019	SOREGIES	5	A	2 419,00	2 419,00	2 419,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - AMBILLOU - 1776-2019	SOREGIES	5	A	2 949,00	0,00	0,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - AMBILLOU - 988-2019	SOREGIES	5	A	5 647,00	0,00	0,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - COMCOM CASTELRENAUDAIS - 1480-2018	SOREGIES	5	A	45 323,00	0,00	0,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - LES-HERMITES - 1788-2019	SOREGIES	5	A	10 445,00	0,00	0,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - NEUVY-LE-ROI - 1506-2019	SOREGIES	5	A	15 815,00	0,00	0,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - AUTRECHE - 1190-2019	SOREGIES	5	A	24 376,00	24 376,00	0,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - CHEILLE - 1351-2019	SOREGIES	5	A	23 283,00	23 283,00	0,00
2020	Subvention d'équilibre - GAZ - MAZIERES DE TOURAINE - 962-2020	SOREGIES	5	A	1 769,00	0,00	0,00
2020	Subvention d'équilibre - GAZ - SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER - 2216-2020	SOREGIES	5	A	10 351,00	0,00	0,00
2020	Subvention d'équilibre - GAZ - THILOUZE - 735-2020	SOREGIES	5	A	10 650,00	0,00	0,00
2021	Subvention d'équilibre - GAZ - BEAUMONT-LA-RONCE - 1315-2021	SOREGIES	5	A	6 805,00	0,00	0,00
2021	Subvention d'équilibre - GAZ - CINAIS - 913-2021	SOREGIES	5	A	7 913,00	0,00	0,00
2021	Subvention d'équilibre - GAZ - AZAY-LE-RIDEAU - 876-2021	SOREGIES	5	A	3 354,00	0,00	0,00
2021	Subvention d'équilibre - GAZ - FRANCUVEIL - 1313-2021	SOREGIES	5	A	28 861,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Annexe 6

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					391 899,40	211 113,92	32 629,76
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					391 899,40	211 113,92	32 629,76
2012	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 209-2012	FRANCUEIL	5	A	11 915,40	0,00	0,00
2013	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 600-2013	CRAVANT-LES-COTEAUX	5	A	10 262,40	0,00	0,00
2013	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 602-2013	NOUANS-LES-FONTAINES	5	A	7 139,10	0,00	0,00
2013	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 603-2013	RESTIGNE	5	A	14 389,50	0,00	0,00
2014	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 348-2014	CHATILLON-SUR-INDRE	5	A	26 154,60	10 461,84	5 230,92
2014	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1199-2014	HUISMES	5	A	1 690,50	0,00	0,00
2014	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1198-2014	CHAMPIGNY/VEUDES	5	A	4 237,80	0,00	0,00
2014	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1201-2014	LIGRE	5	A	9 692,70	0,00	0,00
2014	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1180-2014	MANTHELAN	5	A	7 206,00	0,00	0,00
2015	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 103-2011	NOIZAY	5	A	15 475,20	6 190,08	3 095,04
2015	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 398-2015	CHARENTILLY	5	A	8 388,60	0,00	0,00
2015	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1579-2015	AVOINE	5	A	28 615,50	0,00	0,00
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 680-2016	BEAUMONT-LA-RONCE	5	A	6 427,20	6 427,20	0,00
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 380-2016	LES-HERMITES	5	A	6 005,70	0,00	0,00
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 492-2016	SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER	5	A	2 988,00	597,60	597,60
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1333-2016	THILOUZE	5	A	14 084,10	11 267,28	2 816,82

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

Annexe 6

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 989-2017	LES-HERMITES	5	A	4 621,20	3 696,96	924,24
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 487-2017	THIZAY	5	A	6 859,80	5 487,84	1 371,96
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1592-2017	FRANCUEIL	5	A	10 970,10	10 970,10	2 194,02
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1050-2017	LERNE	5	A	7 457,10	1 491,42	1 491,42
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1340-2016	MOSNES	5	A	14 902,80	14 902,80	0,00
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1012-2017	SAINT ROCH	5	A	4 766,70	3 813,36	953,40
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1051-2017	RESTIGNE	5	A	5 787,90	1 091,40	1 091,54
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 940-2017	RICHELIEU	5	A	3 221,70	0,00	0,00
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1528-2017	SAINT-BENOIT-LA-FORET	5	A	15 027,00	15 027,00	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1343-2018	AZAY-LE-RIDEAU	5	A	2 295,90	1 836,72	459,18
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 861-2017	GENILLE	5	A	4 959,90	4 959,90	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1108-2018	ANTOGNY-LE-TILLAC	5	A	8 823,30	3 529,32	1 764,66
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 558-2018	DRACHE	5	A	4 704,00	940,80	940,80
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1187-2018	GIZEUX	5	A	3 820,80	1 528,32	764,16
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1052-2017	PARCAY-SUR-VIENNE	5	A	6 386,70	1 277,34	1 277,34
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1109-2018	SONZAY	5	A	2 038,20	2 038,20	359,04
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1584-2017	YZEURES-SUR-CREUSE	5	A	3 988,20	3 190,56	797,64
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1351-2018	LA CELLE-SAINT-AVANT	5	A	4 840,50	968,10	968,10
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 2262-2017	CHATILLON-SUR-INDRE	5	A	15 903,30	15 903,30	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1497-2019	CHEILLE	5	A	2 060,10	2 060,10	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1259-2019	SONZAY	5	A	1 602,60	1 602,60	0,00

Annexe 6

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 037156-22-0223	MONTLOUIS	5	A	11 602,20	11 602,20	0,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 420-2019	AZAY-LE-RIDEAU	5	A	3 812,40	3 049,92	762,48
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1189-2019	BEAUMONT-LA-RONCE	5	A	725,70	725,70	0,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1498-2018	SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER	5	A	6 786,60	6 786,60	0,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1776-2019	AMBILLOU	5	A	884,70	884,70	176,94
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 988-2019	AMBILLOU	5	A	1 694,10	1 694,10	338,82
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1480-2018	COM COM CASTELRENAUDAIS	5	A	13 597,00	13 597,00	0,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1788-2019	LES-HERMITES	5	A	3 133,50	2 506,80	626,70
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - NEUVY-LE-ROI - 1506-2019	NEUVY-L-ROI	5	A	4 744,50	4 744,50	948,90
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1190-2019	AUTRECHE	5	A	7 312,80	7 312,80	0,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1351-2019	CHEILLE	5	A	6 984,90	6 984,90	0,00
2020	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 962-2020	MAZIERES-DE-TOURAINES	5	A	530,70	424,60	106,14
2020	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 2216-2020	SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER	5	A	3 105,30	3 105,30	0,00
2020	Subvention d'équilibre - GAZ - THILOUZE - 735-2020	THILOUZE	5	A	3 195,00	2 556,00	639,00
2021	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - BAUMONT-LA-RONCE-1315-2021	BEAUMONT-LA-RONCE	5	A	2 041,50	2 041,50	0,00
2021	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - CINAIS-913-2021	CINAIS	5	A	2 373,90	2 373,90	0,00
2021	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - AZAY-LE-RIDEAU - 876-2021	AZAY-LE-RIDEAU	5	A	1 006,20	804,96	201,24
2021	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1313-2021	FRANCUEIL	5	A	8 658,30	8 658,30	1 731,66
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

Annexe 6

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					1 306 804,81
2041482/2041582		Elec - FdC 2022	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	86 624,84
2041482/2041582		Elec - FdC 2023	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	174 179,97
2041482/2041582		Elec - FdC 2024	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	75 000,00
2041482/2041582		Elec - FdC 2025	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	100 000,00
2041482/2041582		EP - Fonds vert 2023 et 2024	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	425 000,00
2041482/2041582		Programme Sobriété Énergétique	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	300 000,00
2041482/2041582		Véhicules électriques	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	40 000,00
20422		Subventions équilibre GAZ (part SIEIL)	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	106 000,00
FONCTIONNEMENT (total)					401 000,00
65733		Fonds d'aide au maintien de l'énergie (FSL)	Conseil Départemental 37	Département	53 000,00
657341		Programme ACTEE - audits et maîtrise d'uvre économies d'énergies	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	105 000,00
657358		Subvention 2025	Syndicat des Cavités Souterraines	Etablissement de droit public	15 000,00
65736222		Subvention équilibre 2025	Budget annexe Plan de Corps de Rue Simplifié	Etablissement de droit public	100 000,00
65748		Subvention 2025	Amicale du SIEIL	Association	3 000,00
65748		Subvention 2025	Association Départementale d'Information sur le Logement	Association	100 000,00
65748		Subvention 2025	Agritouraine	Association	10 000,00
65748		Subvention 2025	Coopération décentralisée	Association	15 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Annexe 6

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		20,00	0,80	20,80	20,80	0,00	20,80
Adjoint administratif	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint administratif principal 2nde classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur	B	0,00	0,80	0,80	0,80	0,00	0,80
Rédacteur principal 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur principal 2nde classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		25,90	0,00	25,90	19,00	6,90	25,90
Adjoint technique	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint technique principal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Agent de maîtrise principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieur	A	1,90	0,00	1,90	1,00	0,90	1,90
Ingénieur principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien	B	9,00	0,00	9,00	3,00	6,00	9,00
Technicien principal 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien principal 2nde classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

Annexe 6

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		45,90	0,80	46,70	39,80	6,90	46,70

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Annexe 6

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Ingénieur	A	TECH	483	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien	B	TECH	508	0,00	332-14	CDD
Technicien	B	TECH	373	0,00	332-14	CDD
Technicien	B	TECH	375	0,00	332-8-1°	CDD
Technicien	B	TECH	373	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien	B	TECH	386	0,00	332-10	CDI
Technicien	B	TECH	386	0,00	332-10	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Rédacteur	B	ADM	373	0,00	332-23-1°	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de groupes de cabinets.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
13/10/2011 -	ENERCVL	SAEML EnerCENTRE VAL DE LOIRE	Société anonyme d'économie mixte locale	4 273 600,00
27/03/2018 -	MODULO	SPL MODULO	Société Publique Locale	19 000,00
28/11/2019 -	SEM Régionale Rénovation énergétique des logements	SEM REGIONALE RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS	Société d'économie Mixte	100 000,00
09/06/2022 -	ENER37	SAS ENER37	Société par action simplifiées	300,00
11/10/2022 -	SEM HY'TOURAINE	SEM HY'TOURAINE	Société d'économie Mixte	8 500,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
13/09/2023 -	ADIL 37	AGENCE DEPARTEMENTALE INFORMATION LOGEMENT INDRE ET LOIRE	Association	100 000,00
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Annexe 6

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE	01/01/2019	11/12/2018	20007654500025	Plan de Corps de Rue Simplifié	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	5 100 000,00	5 100 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	13 268 000,00	13 268 000,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	8 168 000,00	8 168 000,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

Annexe 6

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		5 100 000,00	5 100 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		600 000,00	600 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	600 000,00	600 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		4 500 000,00	4 500 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	4 500 000,00	4 500 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Réseaux d'électrification	Réseaux d'électrification	31/12/2022	29/03/2023	Réseaux d'électrification

FINANCES

NOTE SYNTHÉTIQUE

BUDGET PRIMITIF 2025 -

BUDGET PRINCIPAL

Note synthétique

budget primitif 2025

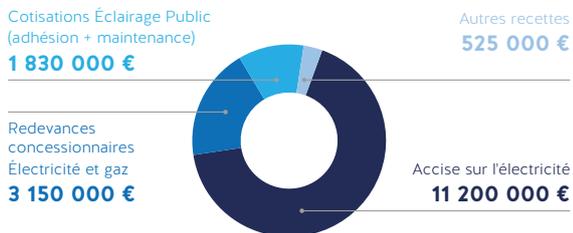
BUDGET PRINCIPAL

Conformément à l'article L2313-1 du CGCT, les éléments ci-dessous présentent de manière synthétique les dépenses et recettes prévisionnelles de l'année 2025, au titre du Budget Principal du SIEIL.

Le budget primitif est voté en début d'exercice (le 15 avril au plus tard) et recense toutes les inscriptions budgétaires prévisionnelles pour l'année civile. Une fois ce document approuvé par l'assemblée délibérante, le budget est exécuté tout au long de l'année dans la limite des crédits votés. Ce document prévoit les dépenses et les recettes pour la section de fonctionnement (opérations nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité) et la section d'investissement (opérations impactant le patrimoine de la collectivité). Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses. Ce budget pourra être modifié par le vote de décisions modificatives au cours de l'année.

Le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire exerce, pour ses collectivités adhérentes, les compétences électrification (compétence historique), éclairage public, gaz, système d'Information géographique (SIG), Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) et Infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides (IRVE). Il est un acteur majeur du territoire au service de ses collectivités adhérentes et participe également à des projets en faveur de la transition énergétique, notamment à travers les projets portés par les SEM EneR Centre-Val de Loire et Hy'Touraine.

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT : 16 705 000 €



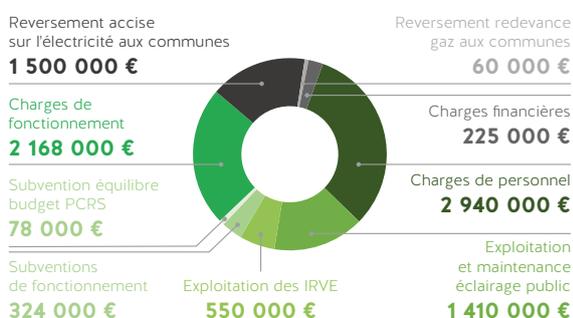
Les recettes réelles de fonctionnement représentent 16 705 000 €.

L'accise sur l'électricité (principale recette avec 67 % du total) représente 11 200 000 €, dont 1 500 000 € sera reversé aux communes (cf. dépenses de fonctionnement). Le produit net conservé par le SIEIL pour l'exercice de ses compétences sera ainsi de 9 700 000 €.

Les redevances R1 et R2 versées par les concessionnaires Électricité et Gaz sont estimées à 3 150 000 €, en corrélation avec le volume de travaux effectués en 2023 qui sert de base au calcul de la redevance R2. Les cotisations à la compétence Éclairage public sont estimées à 1 830 000 €, en lien avec le nombre de communes adhérentes.

Les autres recettes (525 000 €) comprennent notamment le remboursement des charges de personnel et de fonctionnement par le budget annexe du PCRS (205 000 €), les différents remboursements sur les charges de personnel (indemnités journalières, remboursement lié au groupement d'achats d'énergie...) pour 90 000 €, les recettes issues des certificats d'économie d'énergie (52 000 €) et les subventions reçues dans le cadre du programme ACTEE au titre des audits et de la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'économie d'énergie (150 000 €).

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT : 9 255 000 €



Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 9 255 000 €.

Les charges de personnel en constituent 32 % (2 940 000 €). L'exploitation et la maintenance de l'éclairage public pèsent pour 15 % (1 410 000 €), celles des bornes de recharge pour les véhicules électriques pour 6 % (550 000 €).

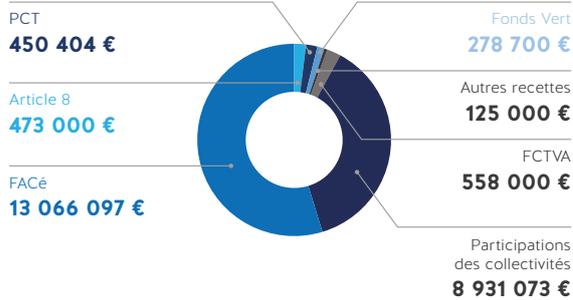
24 % seront consacrés au fonctionnement du syndicat (coûts du siège social, maintenance des infrastructures informatiques, communication, charges exceptionnelles ...), soit 2 168 000 €.

Les reversements aux communes de leur part d'accise sur l'électricité représenteront 1 500 000 € et ceux relatifs aux redevances gaz 60 000 €. Des subventions sont inscrites à hauteur de 324 000 € (dont 105 000 € de reversement du programme ACTEE aux communes concernées, 100 000 € à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement, 53 000 € au Fonds de Solidarité pour le Logement, 10 000 € à AgriTouraine Energies et 15 000 € au titre de la coopération décentralisée), 78 000 € sont inscrits au titre de la subvention d'équilibre versée au budget annexe du PCRS.

Les charges financières (intérêts des emprunts et de la ligne de trésorerie) sont estimées à 225 000 €.

Annexe 7

RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT : 23 882 274 €



AIDES DU FACÉ (Électrification)

Renforcements	4 577 844 €
Sécurisations	5 546 650 €
Extensions	888 764 €
Dissimulations	2 052 839 €
TOTAL	13 066 097 €

PARTICIPATIONS COLLECTIVITÉS

Électrification et télécoms	6 503 090 €
Éclairage public	2 427 983 €
TOTAL	8 931 073 €

Les recettes réelles d'investissement représentent 23 882 274 €.

Les travaux et fonds de concours en investissement sont financés notamment par les participations versées par les collectivités.

Au titre de 2025, 6,5 M€ de participations sont inscrits pour la compétence électrification et les opérations télécoms et 2,4 M€ pour la compétence éclairage public.

En termes de travaux d'électrification, l'État et le concessionnaire ENEDIS versent également des subventions (FACé, article 8 et part couverte par le tarif PCT). Pour 2025, ces montants sont estimés respectivement 13,1 M€, 473 000 € et 450 404 €.

Les fonds verts dans le cadre des travaux d'éclairage public sont estimés à 278 700 €.

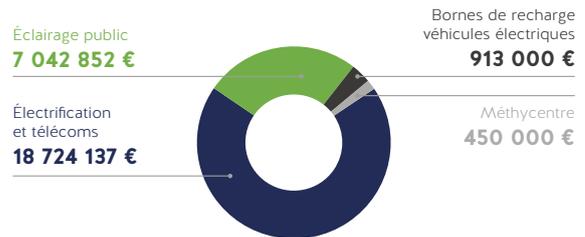
Le FCTVA devrait représenter 558 000 €.

Les autres recettes représentent 125 000 € (annulations de mandats, immobilisations financières, cessions d'immobilisations).

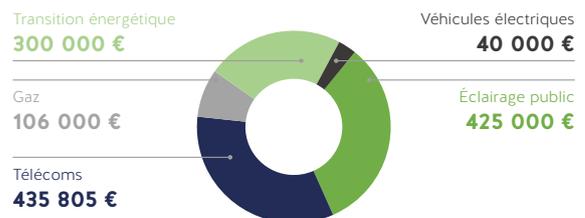
DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT : 32 332 274 €

Travaux	27 129 989 €
Fonds de concours	1 306 805 €
Études	100 000 €
Remboursement des emprunts	600 000 €
Apports en capital et comptes courants associés	704 898 €
Autres dépenses d'investissement et provisions	2 490 582 €

TRAVAUX : 27 129 989 €



FONDS DE CONCOURS : 1 306 805 €



Les dépenses réelles d'investissement représentent 32 332 274 €.

Le principal poste en investissement est constitué par les travaux (84 %). 18,7 M€ seront consacrés aux réseaux d'électrification et télécoms et 7 M€ aux réseaux d'éclairage public (y compris Territoires Intelligents).

La mise en œuvre du schéma directeur des bornes de recharge pour les véhicules électriques et les travaux courants sur les IRVE s'éleveront à 913 000 €. Le projet Méthycentre est budgété pour 450 000 €.

Les fonds de concours versés aux collectivités représenteront 1,3 M€ : 435 805 € pour les dissimulations de réseaux télécoms, 425 000 € pour les reversements au titre du fonds vert pour les réseaux d'éclairage public, 300 000 € au titre de la transition énergétique, 106 000 € pour la subvention d'équilibre pour la concession gaz sur la zone Polaxis et 40 000 € pour l'acquisition de véhicules électriques.

Les dépenses d'études concerneront les audits et la géolocalisation pour l'éclairage public.

Par ailleurs, le SIEIL pourrait procéder à des apports en capital puis à des apports en compte courant auprès de BIOGNV37 dans le cadre des projets de stations et GNV.

Les autres dépenses d'investissement intègrent des travaux, des acquisitions de mobilier, logiciels et matériels informatiques pour le siège, les avances sur marchés, ainsi que des provisions pour d'éventuelles dépenses non identifiées à ce stade.

ÉQUILIBRE PRÉVISIONNEL BP 2025

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	21 905 000 €	21 905 000 €
Réel	16 705 000 €	9 255 000 €
Ordre	5 200 000 €	12 650 000 €
INVESTISSEMENT	40 032 274 €	41 032 274 €
Réel	23 882 274 €	32 332 274 €
Ordre	16 150 000 €	8 700 000 €
Emprunt prévisionnel	1 000 000 €	
TOTAL	62 937 274 €	62 937 274 €

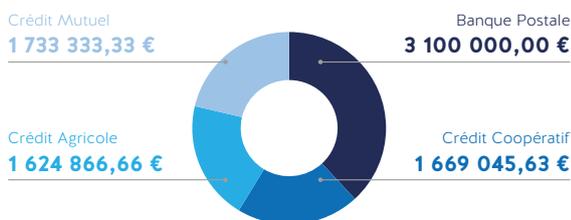
L'emprunt nouveau permettant d'équilibrer le budget primitif 2025 est estimé à 1 000 000 €.

DETTE

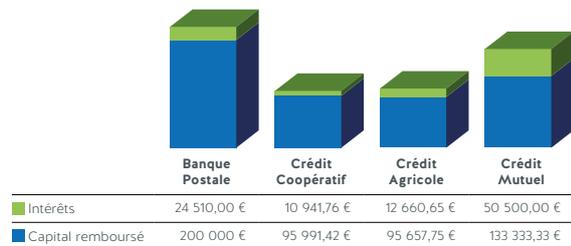
Le SIEIL a contractualisé 4 emprunts entre 2019 et 2022 pour un montant total de 10 M€. Ces emprunts sont tous à taux fixe et classés 1-A sur la Charte Gissler. L'annuité totale (remboursement du capital des emprunts et intérêts) pour 2025 s'élèvera à 623 594,91 €. Le capital restant dû au 01/01/2025 est de 8 127 245,92 €.

Organisme	Taux	Montant	Charte Gissler	Capital restant dû au 1 ^{er} janvier 2025	Capital remboursé	Intérêts	Capital restant dû au 31 décembre 2025
Banque Postale	Taux Fixe : 0,76 %	4 000 000,00 €	1-A	3 100 000,00 €	200 000,00 €	24 510,00 €	2 900 000,00 €
Crédit Coopératif	Taux Fixe : 0,67 %	2 000 000,00 €	1-A	1 669 045,63 €	95 991,42 €	10 941,76 €	1 573 054,21 €
Crédit Agricole	Taux Fixe : 0,78 %	2 000 000,00 €	1-A	1 624 866,66 €	95 657,75 €	12 660,65 €	1 529 208,91 €
Crédit Mutuel	Taux Fixe : 3 %	2 000 000,00 €	1-A	1 733 333,33 €	133 333,33 €	50 500,00 €	1 600 000,00 €
TOTAL		10 000 000,00 €		8 127 245,62 €	524 982,50 €	98 612,41 €	7 602 263,12 €

CAPITAL RESTANT DÛ AU 1^{ER} JANVIER 2025 : 8 127 245,62 €



ANNUITÉS DES EMPRUNTS 2025



POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE :

✉ comm@sieil37.fr / 🌐 www.sieil37.fr

Emmanuelle GILDARD, chargée de communication ☎ 02 47 31 68 83
ou Sophie NICOLAS, Directrice Générale ☎ 02 47 31 68 73

Le Président et les Vice-présidents sont également à votre disposition.

FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2025

DU BUDGET ANNEXE PCRS

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BP - 2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20007654500025	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Commune + 3500 habitants SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE
--	--

POSTE COMPTABLE DE : PAIERIE DEPARTEMENTALE 37

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE (2)

ANNEE 2025

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Annexe 8

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BP - 2025

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles Sans Objet

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 17
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 21
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 22
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 23
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières 24
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 25
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 26
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 27

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BP - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

<p>I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ; - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement. - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3. <p>La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :</p> <p>II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».</p> <p>III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .</p> <p>IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.</p> <p>V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.</p>

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Annexe 8

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	326 000,00	312 862,11
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 13 137,89
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	326 000,00	326 000,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	406 717,13	257 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 149 717,13
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	406 717,13	406 717,13
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	732 717,13	732 717,13

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	59 000,00	0,00	59 000,00	59 000,00	59 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	172 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
Total des dépenses de gestion des services		232 500,00	0,00	260 500,00	260 500,00	260 500,00
66	Charges financières	10 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 900,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		245 400,00	0,00	272 000,00	272 000,00	272 000,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	48 600,00		54 000,00	54 000,00	54 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		48 600,00		54 000,00	54 000,00	54 000,00
TOTAL		294 000,00	0,00	326 000,00	326 000,00	326 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	326 000,00
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	200 000,00	0,00	215 000,00	215 000,00	215 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	50 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		250 000,00	0,00	235 000,00	235 000,00	235 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	44 000,00	0,00	77 862,11	77 862,11	77 862,11
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		294 000,00	0,00	312 862,11	312 862,11	312 862,11
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		294 000,00	0,00	312 862,11	312 862,11	312 862,11

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	13 137,89
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	326 000,00
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	54 000,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

Annexe 8

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	40 274,41	0,00	67 017,13	67 017,13	67 017,13
21	Immobilisations corporelles	150 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	190 274,41	0,00	137 017,13	137 017,13	137 017,13
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	66 700,00	0,00	66 700,00	66 700,00	66 700,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	66 700,00	0,00	66 700,00	66 700,00	66 700,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	456 974,41	0,00	403 717,13	403 717,13	403 717,13
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	3 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	3 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
	TOTAL	459 974,41	0,00	406 717,13	406 717,13	406 717,13

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	406 717,13
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BP - 2025

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	48 600,00		54 000,00	54 000,00	54 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	3 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		51 600,00		57 000,00	57 000,00	57 000,00
TOTAL		251 600,00	0,00	257 000,00	257 000,00	257 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	149 717,13
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	406 717,13
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	54 000,00
---	------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Annexe 8

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	59 000,00		59 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	200 000,00		200 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 500,00		1 500,00
66	Charges financières	9 000,00	0,00	9 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	0,00	2 500,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	54 000,00	54 000,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	272 000,00	54 000,00	326 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	326 000,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	66 700,00	0,00	66 700,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	67 017,13	0,00	67 017,13
21	Immobilisations corporelles (6)	70 000,00	3 000,00	73 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	200 000,00	0,00	200 000,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	403 717,13	3 000,00	406 717,13

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	406 717,13
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

SYNDICAT ENERGIE INDRÉ-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	215 000,00		215 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	20 000,00		20 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	77 862,11	0,00	77 862,11
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	312 862,11	0,00	312 862,11

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	13 137,89
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	326 000,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	3 000,00	3 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		54 000,00	54 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	200 000,00	0,00	200 000,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	200 000,00	57 000,00	257 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	149 717,13
--	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	406 717,13
---	-------------------

Annexe 8

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BP - 2025

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	59 000,00	59 000,00	59 000,00
6066	Carburants	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00	500,00	500,00
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6156	Maintenance	41 000,00	41 000,00	41 000,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	15 000,00	15 000,00	15 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	172 000,00	200 000,00	200 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	172 000,00	200 000,00	200 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	1 500,00	1 500,00	1 500,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		232 500,00	260 500,00	260 500,00
66	Charges financières (b) (8)	10 000,00	9 000,00	9 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	8 500,00	7 500,00	7 500,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	1 500,00	1 500,00	1 500,00
67	Charges exceptionnelles (c)	2 900,00	2 500,00	2 500,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	2 900,00	2 500,00	2 500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		245 400,00	272 000,00	272 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	48 600,00	54 000,00	54 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	48 600,00	54 000,00	54 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		48 600,00	54 000,00	54 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		48 600,00	54 000,00	54 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		294 000,00	326 000,00	326 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	326 000,00
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	1 500,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	1 500,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BP - 2025

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	200 000,00	215 000,00	215 000,00
706	Prestations de services	200 000,00	215 000,00	215 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	50 000,00	20 000,00	20 000,00
74	Subventions d'exploitation	50 000,00	20 000,00	20 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		250 000,00	235 000,00	235 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	44 000,00	77 862,11	77 862,11
7741	Subvent° excep. coll. de rattachement	44 000,00	77 862,11	77 862,11
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		294 000,00	312 862,11	312 862,11
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		294 000,00	312 862,11	312 862,11

+	RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	13 137,89
=	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	326 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Annexe 8

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BP - 2025

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	40 274,41	67 017,13	67 017,13
2051	Concessions et droits assimilés	40 274,41	67 017,13	67 017,13
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	150 000,00	70 000,00	70 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	150 000,00	70 000,00	70 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		190 274,41	137 017,13	137 017,13
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	66 700,00	66 700,00	66 700,00
1641	Emprunts en euros	66 700,00	66 700,00	66 700,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		66 700,00	66 700,00	66 700,00
45810	DEPENSES (A SUBDIVISER PAR OPERATION) (6)	200 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		200 000,00	200 000,00	200 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES		456 974,41	403 717,13	403 717,13
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<i>Charges transférées</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
041	Opérations patrimoniales (9)	3 000,00	3 000,00	3 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	3 000,00	3 000,00	3 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		3 000,00	3 000,00	3 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		459 974,41	406 717,13	406 717,13

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	406 717,13
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BP - 2025

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements recus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
45820	RECETTES (A SUBDIVISER PAR OPERATION) (5)	200 000,00	200 000,00	200 000,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	200 000,00	200 000,00	200 000,00
	TOTAL RECETTES REELLES	200 000,00	200 000,00	200 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	48 600,00	54 000,00	54 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	370,00	400,00	400,00
28182	Matériel de transport	2 160,00	2 200,00	2 200,00
28183	Matériel de bureau et informatique	3 620,00	8 800,00	8 800,00
28184	Mobilier	525,00	600,00	600,00
28188	Autres	41 925,00	42 000,00	42 000,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	48 600,00	54 000,00	54 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	3 000,00	3 000,00	3 000,00
2033	Frais d'insertion	3 000,00	3 000,00	3 000,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	51 600,00	57 000,00	57 000,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	251 600,00	257 000,00	257 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	149 717,13
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	406 717,13
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Annexe 8

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BP - 2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					1 000 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 000 000,00									
	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT (BANQUE POSTALE)				1 000 000,00	F		0,000	1,320		T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BP - 2025

Annexe 8

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Total général					1 000 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Annexe 8

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BP - 2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		583 333,25					66 666,68	7 370,00	0,00	1 500,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		583 333,25					66 666,68	7 370,00	0,00	1 500,00
1643 Emprunts en devises (total)	N	0,00	A-1	583 333,25	8,67	F		0,000	66 666,68	7 370,00	0,00	1 500,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		583 333,25					66 666,68	7 370,00	0,00	1 500,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BP - 2025

Annexe 8

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Annexe 8

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BP - 2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	583 333,25	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BP - 2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2018-12-11

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	PCRS ETUDES	5	11/12/2018
L	PCRS LOGICIELS PCRS	5	11/12/2018
L	PCRS MATERIEL INFORMATIQUE	5	11/12/2018
L	PCRS MATERIEL PCRS MOBILE MAPPING	15	11/12/2018
L	PCRS MOBILIER	15	11/12/2018
L	PCRS MATERIEL ROULANT	10	11/12/2018

Annexe 8

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BP - 2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	149 717,13	149 717,13
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	149 717,13	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	149 717,13	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	149 717,13	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	66 700,00	66 700,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	54 000,00	54 000,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	-12 700,00	-12 700,00

(1) Éléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BP - 2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		66 700,00	I 66 700,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		66 700,00	66 700,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	66 700,00	66 700,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

Annexe 8

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BP - 2025

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
Ingénieur territorial	A	1	95 000,00
Technicien	B	2	105 000,00
TOTAL GENERAL	A B	3	200 000,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

FINANCES

NOTE SYNTHÉTIQUE

BUDGET PRIMITIF 2025 –

BUDGET ANNEXE PCRS

Annexe 9

Note synthétique

budget primitif 2025

BUDGET ANNEXE PLAN CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ (PCRS)

Conformément à l'article L2313-1 du CGCT, les éléments ci-dessous présentent de manière synthétique les dépenses et recettes prévisionnelles de l'année 2025, au titre du Budget annexe PCRS du SIEIL.

Le budget primitif est voté en début d'exercice (le 15 avril au plus tard) et recense toutes les inscriptions budgétaires prévisionnelles pour l'année civile. Une fois ce document approuvé par l'assemblée délibérante, le budget est exécuté tout au long de l'année dans la limite des crédits votés.

Ce document prévoit les dépenses et les recettes pour la section de fonctionnement (opérations nécessaires à la gestion courante du budget annexe) et la section d'investissement (opérations impactant le patrimoine du budget annexe).

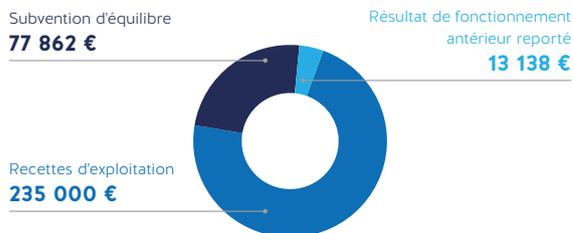
Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Ce budget pourra être modifié par le vote de décisions modificatives au cours de l'année.

LE SIEIL a été désigné en 2017 autorité publique locale compétente, sous l'égide la Préfecture, pour réaliser le Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) en Indre-et-Loire et répondre ainsi à la réglementation établie par le protocole national publié par le Conseil National de l'Information Géographique en juin 2015.

Un budget annexe dédié à ce service public industriel et commercial a ainsi été créé en 2019, date de mise en place effective du service.

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT : 326 000 €



Les recettes réelles de fonctionnement représentent 326 000 €.

Les recettes d'exploitation représentent 72 % avec 235 000 €. Elles se décomposent en 215 000 € au titre des prestations de services assurées auprès des partenaires privés et publics et en 20 000 € au titre des adhésions de collectivités à la compétence PCRS.

ENEDIS a ainsi signé avec le SIEIL une convention pour la fourniture du PCRS dès 2024.

Les recettes de fonctionnement sont complétées par 13 138 € de résultat antérieur reporté.

Au stade du BP, il est prévu le versement d'une subvention d'équilibre de 77 862 € par le budget principal.

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT : 272 000 €



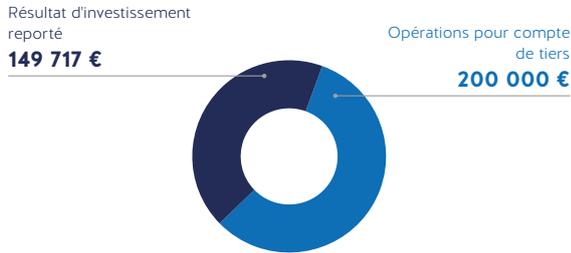
Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 272 000 €.

74 % seront consacrés aux charges de personnel (200 000 €).

23 %, soit 63 000 €, seront consacrés au fonctionnement du service PCRS, essentiellement la maintenance du matériel de relevés de données et le remboursement au budget principal des charges de fonctionnement mis en œuvre par celui-ci pour le compte du PCRS.

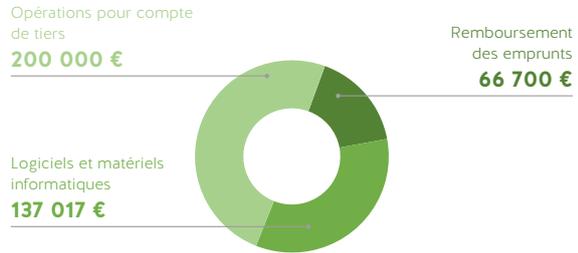
Les charges financières liées à l'emprunt s'élèveront à 9 000 €.

RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT : 349 717 €



Elles sont constituées pour 149 717 € par le résultat d'investissement antérieur reporté et pour 200 000 € par une provision pour opérations pour compte de tiers.

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT : 403 717 €



Elles sont constituées par le remboursement du capital de l'emprunt pour 66 700 €, l'acquisition de logiciels et matériels informatiques pour 137 017 €, ainsi que de 200 000 € de provision pour opérations pour compte de tiers.

ÉQUILIBRE PRÉVISIONNEL BP 2025

	RECETTES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT	326 000 €	326 000 €
Réel	326 000 €	272 000 €
Ordre	0 €	54 000 €
INVESTISSEMENT	406 717 €	406 717 €
Réel	349 717 €	403 717 €
Ordre	57 000 €	3 000 €
Emprunt prévisionnel	0 €	0 €
TOTAL	732 717 €	732 717 €

Le budget primitif 2025 s'équilibrera sans recours à l'emprunt.

DETTE

Un emprunt d'1 M€ sur 15 ans avec un taux fixe de 1,32 % a été contractualisé en 2018 auprès de la Banque Postale pour financer les investissements du service PCRS. Cet emprunt est classé 1-A sur la Charte de Gissler. Au 01/01/2025, le capital restant dû est de 583 333,25 €.

Organisme	Taux	Montant	Charte Gissler	Capital restant dû au 1 ^{er} janvier 2025	Capital remboursé	Intérêts	Capital restant dû au 31 décembre 2025
Banque Postale	Taux Fixe : 1,32 %	1 000 000,00 €	1-A	583 333,25 €	66 666,68 €	7 370,00 €	516 666,57 €

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE :

✉ comm@sieil37.fr / 🌐 www.sieil37.fr

Emmanuelle GILDARD, chargée de communication ☎ 02 47 31 68 83

ou **Sophie NICOLAS**, Directrice Générale ☎ 02 47 31 68 73

Le Président et les Vice-présidents sont également à votre disposition.

ÉLECTRICITÉ BARÈME DES PRESTATIONS ENEDIS - TRAVAUX SOUS TENSION ET GROUPES ÉLECTROGÈNES

ÉLECTRICITÉ

Barème des prestations Enedis - Travaux sous tension et groupes électrogènes

Code	Description prestation	Prix unitaire HT en €	Unité
I-110	Déconnexion - reconnexion par manœuvre de ponts	1 794,84 €	Forfait
I-115	Connexion ou déconnexion de pont	1 445,99 €	Forfait
I-117	Pose/Dépose DOPP + Pose/Dépose ISP	3 868,40 €	Forfait
I-120	Mise en place d'une traverse de dérivation sur support existant et raccordement sous tension	1 917,12 €	Forfait
I-124	Dépontage et Dépose Dérivation	2 133,92 €	Forfait
I-127	Dépose de pont, traverse, ancrage ou dérivation sur support existant et dépose première portée	1 917,12 €	Forfait
I-130	Remplacement d'un support d'alignement à proximité et raccordement d'une nouvelle dérivation	5 971,27 €	Forfait
I-140	Implantation d'un support en pleine portée et raccordement d'une nouvelle dérivation	5 237,85 €	Forfait
I-141	Implantation d'un nouveau support à proximité et pose d'un interrupteur aérien	7 189,14 €	Forfait
I-144	Implantation d'un support d'arrêt, confection ancrage simple et raccordement ERAS	5 685,69 €	Forfait
I-145	Implantation d'un nouveau support à proximité et confection double ancrage	6 336,12 €	Forfait
I-150	Mise en place d'une remontée aéro-souterraine sur support existant et raccordement sous tension	2 133,92 €	Forfait
I-152	Mise en place d'une remontée aéro-souterraine sur support existant à la place d'un transformateur sur poteau	3 434,78 €	Forfait
I-154	Mise en place d'un transformateur sur poteau en passage sur support existant et raccordement sous tension	2 567,54 €	Forfait
I-155	Pose d'un interrupteur aérien sur support double ancrage existant	6 036,50 €	Forfait
I-156	Remplacement Coffret Disjoncteur H61 & liaison BT	2 350,74 €	Forfait
I-157	Remplacement Transfo H61	2 350,74 €	Forfait
I-158	Remplacement Transfo H61 + Coffret DJ + liaison BT	3 868,40 €	Forfait
I-180	Mise en conformité d'un support existant par changement d'armement	3 217,98 €	Forfait
I-190	Confection d'un double ancrage pendulaire sur support d'alignement existant	3 868,40 €	Forfait
I-195	Confection d'un double ancrage sur support d'alignement existant	4 518,84 €	Forfait
I-010	Prestation fouille réalisée par ENEDIS	792,24 €	Forfait

Annexe 10

Code	Description prestation	Prix unitaire HT en €	Unité
I-020	Prestation confection EUEP	169,54 €	Forfait
I-030	Prestation fourniture d'un jeu de connecteur TST	43,20 €	Forfait
I-210	Mise à disposition et raccordement sur la HTA d'un transfo mobile de type "TAPIR"	2 841,39 €	Forfait
I-219	Mise à disposition + raccordement BT Groupe électrogène 50KVA / jour	1 623,55 €	Forfait
I-220	Mise à disposition + raccordement BT Groupe électrogène 100KVA / jour	1 676,23 €	Forfait
I-221	Mise à disposition + raccordement BT Groupe électrogène 160KVA / jour	1 769,28 €	Forfait
I-222	Mise à disposition + raccordement BT Groupe électrogène 250KVA / jour	1 955,36 €	Forfait
I-223	Mise à disposition + raccordement BT Groupe électrogène 400KVA / jour	2 265,87 €	Forfait
I-224	Mise à disposition + raccordement BT Groupe électrogène 630KVA / jour	2 885,77 €	Forfait
I-229	Mise à disposition + raccordement HTA Groupe électrogène 50KVA / jour	3 434,38 €	Forfait
I-230	Mise à disposition + raccordement HTA Groupe électrogène 100KVA / jour	3 487,06 €	Forfait
I-231	Mise à disposition + raccordement HTA Groupe électrogène 160KVA / jour	3 580,11 €	Forfait
I-232	Mise à disposition + raccordement HTA Groupe électrogène 250KVA / jour	3 766,19 €	Forfait
I-233	Mise à disposition + raccordement HTA Groupe électrogène 400VA / jour	4 076,70 €	Forfait
I-234	Mise à disposition + raccordement HTA Groupe électrogène 630VA / jour	4 696,60 €	Forfait
I-240	Mise en place d'un ISP ou interrupteur mobile temporaire	3 001,16 €	Forfait
I-259	Jour supplémentaire Groupe électrogène 50 KVA	256,70 €	Forfait
I-260	Jour supplémentaire Groupe électrogène 100 KVA	309,38 €	Forfait
I-261	Jour supplémentaire Groupe électrogène 160 KVA	402,43 €	Forfait
I-262	Jour supplémentaire Groupe électrogène 250 KVA	529,10 €	Forfait
I-263	Jour supplémentaire Groupe électrogène 400 KVA	839,61 €	Forfait
I-264	Jour supplémentaire Groupe électrogène 630KVA	1 425,87 €	Forfait

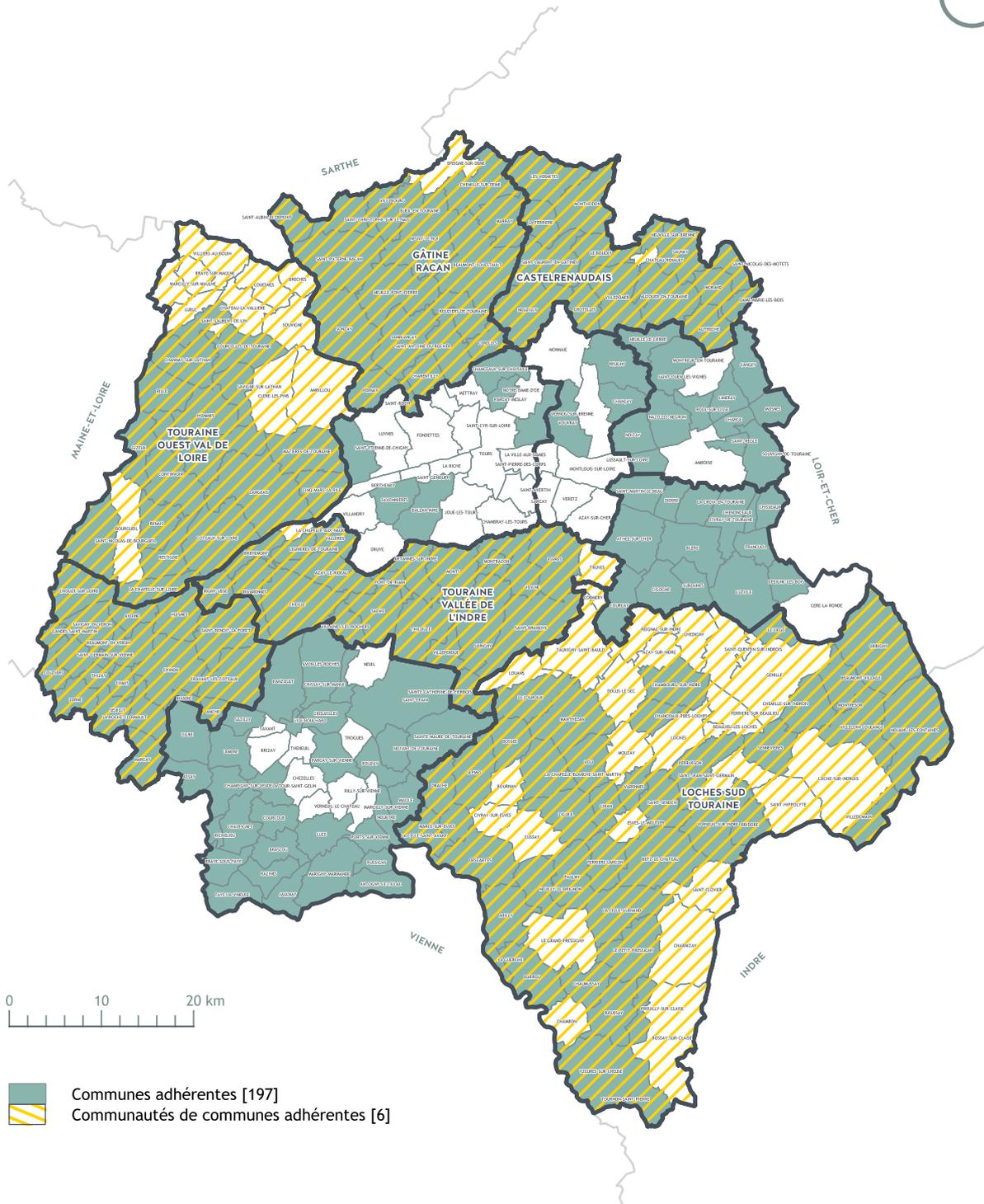
ÉCLAIRAGE PUBLIC CARTE DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES EP

Annexe 11



COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC

COMMUNES ET COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ADHÉRENTES AU 01/01/2025

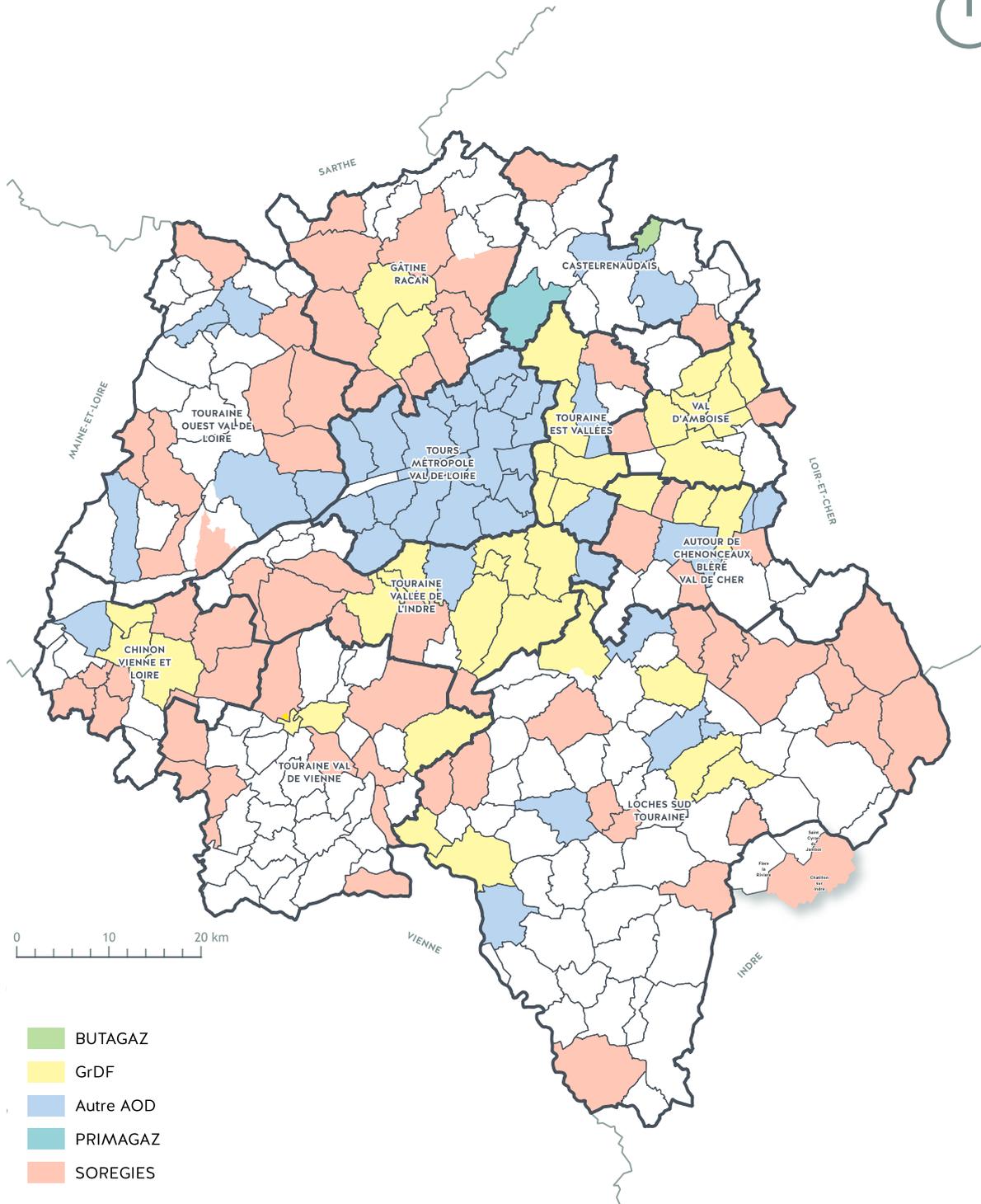


GAZ CARTE DES COMMUNES ADHÉRENTES À LA COMPÉTENCE GAZ

Annexe 12



COMPÉTENCE
GAZ
REPARTITION DES CONCESSIONS



- BUTAGAZ
- GrDF
- Autre AOD
- PRIMAGAZ
- SOREGIES



*Autorité Organisatrice de la Distribution d'énergie GAZ

Source : BDCarto IGN, SIEIL Cartographie, 2024

EneRCVL PROPOSITION DE FINANCEMENT

Annexe 13



PROPOSITION COMMERCIALE

ENER CENTRE - VAL DE LOIRE

**Financement complément d'apports en FP projets 2025-
2029**

Notre proposition du 05/12/2024



Objet : Financement complément d'apports en FP projets 2025-2029

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver, ci-après, les éléments de notre proposition.

Nous vous laissons en prendre connaissance et nous tenons à votre disposition pour toute question.

Cette proposition est valable jusqu'au 20/12/2024.

Au-delà de cette date, une actualisation sera nécessaire.

Nous vous en souhaitons bonne réception, et vous prions de croire à l'expression de nos sincères salutations.

Document confidentiel – Non contractuel – Document valable jusqu'au 20/12/2024

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Loire-Centre, Banque coopérative régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code monétaire et financier, société anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance au capital social de 574.039.440 Euros. Siège social à Orléans, 7 rue d'Escures. RCS Orléans 383.952.470. Intermédiaire en assurances immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 004 526. Titulaire de la carte professionnelle n° CPI 4501 2018 000 030 210 « transactions sur immeubles et fonds de commerce » délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret. Pour cette activité, l'établissement ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de ses honoraires. Garantie financière : C.E.G.C. : 59, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris. Entité du Groupe BPCE, représentée par BPCE S.A. (SIRET 493 455 042) titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n°FR232581 _01QHNQ délivré par l'ADEME.

Annexe 13



Financement - Crédit Moyen Long Terme

Objet du financement	Financement du solde des apports en FP programme d'investissement 2025-2029
Emprunteur	SEM ENER Centre Val de Loire
Nature du financement	Prêt MLT
Montant financé	4 000 000 €
Durée (en mois)	180
Nature du taux	fixe
Taux	3,54 %
Périodicité de remboursement	trimestrielle
Type d'amortissement	Amortissement progressif à échéances constantes
Frais de dossier - commissions	0.1% du montant emprunté
Garantie(s)	Garantie collectivités - à définir
Indemnité de remboursement anticipé	IRA actuarielles
Conditions préalables au versement des fonds	Pouvoirs du signataire Autorisation de souscription de l'emprunt

A noter :

Proposition sous réserve de l'accord de notre comité de crédit

*La souscription de ce produit est conditionnée à l'étude et à la validation par notre établissement.
Pour tout produit d'assurance proposé, merci de consulter l'Ipid – Document d'information sur le produit d'assurance - en suivant le lien ci-après : <https://www.caisse-epargne.fr/votre-banque/reglementation/la-reglementation-directive-sur-la-distribution-dassurances-dda-le-dipa/>*

Document confidentiel – Non contractuel – Document valable jusqu'au 20/12/2024

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Loire-Centre, Banque coopérative régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code monétaire et financier, société anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance au capital social de 574.039.440 Euros. Siège social à Orléans, 7 rue d'Escures. RCS Orléans 383.952.470. Intermédiaire en assurances immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 004 526. Titulaire de la carte professionnelle n° CPI 4501 2018 000 030 210 « transactions sur immeubles et fonds de commerce » délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret. Pour cette activité, l'établissement ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de ses honoraires. Garantie financière : C.E.G.C. : 59, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris. Entité du Groupe BPCE, représentée par BPCE S.A. (SIRET 493 455 042) titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n°FR232581_01QHNQ délivré par l'ADEME.



Pour l'établissement :

MME BATT ALICE

lcCAFF ACT PUBLICS LOGEMENT SOC

Cette proposition est réalisée à partir des informations que vous nous avez communiquées. Nous attirons votre attention sur le fait que la proposition, selon sa nature, pourra être adaptée en fonction des documents et justificatifs remis et susceptibles d'être demandés par notre établissement.

Elle ne s'apparente ni à un accord de principe ni à un contrat qui, le cas échéant, devra être formalisé par un acte séparé.

L'inexactitude ou la modification des éléments fournis entraînera une nouvelle étude.

Notre proposition est valable jusqu'au 20/12/2024. Passé ce délai, elle deviendra caduque de plein droit.

Notre établissement se réserve la possibilité d'émettre une nouvelle proposition en considération des nouvelles conditions du marché et/ou de l'actualisation de votre situation.

Vous trouverez ci-joint à la présente nos conditions tarifaires en vigueur correspondant à la proposition. Pour obtenir plus d'informations, contactez-nous.

RGPD - Protection des données personnelles :

Dans le cadre de notre relation, la Caisse d'Epargne recueille et traite des données à caractère personnel vous concernant et concernant les personnes physiques intervenant dans le cadre de cette relation (mandataire, représentant légal, caution, contact désigné, préposé, bénéficiaire effectif, membre de votre famille...).

Les informations vous expliquant pourquoi et comment ces données sont utilisées, combien de temps elles seront utilisées, combien de temps elles seront conservées ainsi que les droits dont vous disposez sur vos données figurent dans notre notice d'information sur le traitement des données à caractère personnel.

Cette notice est portée à votre connaissance lors de la première collecte de vos données. Vous pouvez y accéder à tout moment, sur notre site internet <https://www.caisse-epargne.fr/loire-centre/mentions-legales> ou en obtenir un exemplaire auprès de votre agence.

La Caisse d'Epargne communiquera en temps utile les évolutions apportées à ces informations.

Document confidentiel – Non contractuel – Document valable jusqu'au 20/12/2024

Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire-Centre, Banque coopérative régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code monétaire et financier, société anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance au capital social de 574.039.440 Euros. Siège social à Orléans, 7 rue d'Escures. RCS Orléans 383.952.470. Intermédiaire en assurances immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 004 526. Titulaire de la carte professionnelle n° CPI 4501 2018 000 030 210 « transactions sur immeubles et fonds de commerce » délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret. Pour cette activité, l'établissement ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de ses honoraires. Garantie financière : C.E.G.C. : 59, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris. Entité du Groupe BPCE, représentée par BPCE S.A. (SIRET 493 455 042) titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n°FR232581_01QHQN délivré par l'ADEME.

EneRCVL PLAN D'AFFAIRES

PLAN D'AFFAIRES PLURIANNUEL PREVISIONNEL

Date de mise à jour : 09/12/2024

COMPTE DE RESULTATS	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040
CHIFFRE D'AFFAIRES HT	191 955 €	567 977 €	1 434 553 €	1 347 152 €	1 408 526 €	1 085 483 €	1 064 337 €	863 942 €	843 549 €	663 159 €	662 789 €	662 420 €	662 051 €	661 684 €	661 318 €	660 952 €	660 588 €	660 224 €	659 862 €
Vente électricité Parc PV en exploitation	104 512 €	113 191 €	168 779 €	168 402 €	168 026 €	167 650 €	167 276 €	166 903 €	166 531 €	166 159 €	165 789 €	165 420 €	165 051 €	164 684 €	164 318 €	163 952 €	163 588 €	163 224 €	162 862 €
Prestations AMO sous convention	13 223 €	33 852 €	30 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
Fees SPV	1 045 €	19 416 €	53 274 €	108 250 €	167 000 €	240 083 €	417 061 €	472 039 €	472 018 €	472 000 €	472 000 €	472 000 €	472 000 €	472 000 €	472 000 €	472 000 €	472 000 €	472 000 €	472 000 €
Primes d'apporteur d'affaire	73 175 €	101 518 €	255 000 €	490 000 €	- €	- €	- €	200 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Prime de développement	- €	300 000 €	927 500 €	555 500 €	1 048 500 €	652 750 €	455 000 €	- €	180 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
DIVERS EXPLOITATION (Subvention - reprise sur prov)	100 309 €	9 159 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
PRODUITS FINANCIERS	38 766 €	169 455 €	217 827 €	303 370 €	377 628 €	449 584 €	541 665 €	522 577 €	521 781 €	483 544 €	465 856 €	446 828 €	436 766 €	416 007 €	393 017 €	360 200 €	338 873 €	317 921 €	293 619 €
Revenus Intérêts des Comptes Courants d'Associés et prêts	35 549 €	162 634 €	177 081 €	273 916 €	347 447 €	420 219 €	512 495 €	493 630 €	493 055 €	451 544 €	433 856 €	414 828 €	394 766 €	370 194 €	349 829 €	328 200 €	306 873 €	285 921 €	261 619 €
Revenus des dividendes	- €	1 600 €	20 570 €	18 783 €	20 181 €	19 364 €	19 170 €	18 948 €	18 726 €	22 000 €	22 000 €	22 000 €	32 000 €	35 813 €	33 188 €	22 000 €	22 000 €	22 000 €	22 000 €
Placement (PS - CAT - consignation...)	3 217 €	5 221 €	20 175 €	10 671 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
PRODUITS EXCEPT. (transfert/reprise de charges ; cession actif)	100 000 €	169 613 €	315 229 €	237 336 €	- €	118 949 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL PRODUITS	431 030 €	916 204 €	1 967 609 €	1 887 857 €	1 786 154 €	1 654 016 €	1 606 002 €	1 386 519 €	1 365 329 €	1 146 703 €	1 128 645 €	1 109 248 €	1 098 817 €	1 077 691 €	1 054 335 €	1 021 152 €	999 460 €	978 145 €	953 480 €
ACHATS - FOURNITURES - PRESTATIONS	93 855 €	130 571 €	177 573 €	173 952 €	200 059 €	196 353 €	198 002 €	194 933 €	207 158 €	204 310 €	216 762 €	214 146 €	226 836 €	224 464 €	237 403 €	235 286 €	248 488 €	246 640 €	260 116 €
IMPOTS & TAXES	3 506 €	2 523 €	6 222 €	6 364 €	7 063 €	7 634 €	7 806 €	7 982 €	8 162 €	8 347 €	8 536 €	8 730 €	8 928 €	9 131 €	9 339 €	9 551 €	9 769 €	9 992 €	10 220 €
CHARGES DE PERSONNEL - INTERIM - FORMATION	194 671 €	283 079 €	338 445 €	375 956 €	414 935 €	464 922 €	506 444 €	538 294 €	552 235 €	566 572 €	581 321 €	596 497 €	612 117 €	628 198 €	644 759 €	661 820 €	679 401 €	697 525 €	716 216 €
CHARGES FINANCIERES	8 218 €	12 290 €	11 976 €	11 122 €	10 256 €	9 380 €	8 491 €	7 592 €	6 680 €	5 757 €	4 822 €	3 875 €	2 944 €	2 375 €	2 043 €	1 745 €	1 444 €	1 139 €	830 €
DOTATIONS aux AMORTISSEMENTS	70 960 €	82 680 €	105 457 €	106 457 €	107 157 €	107 927 €	108 774 €	109 705 €	110 730 €	111 294 €	111 886 €	110 657 €	101 678 €	92 363 €	78 083 €	53 838 €	50 645 €	51 478 €	48 652 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES et DIVERS (travaux en cours)	557 228 €	166 429 €	315 229 €	237 336 €	- €	118 949 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL CHARGES	928 438 €	677 572 €	954 902 €	911 187 €	739 470 €	905 163 €	829 517 €	858 506 €	884 966 €	896 281 €	923 327 €	933 905 €	952 503 €	956 531 €	971 626 €	962 241 €	989 746 €	1 006 773 €	1 036 035 €
<i>Revenus des projets simulés (1)</i>				- €	- €	- €	509 376 €	548 352 €	616 128 €	736 560 €	819 444 €	900 492 €	979 704 €	1 057 080 €	1 192 620 €	1 266 324 €	1 338 192 €	1 408 224 €	1 476 420 €
<i>Intérêt des emprunts et dépenses de dev (1)</i>				152 886 €	131 497 €	123 843 €	119 915 €	115 703 €	111 195 €	102 383 €	93 254 €	83 798 €	74 003 €	63 856 €	53 346 €	42 458 €	31 180 €	19 497 €	12 000 €
<i>Intérêts des CCA apportés par les actionnaires de la SEM (2)</i>																			
RESULTAT SIMULATION [Revenus - Charges; prêt inclus]	- €	- €	- €	152 886 €	131 497 €	123 843 €	389 461 €	432 649 €	504 933 €	634 177 €	726 190 €	816 694 €	905 701 €	993 224 €	1 139 274 €	1 223 866 €	1 307 012 €	1 388 727 €	1 464 420 €
RESULTAT NET AVANT IMPOTS	- 497 407 €	238 632 €	1 012 707 €	823 785 €	915 187 €	625 009 €	1 165 946 €	960 662 €	985 296 €	884 600 €	931 507 €	992 037 €	1 052 015 €	1 114 383 €	1 221 983 €	1 282 777 €	1 316 726 €	1 360 099 €	1 381 866 €
Report à nouveau année N avant IS	- 2 376 764 €	- 2 138 132 €	- 1 125 425 €	- 301 640 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Résultat net imposable	- €	- €	- €	- €	613 547 €	625 009 €	1 165 946 €	960 662 €	985 296 €	884 600 €	931 507 €	992 037 €	1 052 015 €	1 114 383 €	1 221 983 €	1 282 777 €	1 316 726 €	1 360 099 €	1 381 866 €
Impôt sur les sociétés	- €	- €	- €	- €	153 387 €	156 252 €	291 487 €	240 166 €	246 324 €	221 150 €	232 877 €	248 009 €	263 004 €	278 596 €	305 496 €	320 694 €	329 182 €	340 025 €	345 466 €
RESULTAT DE L'EXERCICE avant prêt et projection nouveau projet	- 494 432 €	238 632 €	1 012 707 €	823 785 €	761 800 €	468 757 €	874 460 €	720 497 €	738 972 €	663 450 €	698 630 €	744 028 €	789 011 €	835 787 €	916 487 €	962 083 €	987 545 €	1 020 074 €	1 036 399 €



Retrouvez le dossier du Comité syndical
en ligne sur notre site internet :
www.sieil37.fr/telechargement/publications



12 - 14 rue Blaise Pascal - BP 51314 - 37013 TOURS CEDEX 1
Tél. : 02 47 31 68 68 - Courriel : sieil@sieil37.fr
www.sieil37.fr/telechargement/publications

